

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA SUPPRESSION DE L'ACCENT CIRCONFLEXE PRÉCONISÉE PAR  
LES RECTIFICATIONS ORTHOGRAPHIQUES DE 1990

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR  
DIANE SICOTTE

MARS 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Lorsque nous avons discuté d'un projet de mémoire pour la première fois, Sophie Piron, professeure à l'UQAM et directrice du présent mémoire, m'avait donné le conseil avisé de choisir un sujet qui saurait me passionner jusqu'à la fin. C'était un excellent conseil et je l'en remercie. Ma gratitude va également à Reine Pinsonneault et Etleva Vocaj, professeure et chargée de cours à l'UQAM, lectrices de ce mémoire, pour leur appréciable soutien.

Dans la réalisation de ce mémoire, j'ai pu aussi compter sur la précieuse collaboration de Chantal Robinson, bibliothécaire à l'Office québécois de la langue française, et sur ses connaissances infinies des livres. Un grand merci, Chantal.

Enfin, ce projet n'aurait pas connu une heureuse conclusion sans la patience et le soutien inestimable de ma fille et de mes amis les plus chers. Merci.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
RÉSUMÉ .....	VII
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LE SYSTÈME GRAPHIQUE DU FRANÇAIS ET L'ACCENT CIRCONFLEXE ....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Les théories structuralistes sur le système graphique du français .....	4
1.2.1 La théorie de Thimonnier.....	5
1.2.2 La théorie de Blanche-Benveniste et Chervel .....	7
1.2.3 La théorie de Catach et du groupe HESO .....	9
1.3 Rôles de l'accent circonflexe et cohérence de son d'emploi .....	12
1.4 Conclusion .....	16
CHAPITRE II	
HISTORIQUE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PROPOSITIONS DE CHANGEMENT DE L'ORTHOGRAPHE TOUCHANT L'ACCENT CIRCONFLEXE .....	17
2.1 Introduction .....	17
2.2 Les projets et les interventions gouvernementales (1889-1989).....	18
2.2.1 Circulaire ministérielle de Léon Bourgeois (1891).....	19
2.2.2 L'Arrêté de tolérances du ministre Georges Leygues (1900-1901) .....	21
2.2.3 La commission Meyer (1903) .....	22
2.2.4 La commission Brunot (1905).....	23

2.2.5 Les propositions Dauzat-Damourette (1939-1953) .....	25
2.2.6 Les deux commissions Beslais (1950,1960) .....	25
2.2.7 Le projet de René Thimonnier et les propositions du Conseil international de la langue française (1967-1972) .....	27
2.2.8 L'Arrêté de tolérances du ministre René Haby (1977).....	29
2.2.9 La proposition de l'AIROE (1986) .....	30
2.2.10 Le Manifeste des dix (1989) .....	30
2.2.11 Conclusion.....	31
2.3 Le projet de rectifications orthographiques de 1990 .....	34
2.4 Conclusion .....	37

### CHAPITRE III

LA RÉSISTANCE DES DICTIONNAIRES À LA VARIANTE SANS ACCENT CIRCONFLEXE INTRODUITE EN 1990 .....	39
3.1 Introduction.....	39
3.2 Méthodologie.....	39
3.2.1 Le corpus .....	41
3.2.2 Méthode d'analyse et variantes examinées .....	45
3.3 Traitement de la variante et de la règle de suppression de l'accent circonflexe.....	52
3.3.1 Les dictionnaires <i>Le Robert</i> .....	52
3.3.2 Les dictionnaires Larousse .....	57
3.3.3 Les <i>Dictionnaires Hachette</i> .....	61
3.3.4 <i>Le Nouveau Littré</i> .....	63
3.3.5 Les dictionnaires de difficultés .....	64
3.3.6 Les dictionnaires en ligne .....	68
3.3.7 <i>Le Dictionnaire de l'Académie française</i> .....	73
3.4 Constats sur le traitement de la variante sans accent circonflexe .....	76
3.4.1 Attestation de la variante sans accent circonflexe dans les pages liminaires.....	76
3.4.2 Insertion de la variante sans accent circonflexe en vedette .....	78
3.4.3 Insertion de la variante sans accent circonflexe dans une entrée double .....	78
3.4.4 Insertion de la variante sans accent circonflexe en fin d'article .....	79

3.4.5 Absence de la variante sans accent circonflexe dans l'article .....	80
3.4.6 Caractère systématique de l'application de la règle de suppression de l'accent circonflexe à la nomenclature .....	81
3.4.7 Cohérence entre les informations de l'article et celles du tableau de conjugaison .....	82
3.4.8 Présentation des règles .....	85
3.5 Conclusion.....	85

#### CHAPITRE IV

QUELQUES THÉORIES EXPLICATIVES SUR LA RÉSISTANCE À LA SUPPRESSION DE L'ACCENT CIRCONFLEXE.....	88
4.1 Introduction.....	88
4.2 L'emploi de l'accent circonflexe s'inscrit dans un système graphotactique..	89
4.3 La fréquence des mots dont on veut supprimer l'accent circonflexe.....	92
4.4 La valeur sociolinguistique de l'accent circonflexe .....	98
4.5 Conclusion .....	104
CONCLUSION.....	106
RÉFÉRENCES .....	111

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Liste et caractéristiques des dictionnaires composant le corpus .....	44
Tableau 3.2 Catégorie grammaticale et fréquence des mots de la famille du verbe <i>brûler</i> .....	49
Tableau 3.3 Liste des verbes en <i>-âître</i> , <i>-ôître</i> et <i>-aire</i> , et leur fréquence .....	50
Tableau 3.4 Cohérence entre les informations de l'article et celles du tableau de conjugaison .....	83
Tableau 3.5 Mode de présentation des règles orthographiques de 1990 .....	85
Tableau 4.1 Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe dans l'échelle de fréquence LB2 .....	94
Tableau 4.2 Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe dans l'échelle de fréquence Baudot .....	96
Tableau 4.3 Inscription de mots empruntés dans le <i>Petit Robert</i> (1991) et le <i>Nouveau Petit Robert</i> (2010), formes rectifiées en 1990 et avis des dictionnaires <i>Le Robert</i> .....	98

## RÉSUMÉ

Sur une période de quelque cent ans débutant à la fin du XIXe siècle, différentes interventions du gouvernement français et des propositions de réforme ont visé à modifier l'orthographe du français, notamment l'emploi de l'accent circonflexe. En 1990, le Conseil supérieur de la langue française (France), organisme nouvellement créé par le premier ministre français pour proposer des rectifications à l'orthographe, recommande de le supprimer sur le *i* et le *u*, ce qui entraînera de vives réactions d'opposition. Quelque vingt ans après la diffusion du rapport du Conseil, on constate une forte résistance des dictionnaires à intégrer la variante sans accent circonflexe introduite par les rectifications de 1990. Différentes théories fournissent des éléments d'explication pour tenter de comprendre une telle résistance.

Dans le présent mémoire, nous avons d'abord décrit les principales théories structuralistes sur le système graphique du français et le rôle qu'elles attribuent à l'accent circonflexe. La théorie de Thimonnier, celle Blanche-Benveniste et Chervel, et celle de Catach et du groupe HESO font des constats similaires sur l'inadéquation de l'alphabet latin pour transcrire tous les phonèmes du français, sur l'éloignement d'une langue écrite relativement stable par rapport à une langue orale en évolution et sur l'instabilité en synchronie du mot phonique. Ces théories se distinguent néanmoins par les principes de base qui assureraient la cohérence du système orthographique qu'elles décrivent (morphologique, idéographique ou phonétique) et par les solutions qu'elles mettent de l'avant.

Le survol historique des interventions gouvernementales et des propositions de modifications à l'orthographe qui touchent l'accent circonflexe entre 1889 et 1989 nous a permis de voir que, mis à part l'approche de type analogique de Thimonnier, ce sont essentiellement les principes phonétique et distinctif qui ont inspiré les réformateurs de cette époque. Cependant, lorsque le premier ministre crée le Conseil supérieur de la langue française en 1989, un certain consensus s'est établi dans le milieu de réformateurs pour supprimer totalement l'accent circonflexe, même lorsqu'il permet de distinguer des homonymes. Le Conseil ne retiendra sa suppression que sur le *i* et le *u*. Cette recommandation, assortie d'une série d'exceptions, provoquera de vives réactions et contribuera à faire de l'accent circonflexe l'icône de l'opposition aux changements orthographiques de 1990.



La résistance à la suppression de l'accent circonflexe se manifeste particulièrement dans le traitement que font les dictionnaires de la variante sans accent circonflexe introduite par les rectifications de 1990. C'est ce que nous pensons avoir démontré en réalisant un examen détaillé à partir d'un corpus de 21 dictionnaires de tous types dans leur édition la plus récente, incluant tous les dictionnaires qui sont reconnus comme ayant intégré les rectifications de l'orthographe dans leur nomenclature. Il ressort notamment de cette analyse que dix de ces dictionnaires, y compris la gamme des dictionnaires de langue du *Robert*, les principaux dictionnaires Larousse, le *Trésor de la langue française* et le *Grand dictionnaire terminologique*, ne font aucune place dans leurs articles à la variante sans accent circonflexe. La grande confusion qui règne dans la conjugaison des verbes visés par la suppression de l'accent circonflexe, en particulier celle du verbe *croître*, est un autre indice de résistance.

Quelques théories explicatives peuvent contribuer à la compréhension de ce phénomène. Ainsi, on invoque le caractère spontané du code écrit mis au point au fil du temps et la régularité graphotactique de l'accent circonflexe. La haute fréquence de plusieurs mots visés par la suppression de l'accent circonflexe, en particulier des mots comportant le digramme *aî*, est confirmée dans une échelle de fréquence récente. Enfin, des analyses sociolinguistiques démontrent que la maîtrise de l'emploi de l'accent circonflexe a une valeur sociale.

Notre examen des dictionnaires a démontré que la résistance à la suppression de l'accent circonflexe préconisée par les rectifications de l'orthographe de 1990 a contribué à augmenter la variation graphique et les contradictions entre les dictionnaires, ce que le Conseil supérieur de la langue française avait eu pour mandat de limiter. Vingt ans après son introduction, il semble bien que la variante sans accent circonflexe n'a pas réussi l'épreuve du temps.

## INTRODUCTION

On attribue à l'imprimeur et libraire Geoffroy Tory, qui en traite dans son ouvrage *Chamfleury* (1529), l'appellation *circumflex* pour désigner ce qui deviendra l'accent circonflexe dans le système graphique du français. Hérité du grec ancien, langue dans laquelle il joue un rôle essentiellement phonétique<sup>1</sup>, il est graphiquement une combinaison de l'accent aigu et de l'accent grave.

Son introduction dans la langue française rencontre de fortes oppositions, notamment de la part de l'Académie française qui ne l'officialise que dans la troisième édition de son *Dictionnaire* (1740). S'il marque à l'origine l'amuïssement d'une lettre (voyelle ou consonne) ou la durée vocalique, son rôle devient par la suite plus ambigu. La perspective phonocentriste, qui apparaît au XVIIIe siècle et qui vise un rapprochement entre le son et la lettre qui le transcrit (Cerquiglini, 1995), en fera une cible de choix pour les réformateurs de l'orthographe.

En 1990, le Conseil supérieur de la langue française, organisme nouvellement créé par le premier ministre français, Michel Rocard, pour apporter « des rectifications utiles » à l'orthographe, recommandera sa suppression sur les lettres *i* et *u*, assortissant cette règle de nombreuses exceptions pour tenir compte de son rôle morphologique ou analogique dans les désinences verbales, ou de distinction homonymique dans certains mots tels que *sûr*, *mûr*, *dû*, etc.

---

<sup>1</sup> Selon Cerquiglini (1995), en grec ancien, l'accent circonflexe est phonétique parce qu'il signale une inflexion de la voix et une durée vocalique, mais il est aussi iconique en ce qu'il illustre la courbe intonative.

Cet investissement au plus haut niveau du gouvernement français sur la question de l'orthographe constitue le point culminant d'une série d'interventions qui ont marqué une période de quelque cent ans. Dès 1889, des organismes réclamant des simplifications de l'orthographe s'adressent d'abord à l'Académie française, puis amènent le ministre de l'Instruction publique à émettre une circulaire à l'intention des jurys d'examen pour qu'ils admettent certaines variantes orthographiques. Tout au long du XXe siècle, différentes commissions ministérielles seront formées pour recommander des changements à l'orthographe, et des groupes d'intérêt participeront aussi au débat.

En général, c'est l'approche phonétiste qui sert de base aux propositions de réforme et, dès 1903, l'emploi de l'accent circonflexe est spécifiquement ciblé. À partir des années 1960, des théories structuralistes apparaissent, présentant l'orthographe du français comme un système, ce qui aura des conséquences sur la perception du rôle de l'accent circonflexe et sur les propositions de réforme qui en découleront. Progressivement, il sera relégué à son rôle de distinction homonymique et, en 1989, un groupe de linguistes en vient à réclamer sa suppression complète.

La recommandation du Conseil supérieur de ne pas rendre l'accent circonflexe obligatoire sur les lettres *i* et *u* a néanmoins suscité de vives réactions. Quelque vingt ans plus tard, on constate une forte résistance à la variante orthographique ainsi introduite, en particulier dans les dictionnaires.

L'objectif du présent mémoire est de montrer que la suppression partielle de l'accent circonflexe préconisée par le Conseil supérieur de la langue française en 1990 s'inscrit dans une tendance historique visant à modifier son emploi, et qu'elle rencontre toujours une forte résistance qui se manifeste particulièrement dans le traitement que font les dictionnaires de la variante sans accent circonflexe.

Dans le premier chapitre, nous présenterons les trois principales théories sur le code graphique du français vu comme un système et le rôle que l'on y attribue à l'accent circonflexe. Nous examinerons ainsi la théorie de René Thimonnier, celle de Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, et celle de Nina Catach et du

groupe HESO, en faisant ressortir les implications de leurs approches sur l'emploi de l'accent circonflexe.

Au chapitre II, nous ferons une présentation historique des interventions gouvernementales et des propositions de modifications orthographiques affectant l'emploi de l'accent circonflexe. L'examen des propositions touchant l'accent circonflexe permettra de mettre en lumière l'évolution des principes qui ont guidé les réformateurs et les instances gouvernementales, et des rôles qu'ils lui attribuent. La première partie du chapitre sera consacrée à la période 1889 – 1989. La deuxième portera sur les rectifications orthographiques de 1990 qui ont été fortement critiquées, particulièrement sur la question de l'accent circonflexe qui est alors devenu l'icône de l'opposition aux changements orthographiques proposés.

La résistance à la suppression de l'accent circonflexe se manifeste de façon explicite dans le traitement que font les dictionnaires de la variante sans accent circonflexe introduite par les rectifications de 1990. Dans le chapitre III, nous établirons une méthodologie appropriée et nous ferons un examen détaillé du traitement de cette variante dans un corpus de 21 dictionnaires de tous types, à partir de leur édition la plus récente. Cet examen portera sur certains aspects des pages liminaires et annexes, mais surtout sur les articles et les tableaux de conjugaison auxquels ils réfèrent, plusieurs des mots touchés par la suppression de l'accent circonflexe étant des verbes. Des constats seront établis en comparant le traitement que font les différents dictionnaires composant notre corpus.

Dans le chapitre IV nous tenterons d'expliquer la résistance à la suppression de l'accent circonflexe à l'aide de trois types d'approches. Nous présenterons ainsi une analyse sur les régularités graphotactiques de l'accent circonflexe. Puis nous examinerons les mots touchés du point de vue de leur fréquence d'occurrence. Enfin, nous ferons appel à l'analyse sociolinguistique et à la notion de valeur sociale de l'accent circonflexe.

## CHAPITRE I

### LE SYSTÈME GRAPHIQUE DU FRANÇAIS ET L'ACCENT CIRCONFLEXE

#### 1.1 Introduction

Ce n'est qu'à partir des travaux que le linguiste russe Gak commence à publier en 1956 que l'on envisage pour la première fois l'orthographe du français comme un système dans lequel tout est lié. Dans une telle approche, que l'on peut qualifier de structuraliste, l'orthographe peut être expliquée (et pas nécessairement justifiée) en synchronie, et la compréhension de ses principes structuraux est de nature à permettre une réforme éventuelle de l'orthographe sur une base scientifique.

Dans ce chapitre, nous présenterons les trois principales théories développées en France sur le code graphique du français vu comme un système et le rôle qui est attribué à l'accent circonflexe dans ces théories. Nous examinerons ainsi la théorie de René Thimonnier, celle de Claire Blanche-Benveniste et André Chervel et celle de Nina Catach et du groupe HESO<sup>1</sup>, en faisant ressortir les implications de leurs approches sur l'emploi de l'accent circonflexe.

#### 1.2 Les théories structuralistes sur le système graphique du français

Les trois principales théories structuralistes sur le système graphique du français ont été élaborées sur une courte période. En 1967, Thimonnier, un enseignant à la retraite, publie *Le système graphique du français* dans lequel il expose les fondements de sa théorie et remet en question la pertinence de la réforme proposée par la deuxième commission Beslais<sup>2</sup>. Deux ans plus tard paraît le livre des linguistes Blanche-Benveniste et Chervel, *l'orthographe* (1969), qui reprend certains des principes développés par Thimonnier, tout en aboutissant à des

---

1 HESO est l'acronyme pour Histoire et structure des orthographes et systèmes d'écriture.

2 Les propositions de cette commission sont présentées à la section 2.2.6.

conclusions tout autres sur la pertinence d'une réforme en profondeur. Au début des années 1970, l'historienne de la langue Nina Catach et le groupe de recherche HESO qu'elle dirige présentent l'orthographe du français non pas comme un système unique, mais comme un plurisystème.

### 1.2.1 La théorie de Thimonnier

Dans le premier livre qu'il publie en 1967 sur la question de l'orthographe, *Le système graphique du français* (Thimonnier, 1976)<sup>1</sup>, René Thimonnier, s'appuyant sur une analyse du *Dictionnaire de l'Académie*, affirme que l'écriture du français est essentiellement morphologique. Les quelque 35 000 mots du *Dictionnaire* peuvent presque tous (à l'exclusion de 5 % de mots appartenant à des séries homonymiques) être regroupés en 4 500 « séries analogiques » c'est-à-dire en séries présentant des régularités. L'écriture conserve certains éléments étymologiques, notamment d'origine latine et, pour les mots savants et techniques, d'origine grecque. Elle n'est que partiellement phonétique, même s'il existe un certain nombre de constantes phonético-graphiques de portée très générale qui structurent le système. Ainsi, on peut établir de telles constantes sur l'accentuation des voyelles et sur l'accentuation du e, sur l'emploi de l'apostrophe ou sur celui du tréma, etc.

Thimonnier est en désaccord avec l'approche phonétiste voulant que la langue écrite doive refléter fidèlement la langue orale. Si à ses débuts l'écriture n'est qu'un « décalque » de la langue parlée, dans des langues à évolution rapide comme le français (ou l'anglais), elle devient un système plus ou moins autonome, comportant ses propres règles. Au fil des siècles, le vocabulaire du français s'est beaucoup enrichi et la prononciation a sensiblement changé, mais la morphologie, c'est-à-dire l'expression des rapports par des formes et des désinences, est demeurée un élément stabilisateur de la langue. Le mot écrit a ainsi progressivement perdu sa valeur de phonogramme (transcription des sons de l'oral) pour devenir idéogramme, obligeant le scripteur à passer par l'intermédiaire du sens pour orthographier correctement.

---

<sup>1</sup> Précisons pour le lecteur que 1967 est l'année où Thimonnier a publié son livre pour la première fois, et que 1976 est l'année de publication de l'exemplaire que nous avons consulté.

Thimonnier soutient que, dans des langues à écriture essentiellement phonétique comme l'italien ou l'espagnol, il est possible de passer directement du son à la forme, sans recourir à la sémantique du mot, et de bien orthographier, sans comprendre, pour peu que le scripteur connaisse la valeur phonique des lettres. Ainsi, ce scripteur pourrait transcrire graphiquement la phrase espagnole « las aves se fugan de todo vuelo » (les oiseaux s'enfuient à tire d'aile) sans erreur. Mais pour bien orthographier cette phrase en français, il doit passer par le niveau sémantique de façon à filtrer un certain nombre de graphies possibles (par exemple, *elles* plutôt que *ailes*). Cet exemple démontre qu'en français le passage du son à la forme écrite doit passer par l'interprétation du sens. Thimonnier affirme que l'orthographe française est conséquemment un système phono-graphico-sémantique<sup>1</sup>.

De plus, il est d'avis que l'orthographe du français ne peut être phonétique parce que, même sur une base synchronique, le mot phonétique français est caractérisé par son instabilité attribuable aux phénomènes de liaison, d'élision et du *e* caduc. Ainsi, le mot phonique /wa/ (*oie*) peut prendre différentes formes sonores selon la consonne finale du mot qui le précède : /lwa/, /y nwa/, /gro swa/, /peti twa/, etc. Mais le mot écrit reste stable : *l'oie*, *une oie*, *grosse oie*, *petite oie*. Thimonnier donne de même l'exemple de plusieurs prononciations possibles du mot *fenêtre* : /fnetrə/, /fnctr/, /fnct/, /fənctr/, /fənctrə/, etc. qui sont transcrites dans une forme écrite unique. La stabilité du mot écrit permet de découvrir les lettres qui sont prononcées et celles qui ne le sont pas. Il est caractéristique du français moderne que tout ce qui s'écrit ne se prononce pas (instabilité du mot phonique), mais tout ce qui se prononce s'écrit (stabilité du mot écrit).

L'écriture du français étant plus claire et plus précise que la parole, éliminer les valeurs sémantiques présentes dans l'écriture contribue à rendre l'orthographe moins intelligible. Selon Thimonnier, la seule vraie difficulté du français provient de l'existence de séries homonymiques de même sens, comme les préfixes de *aggraver* et *agrandir* (consonne doublée, consonne simple), et les suffixes des

---

<sup>1</sup> On aurait peut-être mieux dit : phono-sémantico-graphique.

verbes *mordre* et *résoudre* en *d* (*il mord*) et en *t* (*il résout*), qui n'ont pas de justification sémantique.

L'auteur réfute la prétention selon laquelle le principe phonétique est le seul qui soit rationnel. Une langue écrite est rationnelle parce qu'elle répond aux besoins de la langue parlée qu'elle vise à transcrire. L'écriture du français s'est adaptée au fait que le mot phonique est instable, que les homonymes partiels ou totaux y prolifèrent et que le nombre de phonèmes y est supérieur au nombre de lettres de l'alphabet. Thimonnier en vient à conclure que réformer en profondeur l'orthographe du français n'est plus possible ni nécessaire, mais qu'on peut la normaliser en réduisant les contradictions internes. L'accentuation des voyelles et les familles de mots irrégulières sont deux des trois problèmes d'écriture qui requièrent une normalisation et dans lesquels l'emploi de l'accent circonflexe est mis en cause<sup>1</sup>.

### 1.2.2 La théorie de Blanche-Benveniste et Chervel

Dans le livre *l'orthographe* qu'ils publient en 1969, Blanche-Benveniste et Chervel soutiennent que la caractéristique principale du code graphique du français est sa composante idéographique. Le français est une langue idéographique parce que, pour compenser les lacunes de son système phonographique, il fait appel au « visage du mot » de façon à créer une cohésion d'ordre paradigmatique ou syntagmatique.

Comme Thimonnier avant eux, les auteurs constatent qu'en héritant de l'alphabet latin la langue française ne dispose pas d'un nombre suffisant de graphèmes pour transcrire tous ses phonèmes. Ce déficit en graphèmes rend nécessaire le recours au principe idéographique<sup>2</sup> pour conserver l'intégrité du système graphique. Le mot écrit a un fonctionnement à la fois phono-graphique (de transcription des sons) et idéographique (de relation avec un paradigme lexical ou un syntagme grammatical). Par exemple, en français le segment phonique

<sup>1</sup> Le troisième est la morphologie des mots composés.

<sup>2</sup> Contrairement à Thimonnier, les auteurs ne parlent pas d'idéogrammes, mais du recours au principe idéographique qui contribue à donner à chaque mot son « visage propre ». Ainsi, PA-N n'est pas un idéogramme, mais un radical visuel qui engendre des associations sémantiques (liens avec la famille lexicale).



/pɛ̃/ peut s'écrire de différentes façons : *pin*, *peint*, *pain*, *pins*, etc. La forme *pain* respecte le code phono-graphique (qui permet d'écrire ainsi le son /pɛ̃/), mais son radical PA-N- joue également un rôle idéographique dans la mesure où il permet d'établir un lien paradigmatique avec d'autres mots de la même famille tels que *panetier*, *panifier*, *panier* qui ont le même contenu sémantique. La relation entre le phonème et le graphème n'étant pas univoque, le scripteur doit toujours faire un choix entre plusieurs graphies possibles, et ce choix s'appuie sur des considérations relatives au sens du mot. D'un point de vue sémantique, le premier processus en est un de dénotation (la graphie *pain* dénote des valeurs phoniques propres au mot isolé) et le second, est un processus de connotation (la graphie connote des significations unissant une famille de mots).

Certains étymons latins qui ont été conservés ont permis aussi d'établir des liens paradigmatiques entre des signifiés. Par exemple, le *d* de *pied*, s'il évoque à l'origine le mot latin *pedem*, en vient à établir un lien avec d'autres signifiés qui font partie du paradigme lexical (famille de mots) de *pied* : *pédestre*, *pédale*, etc. Selon les auteurs, on doit attribuer à ce besoin d'unification le fait que le *e* de *pied* n'ait pas bénéficié d'une accentuation (é) rendant sa graphie plus simple.

L'idéographie ne fait pas qu'apporter dans l'écriture du français un principe d'unification entre les mots d'une même famille lexicale ou entre les éléments d'un paradigme grammatical<sup>1</sup>, elle contribue aussi à réduire l'ambiguïté en donnant à chaque mot son « visage propre » comportant des indices de sa parenté et de son rôle dans la phrase. Le mot graphique a un visage qui est indissociable de son sens et qui est fondé sur un radical visuel générant des associations sémantiques propres à la langue écrite.

Comme Thimonnier, Blanche-Benveniste et Chervel croient que la langue écrite est devenue un système autonome<sup>2</sup>. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'écriture du français s'est constituée en une « langue particulière »<sup>3</sup> et a pris ses distances par rapport à la langue parlée de telle sorte que l'énoncé écrit diffère de plus en plus de

1 Un paradigme grammatical peut se définir comme les marques de genre, de nombre, de personne, etc., propres aux différentes catégories grammaticales.

2 Catach (1973) évoque la situation de divorce ou même de bilinguisme français oral et français écrit que de telles théories impliquent.

3 Selon l'expression de Blanche-Benveniste et Chervel (1969 : 81)

l'énoncé oral. Un retour en arrière est maintenant devenu impossible. Il y a un mode d'appréciation du message propre à la langue écrite et fort différent de ce qu'il est à l'oral, lequel dispose d'autres stratégies pour éviter les ambiguïtés découlant notamment de l'homonymie.

Dans ce système, les diacritiques n'ont en général pas servi à élargir la palette des graphèmes du français. L'accent circonflexe, qui marquait des oppositions de longueur, était une exception.

Blanche-Benveniste et Chervel concluent que l'orthographe est devenue un système graphique irréparable. Ce ne sont pas des réformes partielles qu'il faudrait envisager, mais le remplacement de l'orthographe actuelle par une écriture strictement phonétique, basée sur une norme du français parlé standard.

### **1.2.3 La théorie de Catach et du groupe HESO**

Catach (1980) présente une théorie de l'orthographe du français qui se démarque de celle de ses prédécesseurs principalement du fait qu'elle oppose au principe d'autonomie de la langue écrite celui de son asservissement à la langue orale, et qu'elle présente l'écriture non pas comme un système unique, mais comme un plurisystème.

Refusant l'approche voulant que la langue écrite se soit progressivement développée en un système autonome indépendant de l'oral et comportant ses propres règles, elle affirme que toute écriture alphabétique doit fonctionner sur le plan de la transcription des sons et qu'il doit y avoir un asservissement du signe graphique (l'écriture) au signe phonique (le son) de sorte qu'à chaque phonème corresponde un graphème, c'est-à-dire une lettre ou un groupe de lettres. Cette dépendance de l'écrit par rapport à l'oral a pour conséquence que si tous les éléments de l'oral doivent être pris en compte par l'écriture, tous les éléments de l'écrit n'ont pas nécessairement à être maintenus, surtout s'ils correspondent à des états antérieurs de la langue orale. La langue parlée évoluant, sa transcription doit suivre ce mouvement, bien que plus lentement.

La théorie orthographique de Catach (1973, 1980, 1989, 2003) associe l'écriture du français à un système « à double articulation » (1973 : 30), un plurisystème comportant un noyau essentiellement phonographique constitué des graphèmes<sup>1</sup> chargés de transcrire les phonèmes<sup>2</sup> d'une part, et des éléments extraphonographiques ou sémiques, d'autre part. Ces derniers sont soit des morphogrammes (graphèmes chargés de transcrire les morphèmes lexicaux ou grammaticaux) soit des logogrammes<sup>3</sup> (graphème-mot à image distinctive). Des lettres étymologiques ou historiques, plus ou moins hors système<sup>4</sup>, complètent cette approche.

Au centre de ce système se trouvent donc des graphèmes chargés de transcrire les sons, ce sont des phonogrammes. Par exemple, la lettre *u* est le phonogramme chargé de représenter le phonème vocalique /y/ (dans 100 % des cas), la lettre *f* est le phonogramme chargé de représenter le phonème consonantique /f/ (dans 95 % des cas), le digramme *ch* est le phonogramme chargé de représenter le phonème consonantique /ʃ/ (dans presque 100 % des cas) et le digramme *oi* est le phonogramme chargé de représenter le phonème semi-vocalique /wa/ (dans 100 % des cas). Les phonogrammes comprennent les archigraphèmes<sup>5</sup> et leurs variantes positionnelles dont l'emploi est réglé par les *lois de position*. Ainsi, l'archigraphème S comprend le graphème *s* (de même que les graphèmes *ss* et *ç*), mais lorsque le *s* est en position intervocalique, il appartient à l'archigraphème Z.

---

1 Selon Catach (1980 : 16), le graphème est la plus petite unité distinctive ou significative de la chaîne écrite ayant une référence phonique ou sémique dans la chaîne parlée. Il peut être composé soit d'une lettre, soit d'un groupe de lettres (digramme ou trigramme, selon qu'il y a deux ou trois lettres), soit d'une lettre accentuée ou pourvue d'un signe auxiliaire. Par exemple, le mot *pourchassé* est composé de sept graphèmes : *p, ou, r, ch, a, ss, é*.

2 Selon Catach (1980 : 16), le phonème est la plus petite unité distinctive de la chaîne orale. Les phonèmes d'une langue sont ceux qui sont reconnus comme distincts par les locuteurs de cette langue. Par exemple, que le *r* de *roc* soit prononcé /r/ ou /R/, il s'agit pour des francophones du même phonème. Mais le *s* de *soc* et le *t* de *toc* sont deux phonèmes différents constituant une paire minimale.

3 Catach (1980) préfère la notion de logogramme à celle d'idéogramme, parce que même s'il est une « figure de mot », il note quand même le son.

4 Elles peuvent notamment être récupérées dans les logogrammes.

5 Dans Catach (1980 : 17), un archigraphème est décrit comme un graphème fondamental représentant un ensemble de graphèmes qui correspondent au même phonème. Par exemple, l'archigraphème « O » représente les graphèmes *o, ô, au, eau*, etc. et l'archigraphème « GN » représente le graphème *gn*.

Les morphogrammes de type lexical sont des éléments fixes du mot qui établissent par exemple un lien entre le radical et ses dérivés (le *t* de *enfant* dont on dérive *enfanter*). Les morphogrammes de type grammatical sont des signes qui marquent le genre et/ou le nombre des mots, ou la flexion verbale. Les premiers fournissent une information paradigmatique et les seconds, une information syntagmatique. Les morphogrammes se justifient sous plusieurs angles. Ils répondent à la nécessité de maintenir graphiquement une morphologie orale « clignotante<sup>1</sup> » (due notamment au *e* instable). Ils permettent une souplesse et une cohésion syntagmatiques en établissant des liens visuels entre des éléments de même nature ou de même fonction qui peuvent alors être dispersés dans la phrase<sup>2</sup>.

Les logogrammes sont des « figures de mots » dont le rôle est de réduire l'ambiguïté découlant de mots homophones, généralement des mots courts dont le sens ne fait qu'un avec la graphie. Ainsi, les homophones *août*, *ou*, *où*, *houx* sont distingués graphiquement, ce sont des homophones-hétérographes, des logogrammes.

Dans ses zones secondaires, le système graphique du français comporte des « points d'ancrage visuels » (1980 : 25). C'est le rôle des graphies traditionnelles (en général, des logogrammes) qui facilitent le passage du signifiant au signifié sans l'intermédiaire du phonème, ou celui des morphogrammes.

Si pour Thimonnier l'écriture du français est essentiellement morphologique, pour Blanche-Benveniste et Chervel, idéographique, pour Catach, elle est essentiellement phonétique ou plus exactement phonogrammique. Pour arriver à une telle conclusion, Catach (1980) s'appuie sur des données de fréquence selon lesquelles 80-85 % des signes d'un texte quelconque sont chargés de transcrire les sons. Ce sont des phonogrammes et ils constituent le cœur d'un système qui est complété par 3 à 6 % de morphogrammes, de 12 à 13 % de lettres étymologiques, historiques ou diacritiques, et de 3 à 6 % de logogrammes.

1 Catach (1980 : 209) utilise cette notion de morphologie « clignotante » qui est comparable au *mot phonique instable* de Thimonnier.

2 Il s'agit notamment de points d'attache consonantiques permettant de faire le lien avec les dérivés et l'alternance des genres.

En français, le mot graphique est plutôt court (moyenne de 4 à 5 lettres et de 3 à 5 graphèmes) et on trouve parmi les mots fréquents de très nombreux monosyllabes phoniques, pour la plupart des mots fonctionnels (articles, pronoms, prépositions, etc.). Un renforcement graphique pour leur donner une physionomie caractéristique est apparu pertinent. Pour pallier l'insuffisance de l'alphabet latin, on a d'abord eu recours aux lettres diacritiques, puis aux accents et aux signes auxiliaires, qui ont tous persisté en français moderne. Les trois accents ont une valeur phonétique<sup>1</sup>; les accents aigu et grave sur le *e*, l'accent circonflexe sur les lettres *a*, *e*, *o*. Selon Catach (1980), les accents sur le *i* et le *u* ne sont pas phonétiques<sup>2</sup>.

En conclusion, soulignons que les principales théories sur l'orthographe du français constatent l'inadéquation de l'alphabet latin, l'éloignement d'une langue écrite relativement stable par rapport à une langue orale en évolution et l'instabilité en synchronie du mot phonique. Mais elles se distinguent par les principes qui assurent la cohérence du système orthographique (morphologique, idéographique ou phonétique) et par les solutions qu'elles mettent de l'avant : simple régularisation d'un nombre restreint de mots (Thimonnier), alignement progressif sur l'oral (Catach) ou remplacement par un tout autre système calqué sur une norme contemporaine de l'oral (Blanche-Benveniste et Chervel).

### 1.3 Rôles de l'accent circonflexe et cohérence de son emploi

Dans le *Code orthographique et grammatical* (1978), un ouvrage essentiellement destiné à l'enseignement raisonné de l'orthographe française, Thimonnier attribue trois rôles aux accents utilisés en français : ils précisent le son d'une voyelle, ils distinguent des homonymes ou ils représentent une lettre disparue.

Il juge que son emploi est moins anarchique qu'il n'y paraît, dans la mesure où l'on comprend les deux règles de base qui s'appliquent. La règle générale d'accentuation qu'il énonce veut qu'une voyelle ne prenne l'accent qu'en syllabe

<sup>1</sup> Selon l'expression de Catach, ils « changent la valeur du phonème » (1980 : 64). On dirait mieux : ils changent la valeur du graphème, dans la mesure où c'est le graphème qui transcrit le phonème, et non l'inverse.

<sup>2</sup> Catach (1995 : 1129) affirme que, pour la plupart des Français, le circonflexe ne conserve qu'une fonction d'opposition phonémique (*hôte/hotte, tâche/tache, jeûne/jeune*), le reste étant perçu comme un simple rappel étymologique ou historique de lettres ou d'hiatus disparus.

graphique ouverte non finale : connaî-tre, mais connais-sance; ancê-tre, mais ances-tral (1978 : 376). Les seules exceptions à cette règle sont trois formes des verbes *venir*, *tenir* et de leurs dérivés (*nous fîmes*, *vous vîntes* et *qu'il revînt*) et le mot *châsse* (distingué graphiquement de son homonyme *chasse*) et ses dérivés (*châssis*, *enchâssement*). En syllabe non finale et sur les lettres autres que *e*, seul l'accent circonflexe est utilisé : *pâtre*, *île*, *cône*, *brûlure*. Une autre règle complète la première : en syllabe finale fermée, une voyelle accentuée ne peut être suivie que des consonnes *s* ou *t*. Ce *s* final suit un *e* avec accent aigu (*musclés*) ou accent grave (*procès*), mais le *t* final suit une voyelle quelconque ne pouvant porter que l'accent circonflexe (*impôt*, *mât*, *coût*, *prêt*). Les seules exceptions à cette règle sont les adjectifs *mûr* et *sûr* et certaines formes du verbe *croître*, pour des raisons de distinction d'homonymes (rôle distinctif), et l'adjectif *soûl*<sup>1</sup> où l'accent circonflexe remplace le *a* de la graphie *saoul* (rôle historique).

L'absence d'accent circonflexe dans des mots de même famille n'est pas nécessairement anormale du fait du rôle phonétique que Thimonnier lui attribue. L'accent circonflexe « sert à noter un *a* ou un *o* long et fermé, mais seulement devant un *e* sourd » (1978 : 364-365). Ainsi, le *o* de *symptôme* prend l'accent circonflexe, mais pas celui de *symptomatique*; le *a* de *grâce* porte l'accent circonflexe, mais pas celui de *gracieux*.

Pour Blanche-Benveniste et Chervel, l'accent circonflexe a perdu le rôle phonologique qu'il avait à l'origine de marquer des oppositions de longueur, ces contrastes ayant, selon l'avis de certains linguistes, disparu, sauf pour le phonème /ɛ/ et dans certaines régions<sup>2</sup>. Dans les radicaux verbaux, où il est fréquent, l'accent circonflexe joue un rôle idéographique, évoquant « la graphie *ss* des formes longues : paraissons, naissant, croissant » (1969 : 176). À l'imparfait du subjonctif (une forme utilisée essentiellement à l'écrit), il a un rôle distinctif par rapport au passé simple. Dans les formes *crû* et *dû*, il rappelle l'amuïssement du *e* (*\*creu*, *\*deu*). De façon générale, il n'est qu'un « artifice graphique » ne permettant pas de combler le déficit de graphèmes du français.

<sup>1</sup> La graphie *saoul* est encore attestée dans certains dictionnaires avec la mention *vieille*. Voir notamment le *Multidictionnaire de la langue française* (2006).

<sup>2</sup> Les auteurs notent avec pertinence que les dictionnaires et les traités normatifs négligent ces phénomènes.

Dans la théorie que Catach expose en 1980, l'accent circonflexe peut jouer un rôle phonogrammique (notation d'une voyelle longue), morphogrammique (séries grammaticales, analogie), logogrammique (opposition d'homophones), ou rappeler le souvenir d'une lettre étymologique disparue ou d'un ancien hiatus.

Comme nous l'avions mentionné à la section 1.2.3, elle juge qu'en français moderne il n'a de valeur phonétique que sur les voyelles *a*, *o*, *e* permettant des oppositions de timbre, de longueur ou d'ouverture. Son emploi sur le *e* note une voyelle longue et ouverte (*belle/frêle*), sur le *o*, une voyelle longue et fermée (*comme/cône*), sur le *a*, une voyelle longue et/ou postérieure (*patte/pâte, mal/mâle*).

D'un point de vue distributionnel, il comporte certaines caractéristiques dont la plupart ont une justification historique. Il ne précède jamais un *s*, sauf dans *châsse* et ses dérivés (où il a une valeur phonétique et une valeur distinctive), au passé simple et à l'imparfait du subjonctif du verbe *croître* (où il a une valeur distinctive). Il ne précède jamais deux consonnes, sauf si la deuxième est une liquide (*théâtre, huître*). Il ne suscrit jamais une « voyelle nasale »<sup>1</sup>, sauf dans certaines désinences du passé simple et de l'imparfait du subjonctif (*qu'il vînt, nous vînmes*). Il suscrit toujours le deuxième élément d'un groupe vocalique, sauf dans *bâiller* et ses dérivés (où il a une valeur distinctive). Dans certaines désinences verbales, il est supplanté par le tréma (*nous haïmes, vous haïtes*).

Catach note des contradictions dans les différentes fonctions de l'accent circonflexe. Le critère morphogrammique est ainsi sacrifié au bénéfice du critère phonogrammique dans certaines familles de mots, parce qu'en français seules les voyelles « oxytoniques » peuvent être longues : *sûr/assurer, jeûne/déjeuner, grâce/gracieux*. Par analogie avec certains mots en *-ôme* qui étaient longs (*diplôme, symptôme*) et sous l'influence savante, des mots venant du grec (où la voyelle était courte) ont pris l'accent circonflexe : *monôme, binôme, icône*. Dans d'autres mots du même type, la prononciation est hésitante (*o* ouvert ou fermé) : *zone, tome*.

<sup>1</sup> L'expression est de Catach (1980 : 71). Il serait plus exact de dire : il ne suscrit pas la voyelle d'un digramme transcrivant un phonème nasal, le *i* ne pouvant être considéré comme une voyelle nasale.

Par contre, dans les morphogrammes verbaux, c'est le critère analogique qui l'emporte le plus souvent sur la valeur phonique. Ainsi, le circonflexe de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel du passé simple s'est propagé à celui de la 1<sup>re</sup> personne, et le circonflexe de la racine de certains verbes se maintient dans tout le paradigme, quelle que soit sa position.

Catach (1980) constate que le principe analogique ne joue cependant pas toujours de façon régulière dans une même famille de mots, notamment dans les séries se terminant en *-ême* ou en *-ème*, en *-âtre* ou en *-atre*, en *-ôte* ou en *-oute*, et en *-îme* ou en *-ime*. Ainsi, les mots *extrême* et *suprême*, dont l'étymologie ne justifie pas un accent circonflexe, se terminent en *-ême* par analogie avec des mots tels *blême* ou *carême*, alors que *deuxième* et *dixième*, dont l'accent circonflexe serait justifié étymologiquement, se terminent en *-ème*. Des mots en *-âtre* (*noirâtre*, *marâtre*) suscitent par analogie la cacographie \**psychiâtre*. *Croûte* et *goûte* ont entraîné la suscription d'un accent circonflexe sur le *u* de *voûte* et *envoûte*, mais *abîme* et *dîme* n'ont pas eu le même effet sur le *i* de *cime*.

Cependant, malgré son caractère aléatoire et ambivalent, l'accent circonflexe dans sa fonction morphogrammique permet d'établir un lien entre certains mots et leurs dérivés (savants), où le *s* étymologique persiste. C'est le cas notamment des mots où l'accent circonflexe est suscrit sur le *i* et le *u*, dans les digrammes *ai* (*paître* et *pasteur*, *connaître* et *connaissance*, *maître* et *magistral*) et *ou* (*croûte* et *croustillant*, *goût* et *déguster*).

Dans sa fonction logogrammique, l'accent circonflexe se retrouve dans des mots courts qui à l'oral se distinguent ou non par le timbre de la voyelle. Ainsi, *faites* et *faîtes* donnent lieu à des prononciations différentes, mais pas *mûr* et *mur*. La fonction logogrammique peut elle aussi entrer en conflit avec d'autres, notamment avec la fonction morphogrammique en coupant certains radicaux de leurs dérivés ou composés (*fût* et *raffut*; *sûr* et *assurance*; *crû* et *accru*). Là encore, on décèle des incohérences dans des mots comme *mû* qui n'a pas de pendant sans accent dont il doit se distinguer, alors que le participe passé *tu* devrait en avoir un, pour éviter la confusion avec le pronom personnel *tu*.



Catach (1980) conclut que l'accent circonflexe devrait être progressivement supprimé, dans un premier temps sur le *i* et le *u* sauf dans le digramme *oi*, pour ne conserver ultimement que les cas où il joue un rôle phonologique ou distinctif (surtout des monosyllabes tels que *tâche*, *côte*, *sûr*, etc.) et certains mots très fréquents. Dans sa publication de 1980, elle estime que les accents circonflexes du subjonctif et du passé simple, n'apportant que peu ou pas d'information supplémentaire, devraient aussi être supprimés (1980 : 73).

#### 1.4 Conclusion

Les trois approches théoriques structuralistes que nous avons vues attribuent un certain rôle phonétique à l'accent circonflexe, mais jamais lorsqu'il suscite le *i* ou le *u*. Son rôle distinctif et son rôle historique de rappel d'une lettre disparue font cependant consensus.

Thimonnier inscrit ces rôles dans des règles qui comportent un nombre limité d'exceptions et juge, comme nous le verrons à la section 2.2.7, qu'une simple normalisation de quelques adverbes en *-ûment* et de cinq substantifs suffirait pour rendre l'emploi de l'accent circonflexe complètement cohérent. Blanche-Benveniste et Chervel lui attribuent un certain rôle idéographique, mais statuent qu'en général il n'est qu'un accessoire inapte à résoudre le problème fondamental de déficit en graphèmes. Catach (1980) soulignant son caractère aléatoire et les contradictions de ses différentes fonctions recommande sa suppression progressive, y compris dans les désinences verbales, pour ne le conserver que là où il joue un rôle phonologique ou distinctif et dans les mots de haute fréquence. Nous verrons dans les sections 2.2 et 2.3 que sa position relativement à l'accent circonflexe évoluera vers un soutien à sa suppression totale.

## CHAPITRE II

### HISTORIQUE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PROPOSITIONS DE CHANGEMENT DE L'ORTHOGRAPHE TOUCHANT L'ACCENT CIRCONFLEXE

#### 2.1 Introduction

C'est pour répondre au besoin de normalisation de la graphie que requiert l'imprimerie que l'orthographe du français commence à se fixer au XVI<sup>e</sup> siècle (Catach : 2003; Keller : 1999). Les propositions typographiques que Tory présente en 1529 dans *Chamfleury* (introduction des accents, de la cédille et de l'apostrophe) constituent la première tentative pour adapter la graphie du français à sa phonétique (Keller : 1999). Dans son *Traité de grammaire française* de 1550, Louis Meigret, qui traite notamment du *ton circonflexe*, tente avec un certain succès<sup>1</sup> de rapprocher davantage la graphie de la prononciation de son époque.

Selon Keller (1999), jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les tentatives de réforme sont comme celles-ci le fait d'initiatives isolées. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le développement de la science linguistique et les connaissances étendues sur l'histoire de la langue favorisent la formation de groupes d'intérêts qui font pression pour que l'orthographe soit réformée.

Dans ce chapitre, nous traiterons des projets de réformes et des interventions du gouvernement français pour modifier l'orthographe, en deux temps. D'abord, nous nous intéresserons à la période qui débute en 1889 et qui s'étend sur la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle parce qu'elle est marquée d'une série d'initiatives gouvernementales (diffusion de circulaires ministérielles, approbations d'arrêtés de tolérance, formation de commissions ministérielles chargées de proposer des réformes) et de propositions du milieu linguistique

---

<sup>1</sup> Selon les conclusions d'une étude de Nina Catach citées dans Keller (1999 : 10), 41 % des auteurs de la période 1530-1600, dont Ronsard, avaient adopté la graphie de Meigret dans leurs écrits, ce qui permettrait de le considérer comme un des premiers réformateurs ayant contribué à modifier l'usage (Keller, 1999).

pour changer l'orthographe. Puis, dans une deuxième partie, nous décrivons le projet de rectifications orthographiques de 1990, le dernier des projets que l'État français a mis de l'avant. Il découle de l'implication personnelle du premier ministre français qui crée à cette occasion le Conseil supérieur de la langue française, un organisme qu'il charge de faire des « rectifications utiles » à l'orthographe du français. Dans cette partie comme dans la précédente, nous verrons comment l'Académie française s'inscrit dans le mouvement des réformes souhaitées.

Nous serons ainsi amenée à examiner le contenu des propositions de réforme, des documents gouvernementaux et des positions de l'Académie du point de vue de l'emploi de l'accent circonflexe dans la langue française. Nous pourrons ainsi vérifier dans quelle mesure la règle de suppression de l'accent circonflexe de 1990 s'inscrit dans une tendance, et obtenir des éléments susceptibles de favoriser notre compréhension des réactions qu'elle a suscitées.

## **2.2 Les projets et les interventions gouvernementales (1889-1989)**

De la fin du XIXe siècle, alors que s'organisent des mouvements qui amèneront l'État français à intervenir dans le domaine de l'orthographe, à la fin du XXe siècle, alors que le premier ministre s'implique directement dans un projet, différentes initiatives ont été prises pour, soit changer l'orthographe, soit tolérer des orthographe différentes dans certaines circonstances.

Ce sont d'abord des ministres responsables de l'éducation publique (Léon Bourgeois, Georges Leygues) qui, préoccupés du temps accordé à l'enseignement de l'orthographe et de « l'abus des exigences grammaticales de la dictée<sup>1</sup> », tenteront par des moyens administratifs d'introduire la notion de tolérances de certaines graphies non conformes à la norme, dans le cadre de la correction d'examens.

Puis, entre 1903 et 1960, quatre commissions ministérielles seront mises en place pour faire des propositions de réforme : la commission Meyer en 1903, la

---

<sup>1</sup> Circulaire du 27 avril 1891 du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Léon Bourgeois (Keller, 1999 : 48)

commission Brunot en 1905 et deux commissions dirigées par Aristide Beslais en 1950 et en 1960. Des initiatives personnelles seront également prises pour faire progresser le débat. C'est le cas des propositions des linguistes Dauzat et Damourette entre 1939 et 1957, et de René Thimonnier dont nous avons exposé la théorie au chapitre 1. En 1977, le ministre René Haby met à jour l'Arrêté de tolérances applicable dans les examens. Enfin, dans les années 1980, les propositions du groupe AIOE<sup>1</sup> et le Manifeste des dix prépareront le terrain pour une intervention au plus haut niveau de l'État dans le dossier du changement orthographique.

Tout au long de cette période, l'Académie française, dont l'action est parfois sollicitée, définit progressivement son rôle comme celui d'un « greffier de l'usage ». Elle exige néanmoins d'être consultée et contribue souvent à limiter la portée des propositions mises de l'avant.

Dans cette partie de notre mémoire, nous décrivons les principales interventions qui sont faites au cours de la période 1889-1989 et nous examinerons en particulier leur contenu relativement à l'emploi de l'accent circonflexe.

### **2.2.1 Circulaire ministérielle de Léon Bourgeois (1891)**

On peut fixer le début du pan de l'histoire de l'orthographe française que nous examinerons en 1889-1890 lorsque des pétitions en provenance de France (recueillant quelque 7 000 signatures, dont la Société de réforme orthographique<sup>2</sup> se fait le porte-parole), de Suisse et de Belgique sont adressées à l'Académie française pour l'amener à simplifier l'orthographe. Les revendications de la pétition française s'appuient sur des principes phonétiques<sup>3</sup> en visant notamment l'élimination des lettres et des signes muets dont la présence pourrait avoir pour effet d'influencer la prononciation. L'accent circonflexe sur des *i* et des *u* est notamment visé :

---

1 L'AIOE est l'acronyme pour l'Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture, une association privée dont nous reparlerons à la section 2.1.9.

2 Société créée en 1886 et regroupant des personnes militant pour une réforme de l'orthographe sur des bases phonétiques.

3 Dans le *Journal des débats* d'avril 1889, Havel formule ainsi ses objectifs : « Le phonétisme pour but idéal, la modération pour règle immédiate ». Cité dans Giovanoli (2006 : 10)

Voici des exemples des questions qu'on lui [l'Académie] demande de trancher :

1° Question des suppressions d'accents muets (*où, là, gîte, qu'il fût*). De là, pour les typographes, l'économie possible de quatre caractères à faire fondre dans chaque corps (*à, ù, î, û*). (Havet, 1890 : 13)

L'Académie s'abstient de réagir, ce qui amène le mouvement à se tourner vers le ministre de l'Instruction publique, Léon Bourgeois. Celui-ci décide d'intervenir par l'émission d'une circulaire à l'intention des jurys d'examen portant sur « l'abus des exigences grammaticales dans la dictée »<sup>1</sup>. Il s'agit en fait de directives imprécises sur le traitement des fautes d'orthographe lexicale et grammaticale<sup>2</sup>.

Le ministre souhaite que soient pris en compte les usages fluctuants ou non logiques, autant que les règles d'accord sans fondement historique. Cet évènement est un précédent à deux égards. Pour la première fois, l'État français, par son ministre responsable de l'enseignement, intervient formellement pour modifier l'orthographe (Chervel, 1991; Goes, 2007)<sup>3</sup>, mais surtout la notion de tolérance s'introduit dans le débat sur l'orthographe (Goes, 2007; Keller, 1999).

L'Académie voulant reprendre le rôle qu'elle estime lui revenir de droit en matière d'orthographe approuve en 1893 une *Note* rédigée par l'académicien Octave Gréard portant sur dix points de simplification de l'orthographe lexicale, notamment sur les accents et les mots de même famille à « formes contradictoires ». Ces propositions sont en général modérées, comme en fait foi sa conclusion :

[...] il s'agit non de bouleverser, mais simplement de régulariser, c'est-à-dire de reprendre avec méthode et de poursuivre en les rattachant les unes aux autres les améliorations introduites peut-être et certainement accomplies sans ensemble. ». (Cité dans Arrivé, 1994 : 70)

1 Circulaire du 27 avril 1891 du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Léon Bourgeois (Keller, 1999 : 48)

2 Voici le texte cité dans Keller (1999 : 47) qui illustre bien l'imprécision des directives : « Je ne puis, il est vrai, ni dresser, ni vous charger, monsieur le recteur, de dresser vous-même à l'usage des commissions un tableau officiel des variantes orthographiques qu'il conviendra d'admettre indifféremment dans les divers examens. Il faudra évidemment tenir compte et de l'âge des élèves et de la nature des épreuves, et aussi de l'inégale gravité que peuvent avoir les diverses infractions à l'orthographe. »

3 D'autres auteurs (Arrivé, 1994) considèrent que la première intervention du pouvoir politique en matière d'orthographe est celle de l'Arrêté de 1900.

Le vote sur cette proposition est faiblement majoritaire et crée par la suite de vives tensions qui amènent l'Académie à se rétracter selon une formule qu'elle réutilisera à plusieurs reprises par la suite<sup>1</sup> :

Après quelques observations, l'Académie décide qu'en autorisant l'impression de la note qui lui a été soumise relativement à certaines réformes orthographiques à introduire dans la prochaine édition du Dictionnaire de l'usage, elle n'a considéré comme définitives aucune des modifications proposées par cette note; elle maintient son droit de statuer sur chacune d'elles comme elle le jugera convenable au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera. (Cité dans Arrivé, 1994 : 70)

### 2.2.2 L'Arrêté de tolérances du ministre Georges Leygues (1900-1901)

En 1896, la Société de réforme orthographique s'associe à ses sections belge et algérienne pour lancer une nouvelle pétition adressée cette fois-ci au ministre de l'Instruction publique. Ce n'est que quelques années plus tard que son titulaire, le ministre Leygues, crée une commission dont les recommandations feront l'objet d'un arrêté de tolérances publié au *Journal officiel* du 31 juillet 1900 et qui porteront sur une simplification de la « syntaxe française », que l'on veut dorénavant enseigner dans tout le réseau public<sup>2</sup>. L'Académie, se sentant à nouveau lésée et manifestant son opposition aux dispositions de l'Arrêté, obtient du ministre d'être consultée. Le 26 février 1901, un nouvel arrêté tenant compte des demandes de l'Académie est publié. Il ne comporte pas certains changements grammaticaux importants, mais surtout on n'y retrouve plus la disposition relative à l'enseignement de la nouvelle norme décrite dans l'Arrêté. Par simple voie de circulaire, le ministre prescrit une tolérance dans les examens. L'Arrêté restera en vigueur jusqu'en 1977, mais sans effet notable<sup>3</sup>. Dans un appendice sur l'orthographe des examens, l'édition de 1903 du *Petit Larousse* relativise la portée de ces tolérances. Il ne s'agit pas d'une réforme proprement dite, mais d'une ouverture à des graphies différentes de la norme

1 Notamment en 1990, comme nous le verrons dans la section 3.3.7

2 Sur la nature de la décision et sur sa date exacte, les informations varient d'un auteur à l'autre. Goes (2007) parle plutôt d'un décret promulgué le 31 juillet 1900; Keller (1999) d'un arrêté publié le 1er août; Arrivé (1994) d'un arrêté publié le 31 juillet, mais plusieurs citent la mention du *Journal officiel* : « L'arrêté du 31 juillet 1900 est rapporté. ».

3 La première partie du rapport Beslais (Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965) porte sur les dispositions de l'Arrêté de 1901. Constatant l'évolution de la langue dans les soixante années précédentes qui a permis de fixer certains usages flottants, la commission recommande de ne retenir, dans certains cas, qu'une des deux façons d'écrire « tolérées » par l'Arrêté.

prescriptive qui ne doivent plus être considérées comme des fautes par les examinateurs.

La portée essentielle de la décision ministérielle du 26 février, c'est l'obligation où seront les examinateurs de tolérer ces fautes, de ne pas en tenir compte aux candidats.<sup>1</sup> (*Petit Larousse* 1903 cité dans Keller, 1999 : 71)

Après l'échec de ces différentes initiatives gouvernementales qui portaient surtout sur une simplification de l'orthographe grammaticale, une succession de commissions seront formées et feront, elles aussi sans succès, des propositions pour modifier l'orthographe, mais leur intérêt se dirigera surtout vers une simplification de l'orthographe lexicale et touchera notamment l'emploi de l'accent circonflexe.

### 2.2.3 La commission Meyer (1903)

Dans le but de donner une suite à l'Arrêté de 1901, le ministre de l'Instruction publique forme en 1903 une commission sous la présidence de Paul Meyer, un des signataires de la pétition de 1889. Ce dernier s'oppose au courant étymologique et favorise une approche phonétique pour rapprocher l'orthographe de la prononciation. Les recommandations de la Commission sont en général modérées et, selon Goes (2007), elles présentent certaines ressemblances avec le projet de réforme de 1990.

Relativement à l'accent circonflexe, la Commission constate l'irrégularité de son emploi autant dans sa signification première de représenter une lettre muette, que dans son rôle de signe de prononciation. Pour rendre compte du fait que le *o* de *zone* se prononce de la même façon que celui de *cône* et *dôme*, elle envisage de proposer l'ajout d'un accent circonflexe sur cette voyelle. Mais ses recommandations ne portent finalement que sur sa suppression sur le *i* et le *u*, parce qu'il n'y a pas de modification sensible de la prononciation, de même que sur les diphtongues qui sont longues par nature : « Ainsi, l'on écrira *île, flute, mourut, rendit, maître, naître, traître, croute, voute*, etc. » (Meyer, 1905 : 29-30). Dans les désinences verbales, la commission recommande la suppression de l'accent circonflexe sur les « voyelles nasales » (*\*tinmes, \*vintes*)

<sup>1</sup> Larousse 1903 cité dans Keller (1999 : 71)

et, par analogie avec cette règle, mais avec plus de réserve, sa suppression au passé simple et à l'imparfait du subjonctif des verbes du premier groupe (*\*aimames, \*aimates, \*aimat*).

Le rapport de la Commission est soumis à l'Académie et un de ses membres, Émile Faguet, est chargé de préparer une réponse. Dans son rapport, l'Académie repousse le principe d'une orthographe phonétique auquel elle oppose celui d'une orthographe étymologique; elle se déclare attachée à la « physionomie des mots »<sup>1</sup> et inquiète du nombre d'homonymes proposés par la commission Meyer. C'est à cette occasion que pour la première fois elle décrit son rôle comme étant celui d'un « greffier de l'usage ». Néanmoins, elle fait quelques concessions en acceptant la suppression de l'accent circonflexe sur certains mots tels que *assidument, dévouement, crucifiement, ile, flute, maitre, naitre, traitre, croute* et « autres mots où l'accent circonflexe ne sert qu'à rappeler l's étymologique »<sup>2</sup> (Catach, 2001 : 333). Elle rejette cependant sa suppression sur le mot *dû* et au subjonctif.

Émile Faguet publie aussi un livre « Une simplification simple de l'orthographe » (1905) dans lequel il fait part de son point de vue sur le rapport Meyer et sur ce que devrait être une réforme. Il estime que le phonétisme est un principe peu sûr sur lequel s'appuyer, et propose de franciser les mots grecs et de supprimer toutes les lettres doubles, sauf quelques rares cas où il y aurait ambiguïté.

#### 2.2.4 La commission Brunot (1905)

Sous la pression de différents mouvements en France et dans d'autres pays francophones, le gouvernement français forme en 1905 une nouvelle commission appelée Brunot, du nom de son rapporteur, Ferdinand Brunot, un grammairien et historien de la langue qui s'était déjà exprimé, dans une lettre ouverte au ministre de l'Instruction publique, en faveur d'une orthographe strictement phonétique. La Commission a pour mandat de proposer une réforme qui tienne compte des

1 L'Académie (1992 : VII) fait encore référence à ce concept dans la dernière édition de son *Dictionnaire* : « Les mots ont un visage, qu'il convient de respecter ».

2 Ces concessions ne seront cependant pas incluses dans la version 1932-35 du *Dictionnaire* (Catach, 2001a)



recommandations de la commission Meyer et des objections de l'Académie. Ses recommandations sont en conséquence le fruit de compromis,

Relativement au rôle de l'accent circonflexe, la Commission constate qu'il n'a plus de valeur phonétique régulière puisqu'on le retrouve tantôt sur une voyelle plus ouverte (ê), tantôt sur une voyelle plus fermée (ô), tantôt sur une voyelle qui se prononce différemment d'un mot à l'autre (*grâce, pâtre*). Elle recommande ainsi de supprimer l'accent circonflexe sur les voyelles phonétiques *i, u, ou, eu, ai, ei, oi*, et sur les « voyelles nasales », de même que sur

[...] tous les imparfaits du subjonctif, suffisamment distingués, à la première conjugaison, par le *t*, reconnaissables ailleurs à leur position, à leur construction, beaucoup plus caractéristiques que l'accent, le plus souvent négligé. (Brunot, 1905 : 25).

Des exemples basés sur le principe analogique sont donnés par la Commission, qui recommande d'écrire *gite* comme *vite*, *flute* comme *chute*, *nait* comme *trait*, *chaine* comme *gaine*, *bailler* comme *tailler*, *gaiment* comme *vraiment*, *coute* et *soûler* [sic] comme *joute* et *deussoûler*, *croitre* comme *goitre*, *jeune* comme *il déjeune*.

Selon le vœu de la Commission, seules les nouvelles graphies seraient enseignées et les anciennes seraient tolérées temporairement. L'opposition de l'Académie et des imprimeurs contribua à enterrer ce nouveau projet de réforme.

Après une accalmie de quelque trente ans, le débat est relancé en partie par la publication de la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie* en 1935. On y trouve très peu de changements à l'orthographe et, dans la préface, la déclaration suivante :

L'Académie, qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas davantage le droit de réformer l'orthographe. (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1935 : III)

### 2.2.5 Les propositions Dauzat-Damourette (1939-1953)<sup>1</sup>

En 1939, Albert Dauzat, linguiste et journaliste, contribue à la relance du débat en faisant appel aux lecteurs de sa revue *Le français moderne* et au linguiste Jacques Damourette pour élaborer une réforme qu'il voudrait modérée et à laquelle l'Académie serait associée. La proposition qu'il soumet à cette dernière, basée en grande partie sur des principes phonétiques, s'avère assez radicale et restera lettre morte. Relativement à l'emploi de l'accent circonflexe, Burney (1967) rapporte que Dauzat suggérait son ajout sur les mots \**poïs* (pour *poids*) et \**seaû* (pour *sceau*) afin d'en éliminer les « lettres parasites » sans créer des homographes, et sur le participe passé \**tû* du verbe *taire*, à des fins distinctives. Dans une perspective d'élimination du *s* muet et par analogie avec les autres formes du verbe *être*, il proposait également la graphie \**ét* pour la troisième personne du singulier de l'indicatif présent (comme dans *être* et *êtes*). Catach (2001) précise que le projet Dauzat-Damourette endossait les positions de 1905 de l'Académie sur certaines questions et notamment la suppression de l'accent circonflexe sur des mots tels que *croute*, *île* et *maitre*.

### 2.2.6 Les deux commissions Beslais (1950, 1960)

En 1944, la commission ministérielle Langevin-Wallon est formée dans le but de proposer une réforme de l'enseignement. Elle confie un mandat aux linguistes Perrot et Bruneau sur une réforme de l'orthographe. Les recommandations de ces derniers, basées sur des principes phonétiques, sont si vastes et radicales qu'elles ne seront jamais publiées.

C'est à Aristide Belais, un enseignant, que l'on confie en 1950 la présidence d'une autre commission ministérielle portant exclusivement sur une réforme de l'orthographe, réforme que l'on veut modérée et qui viserait à simplifier les orthographes grammaticale et lexicale. De façon pragmatique, la Commission s'appuie sur le rapport de Perrot et Bruneau, retenant les recommandations présentant un intérêt d'un point de vue pédagogique : les consonnes (doubles, parasites, finales, etc.), les lettres grecques, la représentation du son /*ã*/, les signes (accent circonflexe, grave, tréma), de même que quelques règles

<sup>1</sup> Les propositions de Dauzat, parfois associé à Damourette, s'échelonnent de 1939 à 1953 (Burney, 1967 : 167)

grammaticales reprises de l'Arrêté de 1901 (Goes, 2007; Keller, 1999). Le rapport de la Commission fait néanmoins l'objet de vives oppositions, relayées entre autres par les médias, qui proviennent autant du milieu scolaire et littéraire que du public. L'Académie, qui n'a pas été consultée, s'oppose au projet. La réforme est finalement ajournée.

Cependant, en 1960, le ministre de l'Éducation nationale français crée une deuxième commission sous la présidence d'Aristide Belais. C'est en réponse à une demande du milieu scientifique<sup>1</sup> qui émet le vœu d'une réforme restreinte de l'orthographe, à l'image de ce qu'avait proposé Aristide Belais trois ans plus tôt dans un article. Cette fois-ci, la Commission fait preuve de prudence et s'appuie sur des sondages réalisés auprès du milieu de l'enseignement, de l'industrie, du commerce et des syndicats. Selon Keller (1999), des quarante-cinq procès-verbaux rédigés par sa secrétaire générale, Nina Catach, il ressort que la Commission a exclu délibérément les critères strictement linguistiques et qu'elle a adopté une perspective pratique. À cette fin, elle a produit un corpus de plus de mille copies d'étudiants provenant de trois villes françaises<sup>2</sup> pour connaître la nature et la fréquence des fautes d'orthographe.

Les distances que la Commission prend par rapport à l'approche phonétiste ressortent clairement dans son constat sur l'emploi de l'accent circonflexe. D'une part, elle ne veut pas condamner des graphies qui correspondent encore à l'usage parlé dans la majeure partie de la France, ce qui l'amène à proposer que l'accent circonflexe soit admis sur les mots suivants : *\*barême*, *\*bohême*, *\*brôme*, *\*chrôme*, *\*drôlatique*, *faîne*<sup>3</sup>, *\*gaîne*, *\*gnôme*, *\*grâcier*, *\*disgrâcier*, *\*grâcieux*, *\*disgrâcieux*, *\*goître*, *\*hâvre*, *\*mômerie*, *\*psychiâtre*, *\*râcler*, *\*râtisser*, *\*zône* (Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965 : 64).

1 Dans des lettres datées du 12 janvier 1960 adressées au ministre de l'Éducation nationale au secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'Académie des sciences réclame avec le soutien de plus des deux-tiers de ses membres une réforme « strictement limitée » de l'orthographe française. (Leconte et Cibois, 1989 : 147-148; Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965 : 112-113)

2 Il s'agit des villes de Besançon, Paris et Toulouse. Les résultats publiés avec le rapport de la Commission ministérielle d'études orthographiques (rapport Beslais) indiquent qu'aux niveaux du baccalauréat et de la propédeutique les fautes portant sur l'accent circonflexe sont de l'ordre de 25 %, mais qu'au niveau du C.E.P elles ne sont que de 10 %.

3 Selon le *Nouveau Petit Robert* 2010, on écrit aussi *faîne*.

D'autre part, elle estime que, dans les cas des noms et des adverbes en *-ment*, l'évolution de la langue justifie la suppression du e muet et l'accent qui le rappelle et que, conséquemment, la graphie des noms doit être alignée sur *\*chatiment* et celle des adverbes sur *absolument*.

En somme, la commission Beslais recommande que l'accent circonflexe soit maintenu (ou ajouté) sur les voyelles longues (*bête, faite, \*zône, âne*) et supprimé là où il est employé pour marquer la chute d'une lettre ancienne ou comme signe diacritique (*\*diner, \*dine, \*assidument, \*du*). Malgré la recommandation de la graphie *\*du* (du verbe *devoir*), la Commission se dit

favorable au maintien de toutes les distinctions orthographiques entre les homonymes, même lorsque leurs graphies sont le résultat d'une fausse étymologie, parce qu'elles ne sont pas inutiles à la clarté de notre langue écrite. (Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965 : 106).

Goes (2007) note que la stratégie adoptée pour la création, l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet de réforme comporte plusieurs ressemblances avec celle de 1990. De plus, bon nombre de recommandations sont semblables. Le rapport remis en 1965 fut publié, mais ne fut l'objet d'aucune réaction de la part du ministre qui l'avait commandé, et encore moins de l'Académie française qui n'avait pas même répondu à l'Académie des sciences, l'organisme qui avait réclamé une telle réforme.

### **2.2.7 Le projet de René Thimonnier et les propositions du Conseil international de la langue française (1967-1972)**

À la fin des années 1960, René Thimonnier, dont nous avons exposé la théorie au chapitre I, est le premier à s'inscrire dans un courant structuraliste et à mettre de l'avant une approche innovatrice pour comprendre l'orthographe du français, s'appuyant sur des principes essentiellement morphologiques plutôt que phonétiques. Considérée comme un système, l'orthographe du français lui apparaît plus cohérente qu'elle ne le semble, seuls quelque 300 mots du *Dictionnaire de l'Académie*, selon une première évaluation, ne s'inscrivant pas dans des séries analogiques. Thimonnier porte son attention sur l'orthographe lexicale qui pourrait être facilement rectifiée. Il juge que des modifications à l'orthographe grammaticale devraient être confiées à une commission

internationale de grammairiens. Les médias sont favorables à ses propositions, mais certains linguistes, notamment Nina Catach et Jean-Marie Klinkenberg, y sont opposés.

Relativement à l'accent circonflexe, nous avons vu à la section 1.3 que Thimonnier lui attribue trois rôles : phonétique, distinctif et historique. Une règle s'applique voulant que l'accent circonflexe ne joue un rôle phonétique que sur une voyelle précédant un *e* caduc. Ainsi, il est normal que les dérivés et les composés de certains mots comportant un accent circonflexe en soient eux-mêmes démunis. Seuls certains mots de la famille de *câble*, *crâne*, *fût*, *jeûner*, *râteau*, *sûr*, *tâter*, *tempête* et *trône* ne respectent pas cette règle. Ce sont les mots de ces familles qu'il faudrait normaliser<sup>1</sup>, ou plus exactement généraliser, en ajoutant un accent circonflexe à ceux qui n'en comportent pas, dans la mesure où aucune règle ne peut expliquer cette absence. Il en est ainsi pour les mots *encâblure*<sup>2</sup>, *\*crâniologie*, *\*déjeûner*, *\*tâtillon* et *\*tempêteux*. Par contre, il estime qu'il ne convient pas d'orthographier *introniser* avec un accent circonflexe comme dans *trône* parce que le lien sémantique entre ces deux mots n'est plus senti que par des spécialistes. Dans certains dérivés adverbiaux en *-ment*, l'accent circonflexe sert à rappeler le *e* du féminin de l'adjectif, base de formation de l'adverbe. Il ne persiste que dans six adverbess (*assidûment*, *congrûment*, *continûment*, *crûment*, *continûment*, *dûment*) et n'est justifié que pour *dûment*.

En 1968, le ministre de l'Éducation confie au Conseil international de la langue française (CILF) le soin d'étudier le projet de Thimonnier. C'est en 1972 que le Conseil remet son rapport au ministre et à l'Académie. Relativement à l'accent circonflexe, le président du Conseil, Joseph Hanse, se montre d'accord avec la description des rôles qu'en fait Thimonnier, mais juge qu'il doit faire l'objet d'une étude d'ensemble que ne permettent pas les séries analogiques élaborées par Thimonnier (Hanse, 1976).

Malgré cette réserve, le Conseil propose la suppression de l'accent circonflexe sur le *u* des adverbess en *-ment* qui l'ont conservé, y compris pour l'adverbe

1 « Dans une orthographe morphologique, considérée en synchronie, la *généralité* d'une forme graphique est en effet le seul critère de sa *normalité* » (1967 : 348)

2 La graphie *encâblure* est considérée comme une variante dans le *Nouveau Petit Robert* 2010.

*dûment*.<sup>1</sup> Dans une perspective de régularisation des familles de mots, il recommande aussi les formes *\*crâniologie*, *encâblure*, *\*tempêtueux*, mais pas *\*déjeûner*.

L'Académie adopte à l'unanimité une petite partie des modifications proposées par le Conseil et, relativement à l'accent circonflexe, les formes *\*crâniologie* et *encâblure*<sup>2</sup>. En février 1975, elle transmet ses décisions au ministre de l'Éducation puisque « [...] C'est à lui qu'il appartiendra de leur donner la sanction de son autorité dans le domaine de l'enseignement »<sup>3</sup>. Dans les faits, le ministre ne donnera aucune suite à cette demande. En 1986, l'Académie inscrit néanmoins les graphies qu'elle avait approuvées dans le premier fascicule de la neuvième édition de son *Dictionnaire*, pour les retirer en bloc un an plus tard :

L'Académie, dans ses séances des 12 et 19 mars 1987, ayant constaté que les modifications orthographiques qu'elle avait consenties en 1975 n'étaient pas entrées dans l'usage, a décidé de les rejeter dans leur ensemble. (cité dans Goosse, 1991 : 20)

### 2.2.8 L'Arrêté de tolérances du ministre René Haby (1977)

Entre-temps, le ministre de l'Éducation, René Haby, décide de remettre à jour l'Arrêté de tolérances de 1901. En février 1977, il fait paraître au *Journal officiel* une liste de tolérances « grammaticales et orthographiques » qui remplacent celles de l'Arrêté de 1901 et qui s'appliquent dans les examens et les concours du ministère de l'Éducation du niveau primaire ou secondaire<sup>4</sup>. La plupart des sujets traités relèvent de l'orthographe grammaticale, mais la question de l'accent circonflexe y est également abordée. Essentiellement, l'omission de l'accent circonflexe sur toutes les voyelles est admise, sauf si elle entraîne de la confusion en rendant deux mots homographes (par exemple : *tâche/tache*; *forêt/foret*; *vous dites/vous dites*; *rôder/roder*, *qu'il fût/qu'il fut*).

1 Rappelons que Thimonnier avait fait une exception pour l'adverbe *dûment*.

2 Selon l'information fournie dans (Catach 2001a : 231). Notons que Leconte et Cibois (1989 : 182-185), qui présentent les recommandations de l'Académie découlant du rapport du CILF, ne mentionnent pas ces deux mots.

3 Extrait d'une lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie, Jean Mistler, adressée au président du Conseil international de la langue française. Tiré de Keller (1999 : 130)

4 Arrêté du 28 décembre 1976 « Tolérances grammaticales ou orthographiques » publié au *Journal officiel* du 9 février 1977.

Trois exemples de tolérances relatives à l'accent circonflexe sont mentionnés dans l'Arrêté : \**crane*, \**épitre* et \**crument*.

Quoique son application soit restreinte, l'Arrêté Haby, qui intervient cinq ans après le rapport du CILF et deux ans après les décisions de l'Académie qui en découlaient, ne tient pas compte des orientations qui ont été retenues, en tolérant une omission générale de l'accent circonflexe, sauf dans quelques cas restreints.

### 2.2.9 La proposition de l'AIROE<sup>1</sup>

En 1986, l'AIROE, une association privée créée par Nina Catach qui regroupe des chercheurs du groupe HESO<sup>2</sup> du CNRS<sup>3</sup> et d'autres membres de la communauté linguistique, propose un ensemble de simplifications notamment à l'emploi de l'accent circonflexe :

Admettre l'absence d'accent circonflexe, sauf en cas d'ambiguïté (*tâche/tache*) : *batiment*, *enquête*, *abime*, *dépot*, *coutant*... (Cité dans Leconte et Cibois, 1989 : 158)

On notera que pour la première fois on propose non seulement de supprimer l'accent circonflexe, mais de le remplacer, quand il joue manifestement un rôle phonétique, par un autre accent : \**enquête*.

### 2.2.10 Le Manifeste des dix (1989)

Enfin, le 7 février 1989 paraît à la une du quotidien *Le Monde* un appel de dix linguistes éminents à « moderniser » l'écriture du français. Ce que l'on appelle le Manifeste des dix regroupera notamment Nina Catach, Bernard Cerquiglini et Bernard Quemada qui seront appelés à jouer des rôles clés dans le projet de rectifications de 1990.

L'accent circonflexe fait partie des thèmes sur lesquels ils se prononcent. Soulignant qu'en général il ne correspond plus à une prononciation particulière,

---

<sup>1</sup> Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture

<sup>2</sup> Histoire et structure des orthographe et des systèmes d'écriture

<sup>3</sup> Centre national de recherche scientifique

les auteurs du Manifeste affirment que sa suppression n'aurait pour effet que de rendre ambigu, hors contexte, une trentaine de mots qu'il distingue (*du* et *dû*, *tache* et *tâche*, etc.). L'ambiguïté est par ailleurs perçue comme fréquente et « fondamentale » dans la langue française (*je suis*, forme du verbe *être* ou du verbe *suivre*; *je finis*, forme du présent ou du passé simple). De plus, on estime que le quart des fautes relevées dans les dictées<sup>1</sup> lui sont attribuables, ce qui représente un coût disproportionné. Le Manifeste conclut à la nécessité de « moderniser » l'écriture du français comme le proposait « l'excellent rapport que prépara, à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, la commission Beslais, de 1960 à 1965 »<sup>2</sup> (Leconte et Cibois, 1989 : 162) et de considérer comme prioritaire la suppression de l'accent circonflexe, de même que l'autorisation de doubles graphies.

### 2.2.11 Conclusion

En conclusion, l'examen des différents projets et mesures proposés durant la période 1889 - 1989 permet de faire les observations qui suivent.

Dès 1890, la réforme réclamée par la Société de réforme orthographique vise la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* pour des raisons de nature phonétique, parce qu'il est considéré, au même titre que d'autres accents (l'accent grave sur le *a*), comme un accent « muet » inutile, voire nuisible.

En 1891, la circulaire du ministre Bourgeois invite le réseau de l'éducation à admettre des variantes orthographiques qui sont des « infractions » sans gravité, témoignant d'usages fluctuants. Cette mesure, comme l'Arrêté de 1901, ne s'adressait qu'aux examinateurs. L'une et l'autre furent sans grand effet.

---

<sup>1</sup> Cette proportion de fautes revient souvent dans le discours des partisans de la suppression de l'accent circonflexe, sans que les sources soient mentionnées. Ce sont peut-être des données qui proviennent du rapport de la deuxième commission Beslais qui avait fait une enquête dans trois villes françaises et concluait : « Le plus gros pourcentage de fautes se trouve dans la catégorie *accent circonflexe* (environ 25 %) » (Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965 : 124). Notons que ce pourcentage correspond aux résultats des niveaux baccalauréat et propédeutique, mais qu'au niveau C. E. P., il n'est que de 10 %. Par ailleurs, nous verrons à la section 4.4 que des données récentes indiquent des résultats sensiblement différents.

<sup>2</sup> Rappelons que Nina Catalach était secrétaire de cette commission.



La Commission Meyer attribuant deux rôles à l'accent circonflexe (historique et phonétique) ne réclame pas sa suppression totale et envisage même son ajout dans certains mots pour marquer une prononciation différente (*\*zone*). Ses recommandations portent finalement sur le *i* et le *u*, y compris dans les désinences verbales, et sur le *a* du passé simple et de l'imparfait du subjonctif des verbes du premier groupe, par analogie.

L'Académie, dont l'orientation est davantage étymologique, accepte dans un premier temps la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u*, sauf dans *dû* et sur les désinences du subjonctif. Toutefois, l'édition 1932-1935 du *Dictionnaire* ne fait pas état de cette concession.

En 1905, la commission Brunot reprend essentiellement les mêmes propositions que celles de la commission Meyer, y compris pour les formes à l'imparfait du subjonctif.

Dans les années 1940-1950, certaines propositions de Dauzat et Damourette ont pour but d'ajouter un accent circonflexe sur des *i* et des *u* à des fins distinctives, et de le supprimer là où le rôle phonétique n'est plus senti.

La deuxième commission Beslais, en 1960, tente de fixer le rôle de l'accent circonflexe en lui attribuant une valeur phonétique ou distinctive, au détriment de sa valeur diacritique ou historique. On propose ainsi de maintenir ou d'ajouter certains accents circonflexes là où l'on note une différence de prononciation ou lorsqu'il est nécessaire de distinguer des homonymes, et de le supprimer quand il ne marque que l'amuïssement d'une lettre, y compris dans les noms et les adverbes en *-ûment*.

L'approche que propose Thimonnier dans les années 1960, qui en est une de normalisation, l'amène à proposer l'ajout d'un accent circonflexe sur cinq noms et à l'éliminer sur cinq des six adverbes en *-ûment*.

Le CILF ne se penche pas de façon spécifique sur l'emploi de l'accent circonflexe, mais recommande néanmoins sa suppression sur tous les adverbes en *-ûment*, et son ajout sur trois des cinq mots pointés par Thimonnier.

L'Académie accepte la nouvelle graphie de deux de ces mots, les inscrit dans la neuvième édition de son *Dictionnaire*, puis les enlève.

En 1977, l'Arrêté Haby demande une tolérance aux examens sur l'omission de l'accent circonflexe sur toutes les voyelles, sauf dans les situations où il a pour effet de désambiguïser deux mots qui autrement seraient homographes.

En 1986, l'AIROE reprend l'idée de ne maintenir l'accent circonflexe qu'en cas d'ambiguïté, allant même jusqu'à proposer de le remplacer par un autre accent lorsque la prononciation l'exige (*\*enquête*).

Le Manifeste des dix propose l'élimination complète de l'accent circonflexe, même dans les cas d'ambiguïté qui sont considérés comme peu nombreux et habituels dans la langue française.

En résumé, mise à part l'approche analogique de Thimonnier, ce sont essentiellement les principes phonétique et distinctif qui ont motivé les recommandations et les mesures prises dès la fin du XIXe siècle pour modifier l'emploi de l'accent circonflexe. Son ajout sur certains mots est quelquefois recommandé, mais, de façon générale, c'est sa suppression qui est visée, d'abord sur le *i* et le *u*. Avec l'Arrêté Haby en 1977, c'est sur l'ensemble des voyelles que l'on envisage son omission, la seule exception étant les situations où il joue le rôle distinctif strict de désambiguïser deux mots identiques à l'accent circonflexe près. Le principe phonétique est ainsi progressivement délaissé au profit du principe distinctif. Les propositions de l'AIROE vont dans le même sens que l'Arrêté Haby. Le Manifeste des dix va plus loin en minimisant l'importance du rôle distinctif de désambiguïstation.

### **2.3 Le projet de rectifications orthographiques de 1990**

Lorsque le premier ministre de la France, Michel Rocard, crée en 1989 le Conseil supérieur de la langue française, il lui donne le mandat de faire, selon l'expression de l'abbé Grégoire, grammairien du XVIIIe siècle qu'il cite, des « rectifications utiles », des retouches aux mots utilisés en synchronie qui n'ont pas de norme officielle, c'est-à-dire aux mots dont l'orthographe n'a pas été fixée

par l'Académie française. Il décrit, dans son discours, trois sortes de problèmes pour lesquels il souhaite que le Conseil formule des avis. Dans la partie stabilisée du vocabulaire, il constate la présence d'« un certain nombre d'anomalies et d'absurdités ». Il déplore également des contradictions entre les dictionnaires et les conséquences qui en découlent :

Un ouvrage récent vient ainsi de relever plus de 3500 mots qui présentent des variations de graphie d'un dictionnaire courant à l'autre. Ces désaccords posent, à l'évidence, de sérieux problèmes d'enseignement. (Rocard, 1989)

Enfin, il s'inquiète de la variation dans la création lexicale, en particulier dans les domaines scientifique et technique.

Il ressort de ce discours que pour le premier ministre la variation graphique est une préoccupation importante, deux des trois problèmes orthographiques qu'il soumet pour étude au Conseil en faisant état :

Dans ces deux derniers cas, il s'agit moins de modifier que de fixer ce qui ne l'est pas encore; il ne s'agit pas de réformer, mais de former : de donner une forme unique aux mots à orthographe flottante et d'établir des règles pour les mots à venir. (Rocard, 1989)

En résumé, le mandat du premier ministre portait sur les correctifs à apporter à des anomalies et des irrégularités dans des mots dont l'orthographe est stabilisée et sur la variation graphique de mots existants ou nouvellement créés. Dans le but explicite de limiter l'ampleur des propositions à venir, il précise même les cinq sujets sur lesquels les membres du Conseil doivent se pencher : l'usage des traits d'union, le pluriel des mots composés, les anomalies des séries étymologiques désaccordées, l'accord du participe passé des verbes pronominaux et l'usage de l'accent circonflexe.

Le Conseil est invité à s'inspirer des modifications que l'Académie avait adoptées comme suite au rapport de 1972 du CILF. Comme nous l'avons mentionné à la section 2.2.7, concernant l'accent circonflexe, très peu de changements avaient été retenus. Néanmoins, dans le rapport que le Conseil présente en juin 1990, ce sont les difficultés que comporte l'apprentissage systématique de l'accent circonflexe qui sont mises de l'avant, et non l'approche analogique développée par Thimonnier :

L'accent circonflexe représente une importante difficulté de l'orthographe du français, et même l'usage des personnes instruites est loin d'être satisfaisant à cet égard.

L'emploi incohérent et arbitraire de cet accent empêche tout enseignement systématique ou historique. Les justifications étymologiques ou historiques ne s'appliquent pas toujours [...] (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 11)

Par contre, ce n'est pas la suppression totale de l'accent circonflexe que le Conseil recommande, mais une suppression sur les seules voyelles *i* et *u*. Lorsqu'il présente le rapport de son groupe de travail, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, met de l'avant les motifs qui ont incité le Conseil à limiter la portée de la recommandation portant sur l'accent circonflexe :

Après avoir examiné cette question avec la plus grande rigueur et en même temps la plus grande prudence, il est apparu au Conseil supérieur qu'il convenait de conserver<sup>1</sup> l'accent circonflexe sur la lettre *a*, *e* et *o*, mais qu'il ne serait plus obligatoire sur les lettres *i* et *u*, sauf dans les quelques cas où il est utile : la terminaison verbale du passé simple et du subjonctif imparfait et plus-que-parfait, et dans quelques cas d'homographie comme *jeûne*, *mûr* et *sûr*. (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 4-5)

S'appuyant sur des principes phonétiques et de correspondance avec la langue orale, le Conseil juge que l'accent circonflexe sur les voyelles *a*, *o* et *e* peut être maintenu parce qu'il permet de contraster des mots qui ne se distinguent que par le « timbre » ou la durée de la voyelle. Ces distinctions sont considérées comme étant d'une utilité restreinte sur le *i* et le *u*, et en voie de disparition rapide. L'exemple qui en est donné est *voûte* que l'on compare à *doute*, deux mots qui d'un point de vue phonétique ne contrastent que par la consonne initiale<sup>2</sup>. Une règle de suppression de l'accent circonflexe, assortie d'un certain nombre

1 On notera la formulation particulière de ce commentaire où l'auteur mentionne d'abord les lettres sur lesquelles l'accent circonflexe est « conservé », pour ensuite préciser celles où il n'est « plus obligatoire ». Comme on le verra dans la section 4.5 de notre mémoire, le Conseil supérieur avait reçu de son comité d'experts une recommandation à l'effet de supprimer la totalité des accents circonflexes, et il a par la suite décidé de n'accepter sa suppression que dans quelques cas et de le « conserver » dans les autres cas.

2 Le Conseil aurait pu présenter d'autres exemples où l'accent circonflexe sur un *i* ou un *u* permet de signaler des prononciations différentes. Le *Nouveau Petit Robert* (2009) et le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* (FVQ) attestent ainsi que la voyelle phonétique de *jeune* [ʒœ̃n] est plus ouverte que celle de *jeûne* [ʒœ̃n], et le FVQ signale également que la voyelle phonétique de *faîte* [fɛ̃ː] est plus longue que celle de *faite* [fɛ̃]. D'autres exemples sont fournis à l'appendice D.

d'exceptions<sup>1</sup> permettant de respecter les principes distinctif et analogique est ainsi créée.

Ces exceptions portent sur les désinences verbales du passé simple et du subjonctif où « il indique des distinctions morphologiques nécessaires »; sur des mots qui autrement deviendraient homographes (*dû, mûr, sûr, jeûne(s)*) dans sa forme nominale ou verbale; sur le verbe *croître*; sur les noms propres et les adjectifs qui en sont issus (par exemple, *Nîmes, nîmois*). La portée de ces exceptions est également limitée : l'accent circonflexe n'est maintenu que sur la forme fléchie au masculin singulier des mots *sûr* (au sens de *certain*) et *mûr* (au sens de *mûri*), même si leurs formes fléchies au féminin deviennent aussi des homonymes homographes de *sure* au sens d'*acide* et de *mure* signifiant un petit fruit; il n'est pas maintenu dans les dérivés et les composés des mots sujets à exception (*sûr*, mais *sureté*; *croître*, mais *accroître, décroître*).

Les principes énoncés dans le projet de rectifications paru au *Journal officiel* précisaient que les graphies rectifiées devenaient la règle dans l'enseignement et que les anciennes seraient tolérées (p. 9). Plus tard, comme nous le verrons plus en détail à la section 3.3.8, l'Académie reviendra sur l'approbation unanime qu'elle avait d'abord accordée aux recommandations du Conseil et les présentera comme des manières différentes et correctes d'écrire, l'une et l'autre forme ne pouvant être tenue pour fautive.

La proposition de suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* avait pour effet d'introduire une modification à l'orthographe de quelque 300 mots comportant un accent circonflexe sur ces lettres. Le nombre varie légèrement en fonction des sources, des nomenclatures et des formes prises en compte. Selon la Banque de dépannage linguistique, il y a 302 mots<sup>2</sup> avant flexion affectés par la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u*. Selon Catach (1991 : 119), il y en a 333, dont 197 comportant un accent sur le *i* (dont 134 *aî*, 31 *oî*, 31 *î* et 1 *eî*) et 136 comportant un accent sur le *u* (dont 71 *û*, 62 *oû*, 3 *eû*). Selon Rey-

1 Des linguistes tel que de Villers citée dans Saint-Pierre (2008) ont reproché au Conseil de ne pas avoir véritablement simplifié l'orthographe, de nouvelles exceptions venant remplacer les anciennes.

2 La Banque de dépannage linguistique s'appuie sur la publication de l'organisme Renouvo *Le millepatte sur un nénufar – Vadémécum de l'orthographe recommandée* pour établir le relevé qui apparaît sur son site. Ce relevé ne comprend pas les adjectifs issus de noms propres. (Site consulté le 1er octobre 2009). La liste de ces mots est fournie à l'appendice A.

Debove et Le Beau-Bensa (1991 : 64), 274 mots de la nomenclature du *Petit Robert* étaient touchés en 1991 par la règle relative à la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u*<sup>1</sup>.

## 2.4 Conclusion

La recommandation du Conseil de maintenir l'accent circonflexe sur les voyelles *a*, *o*, *e* et de le supprimer sur *i* et *u* ne s'inscrit pas dans la tendance observée depuis 1977 que nous avons décrite dans la section 2.2. L'Arrêté Haby comme la proposition de l'AIROE et le Manifeste des dix visaient l'ensemble des voyelles sur lesquelles l'accent circonflexe est suscrit, ne faisant exception, le cas échéant, que pour des cas d'ambiguïté. Le Conseil a préféré limiter sa recommandation à deux voyelles sur lesquelles l'accent circonflexe n'est pas perçu comme ayant un rôle phonétique. En incluant une série d'exceptions à cette suppression, il conservait néanmoins à l'accent circonflexe un rôle morphologique (exceptions sur les désinences du passé simple, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif) et logogrammique (exceptions *dû*, *mûr*, *jeûne* et *croître*) selon la théorie de Catach que nous avons exposée aux sections 1.2 et 1.3.

Les recommandations du Conseil ont suscité de vives réactions<sup>2</sup> qui ont compromis leur mise en œuvre en France. Plusieurs auteurs (Keller, 1999; Arrivé, 1994) rapportent que l'Académie française, qui dans un premier temps avait approuvé les recommandations du Conseil à l'unanimité, a revu sa position en janvier 1991, et a obtenu du gouvernement qu'elles ne fassent pas l'objet d'une circulaire ministérielle et qu'elles ne soient pas appliquées « de façon impérative ». L'opposition dans les médias, les milieux littéraires, de l'enseignement et même de certains académiciens s'est particulièrement

---

1 Précisons que, pour les fins poursuivies dans le présent mémoire, seul l'ordre de grandeur du nombre de mots touchés nous apparaît important. Pour un ouvrage comme le *Nouveau Petit Robert*, il s'agit de moins de 0,05 % de sa nomenclature.

2 À ce sujet, en plus de Rey-Debove et Le Beau-Bensa (1991 : 5), voir Keller (1999), Arrivé (1995), Julliard (1991) et Pivot (1989).

manifestée sur la question de l'accent circonflexe devenu l'icône de l'opposition aux changements orthographiques proposés<sup>1</sup>.

Quelque vingt ans après ces événements, on peut constater la forte résistance à la suppression de l'accent circonflexe par le traitement que font les dictionnaires de la variante sans accent circonflexe des mots visés par cette règle introduite en 1990. Dans le chapitre III, nous ferons une analyse détaillée de ce traitement.

---

<sup>1</sup> Sur l'opposition à la suppression de l'accent circonflexe, voir notamment Rey-Debove et Le Beau-Bensa (1991 : 8), Cerquiglini (1995), Goosse (1991) et Catach (1991a).

## CHAPITRE III

### LA RÉSISTANCE DES DICTIONNAIRES À LA VARIANTE SANS ACCENT CIRCONFLEXE INTRODUITE EN 1990

#### 3.1 Introduction

Catach (1971 : 25) affirme que tout lexicologue peut devenir un « réformateur malgré lui » sachant l'importance, dans la confection d'un article, de la place des variantes, mais aussi de la présentation graphique et typographique, de l'utilisation des capitales et des minuscules, du romain et de l'italique, du caractère gras, de la ponctuation et de différents signes de références utilisés.

Dans cette partie de notre mémoire, nous nous proposons de vérifier comment la résistance à la suppression de l'accent circonflexe se manifeste dans les dictionnaires, en particulier dans les articles des mots concernés, mais également dans d'autres parties de ces ouvrages. À cette fin et à partir d'un corpus représentatif de dictionnaires, nous vérifierons la présence des variantes sans accent circonflexe<sup>1</sup> que la réforme de 1990 a introduites et nous examinerons en détail la façon dont elles sont prises en compte. Nous porterons également attention aux explications données dans ces livres de référence sur les nouvelles règles concernant l'emploi de l'accent circonflexe.

Après avoir décrit notre méthodologie, nous ferons état des résultats de notre examen détaillé de chacun des dictionnaires composant notre corpus, puis nous dégagerons un certain nombre de constats résultant de la comparaison des différents dictionnaires.

#### 3.2 Méthodologie

Notre méthodologie s'appuie sur la vérification de la présence dans les dictionnaires des variantes sans accent circonflexe et, lorsqu'elle s'avère, sur la

---

<sup>1</sup> La notion de variante sans accent circonflexe s'impose du fait qu'aucune des graphies sans accent circonflexe n'a supplanté celle avec accent circonflexe comme nous pourrions le constater dans le présent chapitre.



description détaillée de leur traitement dans les articles des mots concernés, dans les tableaux de conjugaison auxquels ces articles réfèrent ainsi que dans les pages liminaires et les annexes.

Pour chacun des articles, nous avons noté la présence ou l'absence de la variante, sa position (dans l'entrée, en fin d'article, en annexe, etc.), le traitement typographique et l'insertion de différents signes (logos ou autres indications caractéristiques des rectifications de 1990). Nous avons également tenu compte de tout élément de nature plus qualitative de la présentation que l'on pourrait associer à une forme de résistance, notamment le fait que l'information sur les nouvelles règles d'emploi de l'accent circonflexe soit claire et complète pour l'utilisateur du dictionnaire. La cohérence des informations fournies a également été examinée, en particulier en comparant les informations apparaissant dans l'article et celles des tableaux de conjugaison auxquels ils réfèrent, et en comparant entre eux les différents articles potentiellement touchés par l'existence d'une variante. De plus, l'attestation de graphies sans accent circonflexe a été recherchée dans les pages liminaires des dictionnaires, et la description des règles introduites par les rectifications de 1990 dans l'une ou l'autre partie du volume a fait l'objet de notre appréciation.

Pour réaliser cette recherche, nous avons établi un large corpus composé des dictionnaires de différents types les plus connus incluant ceux qui, selon l'Office québécois de la langue française, ont pris en compte les rectifications de l'orthographe de 1990 dans leur nomenclature. Puis nous avons constitué un échantillon de mots visés par la suppression de l'accent circonflexe en nous appuyant sur trois critères : la représentation des différentes catégories grammaticales, un éventail de fréquence d'occurrence, et la difficulté d'interprétation des nouvelles règles d'emploi pour certains mots. Ce dernier critère s'imposait du fait que la règle de suppression de l'accent circonflexe comporte des exceptions totales (toutes les formes de certains mots sont exclues) ou partielles (certaines formes fléchies sont exclues) découlant essentiellement de la prise en compte du rôle distinctif de l'accent circonflexe. La fréquence d'occurrence est un critère incontournable, car elle influence la résistance des scripteurs à modifier leur usage et, dans la mesure où les

variantes ne sont pas attestées, celle des dictionnaires à les inclure dans leur nomenclature. D'autres critères auraient pu être considérés, par exemple l'origine de l'accent circonflexe (amuïssement d'un s, voyelle en hiatus, etc.). Ce critère ne nous a pas paru pertinent dans la mesure où nous n'avons aucune raison de croire qu'il ait pu influencer les éditeurs de dictionnaires dans leur décision d'inclure ou non les variantes sans accent circonflexe; nous n'avons aucun témoignage d'exceptions dans le traitement de la variante en fonction de l'origine de l'accent circonflexe<sup>1</sup>. Il faut préciser que l'échantillon est relativement restreint, mais son ampleur et sa composition sont adéquates dans le contexte de la démarche que nous avons adoptée pour faire la démonstration d'une résistance des dictionnaires à la variante sans accent circonflexe. Cette démarche permet de distinguer deux groupes de dictionnaires selon qu'ils incluent ou non la variante sans accent circonflexe, mais surtout de faire une analyse qualitative du traitement de la variante, lorsqu'elle est présente. Un échantillon plus large ou établi selon des critères différents n'aurait pas été de nature à nous mener à des constats et des conclusions différents sur la résistance des dictionnaires.

### 3.2.1 Le corpus

On trouve en librairie ou sur Internet une multitude d'ouvrages dictionnaires de tous types : des dictionnaires de langue ou analogiques, des dictionnaires encyclopédiques, des dictionnaires pragmatiques ou dictionnaires de difficultés, un dictionnaire panchronique, le *Dictionnaire de l'Académie française*, sans compter une foule de dictionnaires spécialisés par type de clientèle ou par thématique. Plusieurs d'entre eux font l'objet d'une mise à jour annuelle. Il est impossible de trouver la dernière édition de tous ces dictionnaires dans une même bibliothèque, et une des difficultés de notre recherche a été de repérer les dictionnaires que nous avons sélectionnés pour notre corpus<sup>2</sup>.

En partant des critères que nous avons fixés pour construire notre corpus, soit de représenter une gamme de dictionnaires parmi les plus connus (et

<sup>1</sup> Mis à part le cas des mots empruntés, comme nous le verrons à la section 4.3.

<sup>2</sup> À cet égard, nous devons malheureusement souligner que la bibliothèque de l'UQAM nous a été de peu d'utilité. Nous avons trouvé la plupart des dictionnaires de notre corpus à la bibliothèque de l'Office québécois de la langue française et un certain nombre à la Grande bibliothèque. *Anti-fautes d'orthographe*, introuvable en bibliothèque, a pu être acheté à la Coop UQAM.

vraisemblablement les plus utilisés) et tous ceux qui, selon l'Office québécois de la langue française<sup>1</sup>, ont pris en compte les rectifications de l'orthographe dans leur nomenclature, nous sommes parvenue à un ensemble d'une vingtaine de dictionnaires. La très grande majorité de ces dictionnaires n'existent qu'en format papier, deux ne sont consultables que sur Internet et plusieurs sont diffusés sous les deux formats. Dans ce dernier cas, les pages liminaires sont souvent absentes ou moins complètes dans le format électronique que dans le format papier et nous avons donc eu recours aux deux sources pour trouver l'information dont nous avons besoin. C'est la dernière édition disponible du dictionnaire en janvier 2010 qui a été consultée.

Trois dictionnaires qui font partie de la liste de l'Office québécois de la langue française et qui avaient initialement été retenus ont néanmoins été exclus de notre analyse. Deux d'entre eux parce qu'ils se prêtaient mal à l'application de la méthodologie que nous avons retenue, laquelle sera expliquée en détail ci-dessous. Il s'agit du *Dictionnaire didactique du français : langue étrangère et seconde* (2003) et du *Dictionnaire du français usuel* (2002). Malgré son titre, le premier ouvrage n'est pas un dictionnaire au sens strict, mais un outil de référence scientifique en matière de didactique des langues. L'autre est un nouveau concept de dictionnaire organisé en réseau sémantique autour de quelque 10 000 mots de haute fréquence de la langue française. Le texte de l'un et l'autre ouvrage est rédigé avec l'orthographe recommandée en 1990, et le *Dictionnaire du français usuel* en fait même une présentation qui n'est pas sans critiques à son égard :

L'accent circonflexe peut être supprimé sur *i* et sur *u*, sauf dans les terminaisons verbales et dans le cas où la suppression entraînerait une homonymie, ou plus exactement une homographie. Nous écrivons donc *abime*, comme *crime*, *bruler* comme *hurler*, *voute* comme *route*, etc. tout en regrettant que pour cause d'homonymie il nous faille écrire *un fruit mûr* à côté de *une pomme mure* et *il jeûne* à côté de *jeuner*. (Picoche et Rolland, 2002 : 22)

<sup>1</sup> Liste établie dans l'article sur les rectifications orthographiques de la Banque de dépannage linguistique à la section « Questions fréquentes sur les rectifications de l'orthographe » [question 10 : Les ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires et autres) présentent-ils les formes rectifiées?]. (Consulté le 22 février 2010). Cette liste est fournie à l'appendice B.

Pour ce qui est du troisième ouvrage, *Hachette collègue*, il s'agit d'un dictionnaire qui n'est distribué que dans le réseau scolaire de France et qui est introuvable au Québec.

Par contre, de façon à pouvoir attester de la prise en compte des variantes sans accent circonflexe par les dictionnaires *Le Robert*, nous avons ajouté son *correcteur de poche (Vérifiez votre orthographe)* et, aux fins de comparaison, celui de Larousse (*Anti-fautes d'orthographe*). Il va sans dire que pour ces deux maisons, dont la réputation n'est plus à faire en matière de dictionnaire, nous avons sélectionné plusieurs formats de façon à vérifier le contenu de produits s'adressant à des clientèles différentes. Une première vérification nous avait cependant permis de constater que la règle de suppression de l'accent circonflexe n'y était à peu près pas prise en compte. C'est pourquoi nous avons décidé d'ajouter les deux *correcteurs orthographiques* qu'elles publient, des produits en tous points concurrents, qui ne visent strictement qu'à informer sur l'orthographe « autorisée » des mots. Dans ces ouvrages de très petit format dont la particularité est de comprendre quelque 65 000 mots, mais aucune définition, la suppression de l'accent circonflexe y est attestée. *Le Robert* présente son *correcteur* comme « un compagnon qui se rendra vite indispensable tant pour l'expression écrite [...] que pour tous les jeux de lettres (mots fléchés, mots croisés, Scrabble<sup>®</sup>) ». (2008 : IV)

Au total, notre corpus comprend donc 21 dictionnaires, soit : 6 ouvrages des dictionnaires *Le Robert*, 6 ouvrages Larousse (dont un dictionnaire de difficultés), 2 dictionnaires *Hachette*, 1 dictionnaire panchronique, 2 autres dictionnaires de difficultés, 3 dictionnaires en ligne et le *Dictionnaire de l'Académie française*, un ouvrage incontournable du fait de son rôle, symbolique ou réel, de représentant de la norme du français. On peut consulter au tableau 3.1 la liste des dictionnaires composant le corpus, la ou les éditions qui ont été examinées et les caractéristiques des ouvrages, notamment l'ampleur de leur nomenclature et les clientèles visées.

**Tableau 3.1**

Liste et caractéristiques des dictionnaires composant le corpus

Dictionnaires	Édition	Caractéristiques
<b>Dictionnaires Le Robert</b>		
<i>Le Grand Robert de la langue française</i>	2001	Dictionnaire analogique, 86 000 articles, 100 000 mots, 75 000 entrées
<i>Le Nouveau Petit Robert de la langue française</i>	2010	Dictionnaire analogique, 60 000 mots, 300 000 sens
<i>Dixel</i>	2010	Dictionnaire analogique et encyclopédique « pour toute la famille », 58 000 mots, 28 000 noms propres et 900 dossiers encyclopédiques
<i>Le Robert collège</i>	2008	Dictionnaire pour le collège (11-15 ans) 40 000 mots
<i>Le Robert junior</i> <sup>1</sup>	2006	Dictionnaire pour l'école primaire (8-11 ans) 20 000 mots
<i>Vérifiez votre orthographe</i>	2008	<i>Correcteur de poche</i> , 64 000 mots
<b>Dictionnaires Larousse</b>		
<i>Grand Larousse illustré</i>	2005	Dictionnaire encyclopédique, 87 000 mots, 87 000 entrées
<i>Petit Larousse illustré</i>	2010	Dictionnaire encyclopédique 59 000 mots
<i>Larousse des noms communs</i>	2008	« Dictionnaire de langue et encyclopédique », 130 000 sens de mots et locutions
<i>Larousse junior</i>	2009	Dictionnaire pédagogique (7-11 ans), 20 000 mots
<i>Anti-fautes d'orthographe</i>	2008	<i>Correcteur de poche</i> , 65 000 mots
<b>Dictionnaires Hachette</b>		
<i>Dictionnaire Hachette</i>	2010	Dictionnaire encyclopédique, 58 000 mots
<i>Dictionnaire Hachette de poche</i>	2009	Dictionnaire encyclopédique de poche, 40 000 mots

---

<sup>1</sup> Édition nord-américaine

<b>Dictionnaire panchronique</b>		
<i>Le Nouveau Littré</i>	2006	Dictionnaire panchronique, 70 000 mots
<b>Dictionnaires de difficultés</b>		
<i>Le grand dictionnaire des difficultés &amp; pièges du français</i> (Larousse)	2004	Dictionnaire de difficultés 15 000 difficultés et pièges, 150 règles d'usage
<i>Multidictionnaire de la langue française</i>	2009	(information non disponible)
<i>Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne</i> (Hanse-Bampain)	2005	11 000 entrées
<b>Dictionnaires en ligne</b>		
<i>Grand dictionnaire terminologique</i>	s. o.	Banque de données terminologiques, 80 000 fiches, 3 000 000 de termes
<i>Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec</i>	s. o.	Dictionnaire du français standard en usage au Québec, 50 000 termes (version bêta)
<i>Trésor de la langue française</i>	1971-1994	Dictionnaire du français du 19 <sup>e</sup> et du 20 <sup>e</sup> siècle, 100 000 mots Versions en ligne et en format papier (16 volumes)
<b>Autres</b>		
<i>Dictionnaire de l'Académie française</i>	9 <sup>e</sup> édition 1986 - 2009 <sup>1</sup>	Dictionnaire normatif, 35 000 – 50 000 mots <sup>2</sup> . Versions en ligne et en format papier

### 3.2.2 Méthode d'analyse et variantes examinées

Afin de vérifier comment la suppression de l'accent circonflexe est prise en compte par les dictionnaires, nous avons utilisé trois approches. D'une part, nous avons examiné le traitement d'un échantillon représentatif de variantes sans accent circonflexe dans les articles concernés et dans les tableaux de conjugaison ou les annexes auxquels elles réfèrent. D'autre part, nous avons

<sup>1</sup> En 1986, l'Académie a commencé à publier la 9<sup>e</sup> édition de son *Dictionnaire* sous forme de fascicules. Le premier volume a été publié en 1992 par l'Imprimerie nationale (tome 1 de *A* à *enzyme*) et le deuxième (tome 2 de *éocène* à *mappemonde*), en 2000. La nomenclature de *éocène* à *poursuivant* a été publiée au *Journal officiel* sous forme de fascicules, entre 1993 et 2009.

<sup>2</sup> Selon le site de l'Académie, la huitième édition comprenait 35 000 mots et la neuvième en comprendra 15 000 de plus. <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html> (Consulté le 18 mars 2010)

repéré, dans le dictionnaire, la présence d'un texte décrivant les règles introduites par les rectifications de 1990. Enfin, nous avons examiné les pages liminaires pour vérifier si une variante sans accent circonflexe quelconque (inclue ou non dans notre échantillon) était attestée.

L'échantillon des variantes dont nous avons examiné le traitement dans les dictionnaires est composé de deux sous-ensembles.

Le premier est constitué de mots de la famille du verbe *brûler*. Ces mots appartiennent à plusieurs catégories grammaticales et présentent des fréquences variées. De plus, le verbe *brûler* comporte l'avantage d'avoir été choisi par certains linguistes pour servir d'étalon de vérification à l'acheteur potentiel d'un dictionnaire qui veut s'assurer que les rectifications de l'orthographe de 1990 sont prises en compte dans l'ouvrage dont il considère l'achat<sup>1</sup>.

Pour chacun de ces mots et dans chacun des dictionnaires, nous avons vérifié la présence ou l'absence, dans un article ou en annexe, de la variante sans accent circonflexe, sa position dans l'article (comme premier ou deuxième élément d'une entrée, en fin d'article, etc.), sa présentation dans une annexe, le traitement typographique et la présence de différents signes (logos, joncteurs ou autres), caractéristiques ou non des variantes découlant des rectifications orthographiques de 1990. Nous avons aussi vérifié si le traitement était uniforme à l'intérieur de cette famille de mots. De plus, lorsque pertinent, le traitement graphique de la variation découlant des rectifications orthographiques de 1990 a été comparé à celui relatif à d'autres types de variations relevées dans le dictionnaire, par exemple des variations ancrées dans l'usage avant 1990<sup>2</sup>.

Le deuxième sous-ensemble comprend des verbes qui sont visés par la suppression de l'accent circonflexe présent dans une forme ou l'autre de leur radical<sup>3</sup>. Nous avons ainsi choisi des verbes dont la terminaison de l'infinitif est en *-âtre*, en *-ôître* et en *-aire*. Dans les deux premiers types, l'accent est

1 À ce sujet, voir l'article de Chantal Contant (2009a)

2 Par exemple, les variantes *clé* et *cléf*.

3 Rappelons que les désinences verbales ne sont pas visées par la suppression de l'accent circonflexe

présent dans la forme de citation des dictionnaires, mais dans le troisième, il n'apparaît que lorsque la forme est conjuguée à la 3<sup>e</sup> personne du singulier de l'indicatif présent, ce qui exige, du dictionnaire qui veut informer adéquatement son lecteur, une précision additionnelle dans l'article. Nous avons également retenu les verbes *jeûner* et *croître* qui sont partiellement ou totalement exclus de la règle énoncée dans le rapport du Conseil supérieur de la langue française, ce qui pose des problèmes d'interprétation et d'application, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre.

Pour tous ces verbes, le même type d'examen que celui précédemment décrit a été réalisé. Mais, en plus, comme la plupart des dictionnaires présentent les formes conjuguées des verbes, soit dans un tableau contigu à l'article, en annexe ou ailleurs, il s'est avéré pertinent de compléter notre examen avec les informations qui y apparaissent. Ainsi, nous avons vérifié la présence de la variante sans accent circonflexe dans les tableaux de conjugaison, la cohérence des informations y apparaissant avec celles fournies dans l'article du verbe concerné, et l'exhaustivité des informations fournies à l'utilisateur sur l'existence d'une variante sans accent circonflexe à certaines formes ou à toutes les formes du verbe.

Nous pensons qu'un échantillon total de 21 mots plus les formes conjuguées des verbes, même s'il peut paraître restreint en fonction du nombre de mots touchés par la suppression de l'accent circonflexe<sup>1</sup>, est suffisant pour les fins que nous poursuivons, à savoir constater si les dictionnaires manifestent de la résistance à la variante sans accent circonflexe. Cet échantillon comprend des mots représentatifs du point de vue des catégories grammaticales et de la fréquence, et des verbes pour lesquels l'interprétation des règles découlant des rectifications de 1990 est plus complexe. Compte tenu des liens qui existent entre les verbes et leur conjugaison, ce sont les changements aux mots de cette catégorie grammaticale qui ont le plus d'implication sur l'aménagement des différentes parties du dictionnaire. Comme nous le verrons dans les sections 3.3 et 3.4, nous

---

<sup>1</sup> Rappelons que, selon les sources que nous avons citées à la section 2.3, le nombre de mots touchés par la suppression de l'accent circonflexe varie entre 274 et 333.



pouvons tirer des constats très clairs à l'aide de la méthodologie que nous avons élaborée.

Dans notre deuxième approche au traitement dictionnaire nous avons porté attention aux règles découlant des rectifications orthographiques de 1990 et nous avons vérifié non seulement la présence d'un texte les décrivant, mais aussi l'endroit où il était situé (dans les pages liminaires, en annexe ou ailleurs) et le caractère exhaustif ou non de l'information qui y était fournie (résumé plus ou moins succinct, reproduction du texte paru au *Journal officiel*, etc.). La position éditoriale du dictionnaire relativement à la suppression de l'accent circonflexe, lorsqu'elle était explicite, a également été prise en compte.

Enfin, afin de vérifier si, au-delà du traitement qui est fait dans le corps du dictionnaire de la variante sans accent circonflexe et de la position éditoriale du dictionnaire, l'usage est en voie de changement, une vérification a été faite pour repérer la présence dans les pages liminaires d'une graphie sans accent circonflexe sur une voyelle quelconque.

#### *Les mots de la famille de brûler*

Selon la liste de la Banque de dépannage linguistique (BDL)<sup>1</sup>, la famille de *brûler* comprend seize mots<sup>2</sup>. Le choix de ce groupe de mots comporte l'avantage que l'on y trouve des mots appartenant à quatre catégories grammaticales (nom, verbe, adjectif, adverbe) et présentant différentes fréquences (faible, moyenne, haute) selon le classement de Renouvo (2005). La présence d'une variante sans accent circonflexe dans tous les articles concernés a été vérifiée et lorsqu'elle était constatée, sa présentation a été prise en compte : entrée principale, deuxième élément d'une entrée double, variante en début ou en fin d'article, en renvoi à une annexe, etc. Le tableau 3.2 présente la liste des mots de la famille du verbe *brûler*, leur catégorie grammaticale et la fréquence de la forme comportant un accent circonflexe.

<sup>1</sup> Notons que la liste de la BDL correspond également à celle de Renouvo (Réseau pour la nouvelle orthographe du français).

<sup>2</sup> À ces 16 mots, le *Multidictionnaire de la langue française* ajoute le préfixe *brûle-*. Le *Nouveau Littré* et le *Dictionnaire de l'Académie* le nom *brûle-tout* (que l'Académie orthographe aussi *brûletout*), l'adjectif *brûlable* et le nom *brûlon*. Ce dernier mot est également attesté par le *Larousse des noms communs*.

**Tableau 3.2**  
Catégorie grammaticale et fréquence des mots de la famille du verbe *brûler*

<b>Mot</b>	<b>Catégorie grammaticale</b>	<b>Fréquence</b>
brûlement	nom	faible
brûle-bout	nom	faible
brûlé	nom	faible
brûlage	nom	moyenne
brûle-gueule	nom	moyenne
brûle-parfum	nom	moyenne
brûle-pourpoint (à -)	adverbe (locution)	moyenne
brûlerie	nom	moyenne
brûleur	nom	moyenne
brûlis	nom	moyenne
brûloir	nom	moyenne
brûlot	nom	moyenne
brûlant	adjectif	haute
brûlé	adjectif	haute
brûler	verbe	haute
brûlure	nom	haute

**Verbes en *-âtre*, *-ôître* et *-aire***

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les verbes en *-âtre*, en *-ôître* et en *-aire* présentent un intérêt du fait que le radical de certaines de leurs formes, pas nécessairement la forme de citation des dictionnaires, est touché par la règle de suppression de l'accent circonflexe. Selon la liste de la BDL, il y a vingt et un<sup>1</sup> verbes comportant de telles terminaisons. Pour chaque catégorie, nous avons sélectionné le plus fréquent d'entre eux selon l'échelle Baudot (1992), une échelle de fréquence qui sera présentée en détail à la section 4.3. Les verbes sélectionnés sont donc les verbes *connaître* (fréquence de 606), *accroître* (fréquence de 90), et *plaire* (fréquence de 91). On trouve au tableau 3.3 la liste de ces verbes et leur fréquence dans l'échelle Baudot.

<sup>1</sup> À l'exclusion du verbe *croître* qui fera l'objet d'un traitement particulier, comme on le verra dans la suite du texte. Sa fréquence dans l'échelle Baudot est de 22.

Tableau 3.3

Liste des verbes en *-âtre*, *-ôître* et *-aire*, et leur fréquence

Terminaison	Verbe	Fréquence Baudot
<i>-âtre</i>	Connaître	606
	Paraître	438
	reconnaître	264
	apparaître	256
	disparaître	140
	Naître	62
	reparaître	13
	réapparaître	11
	comparaître	9
	méconnaître	9
	renaître	8
	transparaître	3
	Paitre	2
	repaître	2
	recomparaître	n. d.
	<i>-ôître</i>	accroître
décroître		7
recroître		n. d.
<i>-aire</i>	Plaire	91
	déplaire	12
	complaire	5

**Le verbe *croître***

Nous avons introduit dans notre échantillon le verbe *croître* qui présente un intérêt particulier du fait qu'il est, selon le libellé du texte paru au *Journal officiel*, exclu de la règle de suppression de l'accent circonflexe :

En conséquence, on conserve l'accent circonflexe sur *a*, *e*, et *o*, mais sur *i* et sur *u* il n'est plus obligatoire, excepté dans les cas suivants :

a) [...]

b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : *dû*, *jeûne*, les adjectifs *mûr* et *sûr*, et le verbe *croître* (étant donné que sa conjugaison est en partie homographe de celle du verbe *croire*). (*Journal officiel*, 1990 : 12)

On pourrait comprendre, à la lecture de ce texte, que tout le paradigme du verbe *croître* reste intouché. C'est l'interprétation que faisaient Josette Rey-Debove et Le Beau-Bensa (1991 : 64) lorsqu'elles ont analysé les conséquences des rectifications sur la nomenclature du *Petit Robert* : seul le nom *croît* apparaît dans les mots rectifiés. Pour sa part, la BDL, Renouvo (2005 : 16) et le *Bescherelle* (2007 : 91) donnent des graphies sans accent circonflexe pour le verbe *croître* lorsque qu'il n'y a pas homonymie, c'est-à-dire à l'infinitif, au futur simple et au conditionnel présent. Par ailleurs, le *Dictionnaire* en ligne de l'Académie ne mentionne pas l'existence d'une variante sans accent circonflexe pour le verbe *croître*.

#### *Le verbe jeûner*

Enfin, on peut penser que le traitement des variantes du verbe *jeûner* a pu poser des problèmes similaires du fait que la forme de citation des dictionnaires comporte une variante sans accent circonflexe, mais pas les formes conjuguées *jeûne* et *jeûnes*. Par ailleurs, comme ce verbe est régulier, il n'a en général pas de tableau de conjugaison qui lui est propre et où des indications pourraient être données sur l'absence de variantes sans accent circonflexe pour *jeûne* et *jeûnes*.

On constate d'ailleurs que le *Bescherelle* (2007 : 233) réfère le lecteur qui cherche le verbe *jeûner* au tableau de conjugaison du verbe *aimer*, et se contente de préciser les cas où l'accent circonflexe est obligatoire en petits caractères sous l'entrée *jeûner/jeuner*<sup>1</sup>.

En résumé, pour évaluer la résistance des dictionnaires à la variante sans accent circonflexe, nous nous appuyerons sur un corpus de 21 dictionnaires dans lesquels nous vérifierons la présence et le traitement des 16 mots de la famille du verbe *brûler* et des différentes formes des verbes *accroître*, *connaître*, *plaire*, *croître* et *jeûner*, la description des règles découlant des rectifications

<sup>1</sup> La variante *jeuner* est inscrite en caractères plus petits.

orthographiques de 1990 et l'attestation de graphies sans accent circonflexe dans les pages liminaires.

### **3.3 Traitement de la variante et de la règle de suppression de l'accent circonflexe**

Dans cette section, nous ferons état des résultats des vérifications que nous venons de décrire dans tous les dictionnaires de notre corpus, regroupés par maison d'édition ou par types. Tous ces résultats sont détaillés à l'appendice E.

#### **3.3.1 Les dictionnaires *Le Robert***

Avant d'analyser le traitement qui est fait dans les dictionnaires *Le Robert* de la règle de suppression de l'accent circonflexe sur *i* et *u* découlant des rectifications de 1990, il s'avère important de présenter leur point de vue sur la notion de variante orthographique et leur position par rapport au projet de réforme.

La préface de l'édition remaniée de 1993 du *Nouveau Petit Robert* fournit quelques précisions sur la signification des variantes et sur le traitement qui en est fait dans ce dictionnaire. On précise ainsi qu'une variante est une autre façon « autorisée »<sup>1</sup> d'écrire un mot (exclusion faite de changement d'affixes, de troncation ou d'abréviation), et la manière de la présenter dépend de l'importance de cette forme par rapport à la forme de référence. Lorsque les deux formes sont courantes, elles apparaissent de façon identique en entrée double, la première étant néanmoins favorisée et apparaissant dans toutes les occurrences (définition, exemples, renvois de synonymes, etc.). Si une des formes est moins fréquente, elle est présentée comme une variante dans l'entrée double. Si elle est rare, elle est accompagnée d'un commentaire tel : « on écrit parfois, aussi ... ». Lorsqu'une forme « non autorisée » semble plus légitime, elle fait l'objet d'un avis du lexicographe : « on écrirait mieux... ».

La préface de la deuxième édition du *Grand Robert* spécifie qu'à défaut de pouvoir totalement s'appuyer sur le dictionnaire de l'Académie « dont on a pu

---

<sup>1</sup> Les auteurs de la préface ne précisent pas ce qu'ils entendent par « une façon autorisée » d'écrire un mot. Est-ce une référence au *Dictionnaire de l'Académie* ou à une autre norme?

montrer que ses solutions étaient peu cohérentes<sup>1</sup> » (2001 : XXXII), la politique qui a guidé les lexicologues a été de tendre vers une simplification et de ne signaler que les variantes courantes en entrée « quitte à mentionner dans le corps de l'article celles qui sont attestées chez de bons écrivains » (2001 : XXXIII). Dans cette édition, on a voulu restreindre le nombre d'entrées multiples et le nombre de variantes.

Néanmoins, selon la directrice éditoriale du *Nouveau Petit Robert*, Marie-Hélène Drivaud<sup>2</sup>, le millésime 2009 du Nouveau Petit Robert contient quelque 6 000 mots comportant deux orthographes, soit environ 10 % de la nomenclature du dictionnaire.

Par rapport à la réforme orthographique de 1990, la préface de l'édition de 2001 du *Grand Robert* énonce une position claire :

Devant l'échec des projets de réformes, on ne peut que refléter les modifications effectivement entrées dans l'usage (par exemple sur le pluriel des composés, certains accents). (2001 : XXXIII)

Rey-Debove et Le Beau-Bensa (1991), avaient fait connaître la position des dictionnaires *Le Robert* dans un fascicule : *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*. Même si Josette Rey-Debove faisait partie du comité d'experts en soutien au Conseil supérieur de la langue française, elle porte un jugement bien senti sur la valeur des rectifications :

On peut dire, avec d'autres spécialistes du mot écrit (linguistes, pédagogues, correcteurs) que les rectifications proposées par le Conseil ne sont pas toujours simplificatrices, que de nouvelles exceptions sont venues remplacer les anciennes ; que la réforme est trop limitée pour que l'apprentissage du français écrit en soit vraiment amélioré. (1991 : 6)

Une liste des mots du *Petit Robert* 1991 touchés par la réforme est proposée au lecteur avec l'un ou l'autre de trois signes évaluatifs : « + » (nouvelle graphie souhaitable), « - » (graphie rejetée) et « = » (abstention face à une graphie ne comportant pas d'avantages). Relativement aux mots touchés par la suppression de l'accent circonflexe, les auteurs font preuve d'une neutralité « prudente » tenant compte de certains désaccords sur les recommandations finales et de « la

<sup>1</sup> L'auteur de la préface, Alain Rey, fait ici référence au livre de N. Catach (1971)

<sup>2</sup> Propos rapportés dans l'article « *Le Robert* bouscule l'orthographe » de l'édition du 2 octobre 2008 du *Figaro*.

réaction affective du public, même si elle n'a aucun fondement linguistique ». (1991 : 9)

Josette Rey-Debove et Alain Rey, qui signent la préface de l'édition 1993<sup>1</sup> du *Nouveau Petit Robert*, y réitèrent cette position, mais se déclarent attentifs aux changements de l'usage dont la tendance naturelle serait vers une simplification. À cet égard, ils observent que les attestations tirées des journaux sont souvent en avance sur celles de provenance littéraire.

En mai 2008, Alain Rey fait une mise au point dans les pages liminaires du *Nouveau Petit Robert* et annonce qu'il entend dorénavant tenir compte de certaines modifications proposées à l'orthographe. Les modifications résultant de la régularisation des familles de mots ou du système général de la langue sont présentées dans une entrée double, la forme correspondant à l'usage apparaissant en premier, et la forme modifiée, soit de façon équivalente, soit avec la mention *variation*. Pour les composés, le *Nouveau Petit Robert* est quelquefois allé plus loin que les recommandations de 1990, notamment en soudant les éléments d'un mot tel que *pare-brise*, et en présentant cette forme comme celle qui est favorisée (*parebrise* ou *pare-brise*)<sup>2</sup>. Les variantes découlant de la réforme sont commentées dans les articles concernés.

Par contre, le *Nouveau Petit Robert*, même la mise à jour 2010, ne tient aucunement compte des recommandations relatives à la suppression de l'accent circonflexe :

Chaque fois qu'une modification a paru excessive ou perturbante, elle n'a pas été retenue, car ce n'est pas au dictionnaire, tenu de refléter le bon usage, de jouer les réformateurs par principe, encore moins les révolutionnaires, ni de suivre les modes sans réflexion. (*Nouveau Petit Robert* 2010 : XXV)

Jejcic (2006) a vérifié en détail le traitement des mots visés par la suppression de l'accent circonflexe et commençant par la lettre A, dans plusieurs publications des dictionnaires *Le Robert* : le *Grand Robert* 2001, le *Nouveau Petit Robert* 2002, le *Robert collège* 1997 et le *Robert junior* 2001. Le nombre de mots

<sup>1</sup> Le *Nouveau Petit Robert* a connu trois éditions (1967, 1977, 1993) et des mises à jour annuelles.

<sup>2</sup> Selon la liste de Renouvo, le mot *pare-brise* n'est touché que par la règle du pluriel : un *pare-brise*, des *pare-brises*.

concernés varie entre 10 (*Robert junior*) et 21 (*Grand Robert*), mais aucune de ces publications ne mentionne l'existence d'une variante sans accent circonflexe.

Par contre, l'étude de Jecic (2006) précise que parmi ces quatre dictionnaires, c'est le *Nouveau Petit Robert* qui mentionne le plus grand nombre de graphies réformées<sup>1</sup>, tous types confondus, soit près de 64 %. C'est le *Robert junior* qui en mentionne le moins, soit 15 %, précédé du *Grand Robert* (31 %) et du *Robert collègue* (43 %).

Dans notre propre vérification du traitement de la suppression de l'accent circonflexe dans les dictionnaires *Le Robert*, nous pouvons constater une situation similaire. Précisons que notre échantillon comprend cinq dictionnaires de langue *Le Robert*, soit le *Grand Robert* 2001, le *Nouveau Petit Robert* 2010, *Dixel* 2010, le *Robert collègue* 2008 et le *Robert junior* 2006. Dans tous ces dictionnaires, nous avons pu constater que la variante sans accent circonflexe des mots de la famille de *brûler*, des verbes *accroître*, *connaître*, *plaire*, *croître* et *jeûner* était absente de l'article concerné. Les tableaux de conjugaison des verbes n'en faisaient pas mention non plus. Aucun de ces dictionnaires ne précise les nouvelles règles de la réforme de 1990 et aucun ne tient compte de la suppression de l'accent circonflexe dans la rédaction de ses pages liminaires. En résumé, il y a une grande cohérence entre la position établie en particulier dans le *Nouveau Petit Robert* relativement aux rectifications de 1990 et le traitement qui est fait des variantes sans accent circonflexe dans les différents dictionnaires de langue publiés par les dictionnaires *Le Robert*.

Il en va autrement dans le *correcteur orthographique* de poche *Vérifiez votre orthographe* (2008). Cette publication de petit format qui ne fournit que l'orthographe d'une nomenclature de quelque 64 000 mots fait une place aux rectifications de 1990. La variante sans accent circonflexe des mots de la famille de *brûler* et de tous les verbes de notre échantillon, sauf *plaire*, apparaît comme deuxième élément d'une entrée double suivie d'un astérisque, sur le modèle : « **brûler** ou **bruler\*** ». Dans cette publication, ce signe typographique particulier est réservé aux variantes découlant de la réforme de 1990 :

---

<sup>1</sup> Commencant par la lettre A



[...] **Vérifiez votre orthographe** identifie par le symbole \* les graphies préconisées par la réforme de l'orthographe, lorsqu'elles ne sont pas déjà entérinées par l'usage et enregistrées dans des ouvrages de référence tels que le *Petit Robert de la langue française*. Il signale ainsi que ces formes, réputées fautives jusqu'en 1990, ne devraient plus être sanctionnées. (2008 : IV)

D'autres types de variantes n'ont en effet pas le même traitement. Il n'y a pas d'astérisque dans les entrées « **shampoing** ou **shampooing** » et « **clé** ou **clef**<sup>1</sup> » qui font partie de la nomenclature du *Nouveau Petit Robert* 2010.

Dans les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent les articles des verbes de notre échantillon, le traitement n'est pas cohérent avec l'article. Aucune variante sans accent circonflexe n'y apparaît. Un utilisateur de *Vérifiez votre orthographe* qui ne consulte que les tableaux de conjugaison ne peut pas savoir que les verbes *accroître*, *connaître* *jeûner* et, selon certaines sources, *croître* peuvent s'écrire sans accent circonflexe. S'il ne consulte que l'article, il pourra déduire de façon erronée qu'il peut supprimer l'accent circonflexe sur toutes les formes de *croître* et *jeûner*. Dans tous les cas, il ne pourra pas savoir que *plait* est une forme admise par les rectifications de l'orthographe.

Les pages liminaires de *Vérifiez votre orthographe* font une place aux dispositions de la réforme de 1990 qui sont résumées de façon succincte dans la préface :

[...] l'accent circonflexe n'est plus obligatoire sur les lettres *i* et *u* (ex. *flute*, *traître*), sauf dans les formes verbales (ex. *qu'il fût*), et dans quelques mots qui pourraient devenir ambigus (ex. *mûr*) (2008 : III)

Cette présentation laisse cependant place à la critique :

Pourquoi écrire *sûr* au masculin, mais *sure* au féminin alors que cela crée une ambiguïté avec l'homographe *sure* dans le sens de « aigre » (*une pomme sure*) ? (2008 : IV)

Il va sans dire que la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas dans le texte même de la préface : « le trait d'union disparaît dans certains mots... ». (2008 : III)

<sup>1</sup> Soulignons que la variante *clef* apparaît à deux endroits : comme deuxième élément de l'article où *clé* est en vedette (*clé* ou *clef*) et en vedette dans un autre article (*clef*), ce qui dénote soit une erreur, soit une incohérence.

En résumé, les dictionnaires *Le Robert* constatant que les graphies sans accent circonflexe ne sont pas passées dans l'usage ne les ont pas intégrées dans leurs dictionnaires de langue. Reconnaisant néanmoins que ces graphies ne peuvent plus être considérées comme fautives, ils les intègrent de façon distinctive dans leur *correcteur orthographique*, qui fournit une information contradictoire et incomplète sur les formes conjuguées des verbes visés par la suppression de l'accent circonflexe.

### 3.3.2 Les dictionnaires Larousse

Ce qui distingue essentiellement les dictionnaires Larousse des dictionnaires *Le Robert* est l'approche lexicographique. Les premiers sont encyclopédiques, ils donnent sur les mots de leur nomenclature des renseignements non linguistiques, de nature encyclopédique. Les seconds sont analogiques; ils ne traitent que de la langue en faisant ressortir le réseau dans lequel chaque mot s'inscrit.

Les deux sont des dictionnaires de grande diffusion largement consultés, souvent pour vérifier l'orthographe d'un mot. Même si le lectorat visé par Larousse et plus spécifiquement par le *Petit Larousse illustré* est le grand public, il doit faire état des variantes possibles parce que le lecteur s'attend à y trouver la confirmation ou l'infirmité d'une graphie pressentie comme fautive. En 1995, Gérard Petit des Éditions Larousse écrivait que le nombre de variations attestées dans le *Grand Larousse* sera nécessairement supérieur à celui du *Petit Larousse* parce qu'un dictionnaire de cette envergure se doit d'être complet, mais qu'un dictionnaire qui s'adresse à une clientèle scolaire devait les limiter :

Dans cette perspective, il a semblé préférable de ne pas fournir à un jeune lecteur, en phase d'apprentissage de la langue et de son orthographe, un ensemble de variantes développé, ceci afin de ne pas troubler le processus d'acquisition lui-même. Le détail de ces variations est progressivement livré avec les différentes éditions qui constituent la gamme lexicographique. (1995 : 41)

De façon générale, la variante graphique est présentée en entrée double, les deux éléments étant unis par le joncteur *ou*. Selon Petit, en l'absence de tout

marqueur de type « vieux » ou « selon l'Académie », les deux éléments sont considérés comme parfaitement substituables.

La dernière édition du *Grand Larousse illustré* est parue en 2005. Elle ne fait état d'aucun positionnement relativement aux rectifications orthographiques de 1990. Elle précise cependant que la nomenclature pour les noms communs est celle du *Petit Larousse illustré* dont l'édition de 2010 ne contient aucune variante graphique sans accent circonflexe. Cependant, le *Petit Larousse illustré* présente dans ses pages liminaires les principaux éléments de la réforme de 1990 et, de façon succincte, la règle de suppression de l'accent circonflexe :

L'accent circonflexe ne sera plus obligatoire sur les lettres *i* et *u* : *il plait, la route*, sauf dans les désinences verbales : *qu'il fût* et dans quelques mots : *mûr, sûr*. (2010 : XIX)

L'adhésion aux principes énoncés apparaît faible :

L'orthographe fait l'objet de lois : des décrets publiés au *Journal officiel* peuvent autoriser ou recommander des modifications.

[...]

Dans sa nomenclature, le *Petit Larousse*, dictionnaire d'usage, prend seulement en compte les graphies que l'usage a entérinées, sachant qu'un consensus ne s'est pas établi sur toutes les rectifications proposées en 1990. (2010 : XIX)

Comme l'avaient fait les dictionnaires *Le Robert* en 1991, le *Petit Larousse illustré* a établi en 2007 la liste complète des mots de sa nomenclature touchés par les rectifications de 1990. Dans les pages liminaires de sa publication de 2010, on trouve l'adresse du site Internet de Larousse<sup>1</sup> qui donne accès à un fichier PDF dans lequel les graphies du *Petit Larousse* sont comparées à celles recommandées en 1990. On peut ainsi constater que 242 mots sont visés par la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* ou le *u*, un nombre comparable à celui du *Petit Robert* qui en avait comptabilisé 274, et que la graphie retenue par le *Petit Larousse* est celle comportant un accent circonflexe. Un commentaire précise que le *Petit Larousse* a uniquement pris en compte les graphies que l'usage a entérinées.

<sup>1</sup> <http://www.editions-larousse.fr/minisites/PLI2007/PLI2007-ortho90.pdf> (Consulté le 2 mai 2010)

Comme pour les dictionnaires *Le Robert*, on note que le texte des pages liminaires, lorsqu'il contient des mots pouvant comporter un accent circonflexe sur le *i* ou sur le *u*, atteste la graphie dans laquelle l'accent circonflexe est suscrit.

Si le *Grand Larousse* et le *Petit Larousse* n'intègrent aucune variante graphique sans accent circonflexe, il n'en est pas de même pour le *Larousse des noms communs* (2008), un dictionnaire qui se définit comme un dictionnaire de langue et encyclopédique, et le *Larousse junior* (2009), un dictionnaire pédagogique qui s'adresse aux 7 à 11 ans. Dans ces ouvrages, les variantes sans accent circonflexe sont mentionnées dans les articles, mais pas dans l'entrée. Elles ne sont pas considérées comme des graphies « parfaitement substituables » à celles du mot en vedette<sup>1</sup>.

Pour le *Larousse des noms communs*, un logo distinctif (un petit crayon rouge) attire l'attention en fin d'article sur une mention telle que la suivante : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : bruler ». Cette mention apparaît avec tous les mots de la famille de *brûler*, sauf avec le nom *brûlon*. Les verbes *accroître*, *connaître*, *plaire*, *croître* et *jeûner* ont une aussi une variante sans accent circonflexe présentée à la fin de l'article les concernant : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : accroitre, elle accroît / connaitre/ il plait / croitre / jeuner ». Cependant, les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent ces articles<sup>2</sup> ne présentent pas les variantes sans accent circonflexe. Par ailleurs, un résumé succinct des dispositions des rectifications orthographiques de 1990 est inséré dans le dictionnaire, à l'article portant sur le mot *orthographe*.

La mention qui apparaît en fin d'article dans le *Larousse junior* est plus claire et plus précise, attirant l'attention sur une variante en caractères gras et sur le fait que l'accent circonflexe en est supprimé. Un logo distinctif (un point orangé) précède une mention telle que la suivante : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi **bruler**, sans accent circonflexe ». En ce qui concerne les verbes, la forme de citation étant l'infinitif, les précisions appropriées n'apparaissent pas

1 Notons qu'un des mots de la famille de *brûler* comporte une variante qui apparaît dans une entrée double avec le joncteur *ou*, mais pas pour signaler la suppression possible de l'accent circonflexe. Il s'agit du mot *brûle-parfum* qui peut prendre ou non un *s* : *brûle-parfum* ou *brûle-parfums*.

2 Notons que l'article de *jeûner*, considéré comme un verbe régulier, ne réfère pas à un tableau de conjugaison.

dans les articles des verbes *plaire* (forme *plait*) et *jeûner* (formes *\*jeune* et *\*jeunes*). Les tableaux de conjugaison auxquels les articles des verbes *accroître*, *connaître* et *plaire* réfèrent traitent de la variante sans accent circonflexe dans une remarque en bas de tableau. Le tableau de conjugaison du verbe *croître* ne mentionne la variante sans accent circonflexe qu'à l'infinitif. Le verbe *jeûner* étant régulier, sa conjugaison se fait sur le modèle de *chanter* et, conséquemment, les variantes sans accent circonflexe du verbe *jeûner* ne sont présentes ni dans un tableau de conjugaison ni dans l'article concerné. Par ailleurs, une présentation des rectifications de 1990 et des règles qui en découlent est faite de façon résumée dans les pages liminaires. Des graphies sans accent circonflexe y sont par contre attestées (*maîtrise*, p. VII).

Le correcteur *Anti-fautes d'orthographe*, un dictionnaire sans définitions, présente la variante sans accent circonflexe comme deuxième élément d'une entrée double, en caractères gras, avec le joncteur *ou*, sur le modèle « **brûler** ou **bruler** ». Seul le verbe *plaire* fait exception dans sa présentation, mentionnant néanmoins : *il plaît* ou *il plait*, en italique et en caractères simples. Aucun signe typographique particulier ne distingue ce type de variantes d'autres types. Par ailleurs, on ne constate aucune variante sans accent circonflexe dans les tableaux de conjugaison auxquels les articles réfèrent. De plus, les règles des rectifications de 1990 ne sont pas présentées dans les pages liminaires ou ailleurs. Enfin, nous n'avons trouvé aucune attestation de graphies avec accent circonflexe sur le *i* ou le *u* dans les pages liminaires.

En résumé, le *Grand Larousse* et le *Petit Larousse* n'ont pas intégré la variante sans accent circonflexe dans les articles de leur nomenclature. Le *Larousse des noms communs* et le *Larousse junior*, qui s'adressent à des publics plus spécifiques, y font une place, mais en fin d'article. Le correcteur *Anti-fautes d'orthographe* mentionne les variantes sans accent circonflexe, mais ne les distingue pas d'autres types de variantes. Dans tous les cas, les tableaux de conjugaison auxquels les articles réfèrent n'intègrent pas la variante sans accent circonflexe.

### 3.3.3 Dictionnaires Hachette

Le *Dictionnaire Hachette*, qui en 2002 était un des premiers ouvrages dictionnaires à tenir compte des rectifications de l'orthographe de 1990, en fait une description assez complète dans ses pages liminaires et en favorise l'adoption :

La nouvelle orthographe est enseignée dans différents pays de la francophonie. En France, le ministère de l'Éducation nationale travaille sur le dossier. On peut écrire en utilisant la nouvelle orthographe ou en gardant l'« ancienne », l'Académie française ayant précisé qu'« aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive ». (2010 : 22)

Le texte de la préface d'Henriette Walter n'en tient cependant pas compte et insère le mot « île » avec son accent circonflexe : « Et si vous étiez sur une île déserte, quel livre aimeriez-vous apporter dans vos bagages? » (2010 : non paginé)

La variante sans accent circonflexe est présentée en fin d'article, en petits caractères gras, précédée d'un logo caractéristique (l'abréviation VAR dans un cadre elliptique), par exemple : VAR **bruler**. Cependant, il n'y a pas toujours uniformité et cohérence, dans l'article concerné et dans les tableaux de conjugaison.

De l'examen des articles des différents mots que nous avons vérifiés, nous avons pu constater que la variante sans accent circonflexe est présente, sauf pour le verbe *croître*. En conséquence, elle n'apparaît pas non plus dans son tableau de conjugaison. Le verbe *accroître* est conjugué sur le modèle du verbe *croître*, mais la forme infinitive de ce dernier renvoie à une note de bas de page qui donne la précision suivante : « Les verbes *accroître*, *décroître* et *recroître* peuvent, selon les rectifications de l'orthographe (cf. p. 22), s'écrire sans accent circonflexe sur le *i* (*il accroit, je décroîtrai...*) ». (2010 : 45)

Les tableaux de conjugaison des verbes *connaître* et *plaire* ne donnent pas directement la forme sans accent circonflexe, sauf pour l'infinitif de *connaître*. En d'autres mots, les conjugaisons des verbes se font avec les formes comportant un accent circonflexe, s'il y a lieu, et une note en petits caractères renvoie à la présentation des rectifications orthographiques à la page 22 de l'ouvrage.

Le verbe *jeûner* étant un verbe régulier, il n'a pas de tableau de conjugaison qui lui est propre, et conséquemment l'absence de variante sans accent circonflexe pour les formes *jeûne* et *jeûnes* est passée sous silence.

Le *Dictionnaire Hachette de poche* présente la variante sans accent circonflexe de façon légèrement différente dans l'article concerné. Celle-ci est toujours en caractères gras, mais de même taille que le reste du texte, et elle est précédée de l'abréviation « Var », aussi en caractères gras. Étrangement, même si la dernière édition du *Hachette de poche* (2009) est moins récente que celle du *Hachette* de format standard (2010), cette variante apparaît pour tous les mots de notre échantillon, y compris pour le verbe *croître*.

Le tableau de conjugaison du verbe *croître* rend compte du fait que la forme infinitive, future et conditionnelle peut s'écrire sans accent, mais seule la première personne du singulier est illustrée, ce qui ne permet pas nécessairement au lecteur d'appliquer la règle, qui n'est par ailleurs pas présentée dans le reste du dictionnaire. De plus, l'article du verbe *accroître* renvoie au tableau de conjugaison du verbe *croître*, ce qui ne permet pas de comprendre que l'accent peut être supprimé à toutes les formes conjuguées pour ce verbe.

Le tableau de conjugaison auquel l'article du verbe *connaître* réfère comporte aussi l'inconvénient de ne présenter, aux temps du futur et du conditionnel, que la première personne du singulier, ne permettant pas au lecteur de saisir la règle qui veut que tous les accents circonflexes puissent en être supprimés.

On peut trouver la variante de la forme *plaît* du verbe *plaire* dans le tableau de conjugaison où, comme les autres variantes des formes verbales, elle est présentée avec le joncteur *ou* en italique : « il plaît *ou* plaît ». Comme dans le *Hachette* de format standard, le verbe *jeûner* n'a pas de tableau de conjugaison qui lui est propre et l'absence de variante sans accent circonflexe pour les formes *jeûne* et *jeûnes* n'est nullement soulignée.

En résumé, même si les dictionnaires *Hachette* ont été des précurseurs pour intégrer les rectifications de 1990, la variante sans accent circonflexe n'est

mentionnée qu'en fin d'article. Elle est néanmoins précédée d'une abréviation ou d'un logo qui attire l'attention, mais celui-ci n'est pas particulier aux variantes découlant des rectifications de 1990, et il est différent dans l'un et l'autre dictionnaire. Il n'y a pas de cohérence entre les deux dictionnaires sur l'orthographe du verbe *croître* dont la variante sans accent circonflexe n'est présente que dans le format de poche. L'absence de variantes sans accent circonflexe pour les formes *jeune* et *jeunes* du verbe *jeûner* n'est mentionnée dans aucun des deux dictionnaires.

### 3.3.4 Le Nouveau Littré

*Le Nouveau Littré* est un dictionnaire qui se définit comme panchronique, faisant abstraction des notions de synchronie et de diachronie. Ouvrage marquant au XIXe siècle, il a servi d'inspiration à Paul Robert pour la conception de son dictionnaire. Resté dans l'oubli pendant quelque 125 ans<sup>1</sup>, il est publié à nouveau en 2004. C'est l'édition 2006, la dernière disponible et la première à traiter des rectifications de 1990, qui a servi de base à notre analyse. Ces rectifications ne sont pas présentées, même en résumé, et le texte des pages liminaires atteste des graphies dont l'accent circonflexe n'a pas été supprimé : « [...] de la vie même de la langue qui, en fonction des événements, ... [...] la République est à faire naître ... » (2006 : 5). L'interprétation qui est donnée des rectifications de 1990 comporte à la fois des imprécisions et des erreurs :

Les propositions faites, avec comme règle le respect des deux orthographes, celle critiquée et celle suggérée, avaient alors été acceptées par l'Académie française sous la forme d'une liste à soumettre à l'épreuve de l'usage. Ces propositions portaient sur huit cents mots environ et ont été jugées par tous très modérées. Comme les dictionnaires ont eu, dès 1991, la liberté de proposer les deux orthographes, on a pu constater dans la dernière décennie du XXe siècle et dans les premières années du XXIe siècle que tous progressivement signalaient les deux orthographes, avec petit à petit un problème d'organisation dans l'article. (2006 : 11)

Si les auteurs de la préface sous-estiment sensiblement le nombre de mots touchés par les rectifications de 1990<sup>2</sup>, ils ne sont pas dans l'erreur lorsqu'ils

<sup>1</sup> La dernière édition datait de 1873.

<sup>2</sup> En 1991, Rey-Debove et Le Beau-Bensa estimaient à quelque 2 500 le nombre de mots de la nomenclature du *Petit Robert* touchés par les propositions de rectifications.



déclarent que la prise en compte des deux orthographe a posé un problème d'organisation des articles qui en traitaient, ce que nous pensons en partie démontrer dans le cadre du présent mémoire. L'option retenue par *Le Nouveau Littré* a été de présenter les variantes sans accent circonflexe dans l'entrée même de l'article, comme deuxième élément d'une entrée double, par exemple : « BRÛLER ou BRULER ». Cependant, les inscriptions ne sont pas systématiques. Pour des raisons difficiles à comprendre, si tous les mots de la famille de *brûler*<sup>1</sup> sont présentés avec une variante sans accent circonflexe, ce n'est pas le cas du verbe *accroître* et aussi du verbe *croître*. De plus, comme ce dictionnaire ne comprend aucune conjugaison, la variante sans accent circonflexe du verbe *plaire* n'est pas donnée.

En somme, *Le Nouveau Littré* ne fait que partiellement état des variantes sans circonflexe, négligeant surtout les formes verbales, en particulier les verbes *croître*, *accroître* et *plaire*.

### 3.3.5 Les dictionnaires de difficultés

Les dictionnaires de difficultés, appelés aussi dictionnaires pragmatiques, sont des ouvrages qui mettent l'accent sur les difficultés de tous niveaux linguistiques (orthographe, grammaire, prononciation, etc.) que peut rencontrer un utilisateur de la langue, à partir le plus souvent d'une nomenclature présentée dans un ordre alphabétique. La sélection de ces difficultés comporte nécessairement une dimension culturelle ou sociogéographique. Nous avons choisi trois de ces dictionnaires, un produit en France, un produit au Québec, et un autre produit en Belgique.

#### ***Grand dictionnaire des difficultés & pièges du français***

Le *Grand dictionnaire des difficultés & pièges du français* appartient à la famille des *Larousse*. Il recense quelque 10 000 difficultés en ordre alphabétique, mais comporte aussi certaines annexes thématiques sur la grammaire, la ponctuation, les conjugaisons. L'édition de 2004 comprend aussi une annexe sur les

---

<sup>1</sup> *Le Nouveau Littré* en présente dix-huit.

rectifications de l'orthographe de 1990. Il s'agit en fait de la reproduction intégrale des recommandations du Conseil supérieur de la langue française telles que parues dans le *Journal officiel*. L'avant-propos du dictionnaire spécifie :

Nous avons également signalé, sous chaque entrée présentant une difficulté, la recommandation proposée par le Conseil supérieur de la langue française dans son rapport paru au *Journal officiel* du 6 décembre 1990 sur les rectifications de l'orthographe. (2004 : non paginé)

Dans les faits, une mention succincte « R.O. 1990 » apparaît à la fin de certains articles, précédée d'un signe typographique (une flèche). Mais cette inscription n'est pas systématique, et elle renvoie l'utilisateur au texte du *Journal officiel*, sans plus de précisions. De plus, l'information fournie dans l'article concerné, ou dans une autre annexe portant sur la grammaire, est souvent en contradiction avec les règles des rectifications de 1990.

Pour les mots de la famille de *brûler*, seuls *brûle-parfum* et *brûle-gueule* comportent un renvoi aux rectifications. L'article de *brûler* en est dénué et ne mentionne que l'information suivante : « Avec un accent circonflexe sur le *u* (ainsi que dans les mots de la même famille : *brûlerie*, *brûleur*, *brûlis*, *brûloir*, *brûlot* et *brûlure*) ».

Parmi les verbes que nous avons sélectionnés pour notre évaluation, seuls *accroître*, *connaître* et *jeûner* comportent un renvoi aux rectifications de 1990. L'article de tous les verbes (sauf *jeûner*) comporte un renvoi à l'annexe grammaticale où une section traite de l'emploi de l'accent circonflexe. L'article de tous les verbes (sauf *jeûner*) comporte un renvoi à un tableau de conjugaison qui ne mentionne pas l'existence de variantes sans accent circonflexe.

En résumé, l'utilisateur du *Grand dictionnaire des difficultés & pièges du français* n'a pas accès à une information claire et précise et, s'il ne lit pas le texte du *Journal officiel*, il pourrait déduire, de la consultation de ce dictionnaire de difficultés, que la plupart des mots de la famille de *brûler*, le verbe *plaire* et le verbe *croître* ne sont pas touchés par les rectifications de 1990.

### ***Multidictionnaire de la langue française***

Le *Multidictionnaire de la langue française* est publié au Québec et sa cinquième édition a paru en 2009. Pour la première fois, l'ouvrage incorpore les règles des rectifications orthographiques de 1990. Un article du journal *Le Devoir* rapporte les propos, empreints de réserve sur la pertinence des rectifications, que son auteure, Marie-Éva de Villers, tenait à l'occasion de la parution de la dernière édition de son dictionnaire :

La 5e édition de l'ouvrage comprendra également un tableau portant sur la nouvelle orthographe et présentant l'ensemble des 2000 formes rectifiées. L'auteure a toutefois choisi de ne pas intégrer au corps du texte la totalité des nouvelles formes. «Je ne suis pas très emballée par les rectifications orthographiques. Je trouve qu'elles ne simplifient pas vraiment l'écriture du français.» Elle estime que ce sont surtout certaines règles grammaticales qui sont difficiles à maîtriser. «Là, on ajoute 2000 variantes orthographiques» qu'il faudra apprendre, dit-elle, précisant que les formes classiques demeurent valables. (*Le Devoir*, 29-30 mars 2008)

L'auteure déclare que l'intégration des formes préconisées par les rectifications de 1990, même si elles ne sont pas entrées dans l'usage, est apparue incontournable depuis qu'elles sont admises dans la correction des épreuves de français au Québec. Cependant, selon qu'elles sont ou non considérées comme consacrées par l'usage, le traitement qui en est fait dans le *Multidictionnaire de la langue française* est différent. Dans le premier cas, elles figurent en deuxième élément d'une entrée double et dans les exemples. On trouve ainsi l'entrée double suivante : **NÉNUPHAR** ou **NÉNUFAR**. Les graphies qui ne sont pas entrées dans l'usage font l'objet d'une mention en fin d'article entre crochets, sur le modèle : [Les Rectifications (1990) admettent : bruler.]. Cette mention n'est toutefois pas insérée de façon systématique. Les articles des dérivés *brûlement* et *brûle-parfum*, du préfixe *brûle-* et du verbe *croître* n'en comportent pas. De plus, même lorsque la graphie sans accent circonflexe est mentionnée dans l'article des verbes que nous avons vérifiés, on ne la retrouve pas dans les tableaux de conjugaison auxquels ces articles réfèrent. L'utilisateur pourra être confondu par le fait que l'article du verbe *croître* fournit ses principales formes conjuguées, mais réfère en plus au tableau du verbe *accroître* (dont on trouve le paradigme complet à la page 25 du dictionnaire). La note de fin d'article qui précise que « [...] l'Académie française écrit l'imparfait du subjonctif sans accent circonflexe, sauf à la troisième personne du singulier » (2009 : 430) pourra

ajouter à sa confusion, puisque cette information est périmée, la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ayant corrigé cette erreur.

Le texte des articles, tout comme celui des pages liminaires, est rédigé avec accent circonflexe sur les *i* et les *u*, quand les mots en comportent. Les règles découlant de la réforme de 1990 sont présentées de façon résumée au mot *rectification* dans l'ordre alphabétique (pp. 1384-1385).

En résumé, le Multidictionnaire de la langue française traite les variantes sans accent circonflexe comme des variantes qui ne sont pas entrées dans l'usage et ne les présente pas de façon exhaustive. La variante du verbe *croître* est notamment absente. De plus, l'information fournie sur les formes conjuguées comporte des contradictions.

### ***Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne***

Le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* est un dictionnaire de difficultés rédigé par Joseph Hanse et Daniel Blampain et dont la cinquième édition a paru en 2005. Il comporte 11 000 articles, mais une nomenclature limitée aux mots qui représentent, selon les auteurs, une difficulté réelle. De la famille du verbe *brûler*, seuls les articles de *brûlant* et de *brûler* y figurent. Parmi les autres mots, on note que le verbe *jeûner* ne fait pas partie de la nomenclature, et il n'y a pas de tableau de conjugaison. Relativement aux rectifications de 1990, le choix a été fait de présenter *in extenso* le texte paru au *Journal officiel*. Les variantes sans accent circonflexe ne sont pas utilisées dans la rédaction du texte des articles, et il n'y a pas d'attestation de leur suppression dans les pages liminaires.

Dans les articles comportant des variantes sans accent circonflexe, les entrées sont doubles, la graphie sans accent circonflexe suivant le joncteur *ou* et précédant un renvoi au texte du *Journal officiel*. À titre d'exemple : « **BRÛLANT** ou **BRULANT** (RO II.4) ». Dans l'article du mot *brûler*, on mentionne les composés *brûle-gueule*, *brûle-tout* et *brûle-parfum* et la locution *à brûle-pourpoint*. Ces mots sont suivis de la mention : « On a proposé d'écrire ces mots sans accent circonflexe (RO II.4) ». Bien que la mention revoie au texte du *Journal officiel* qui

précise la règle, elle peut donner l'impression à l'utilisateur de ce dictionnaire de difficultés que seuls ces quelques mots peuvent être écrits sans accent circonflexe et non tous ceux de la famille de *brûler*. En ce sens, elle est incomplète. L'article du verbe *croître* ne spécifie pas l'existence d'une variante sans accent circonflexe. Comme sa conjugaison sert de modèle à celle du verbe *accroître* et que la forme de citation est l'infinitif, l'utilisateur ne connaît du verbe *accroître* que la variante sans accent circonflexe à l'infinitif. D'autant plus qu'une erreur s'est apparemment glissée dans la référence et que le lecteur est mal orienté dans l'annexe<sup>1</sup>. L'article du verbe *connaître* ne mentionne la variante sans accent circonflexe que pour la forme infinitive, mais celui du verbe *plaire* précise la forme *plait*, sans accent circonflexe.

La nomenclature limitée du *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* n'a pas permis de faire une vérification intégrale des mots que nous avons retenus pour notre étude des dictionnaires. Néanmoins, on peut constater que l'information fournie sur les variantes orthographiques est incomplète et imprécise. On peut noter en particulier l'absence de la variante sans accent circonflexe du verbe *croître*.

### 3.3.6 Les dictionnaires en ligne

Parmi les dictionnaires en ligne, nous avons choisi le *Grand dictionnaire terminologique*, une banque de données éditée par l'Office québécois de la langue française comprenant 800 000 fiches terminologiques de domaines de spécialité; le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec*, un dictionnaire en développement à l'Université de Sherbrooke, présentement disponible en version bêta, qui doit comprendre éventuellement 60 000 mots traités; le *Trésor de la langue française*, un dictionnaire du CNRS et de l'Université de Nancy traitant du français du XIXe et du XXe siècle.

---

<sup>1</sup> L'entrée de l'article se lit comme suit : ACCROÎTRE OU ACCROITRE (RO II.3). Or, la référence aux rectifications orthographiques de 1990 aurait dû être : RO II.4.

### **Grand dictionnaire terminologique**

L'Office québécois de la langue française met en ligne deux outils de consultation : la *Banque de dépannage linguistique*, une source d'information sur l'orthographe, la grammaire et d'autres dimensions du français écrit, et le *Grand dictionnaire terminologique*, une banque de données terminologiques dans laquelle on trouve des termes appartenant aux langues de spécialités, classés par domaines. C'est dans le premier que l'on trouve des informations sur les rectifications de 1990 et sur la prise en compte de ces règles dans le *Grand dictionnaire terminologique* :

Dans *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT), l'Office applique déjà les graphies nouvelles dans le cas des néologismes et des emprunts. En effet, il tient compte des « recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes » lorsqu'il crée ou accepte des mots nouveaux ou lorsqu'il doit se prononcer sur des emprunts faits à des langues étrangères. Parmi ces recommandations, l'Office a retenu celles qui portent sur la formation des mots composés (soudure des éléments : cogestion, motomarine, hypertexte, ou emploi du trait d'union : extra-utérin, italo-français) et sur les emprunts (qu'on francise en les adaptant à l'alphabet et à la graphie du français, quant à l'accentuation et à la règle générale du pluriel : listage, surfeur, malstrom, féta, raviolis, Inuits). Par conséquent, les néologismes qui sont intégrés dans *Le grand dictionnaire terminologique* reflètent ces nouvelles orientations en matière de graphie des termes.<sup>1</sup>

Selon des sources verbales de l'Office québécois de la langue française, les articles du GDT n'ont pas été revus pour tenir compte de l'orthographe rectifiée. Ses définitions, comme les articles de la Banque de dépannage linguistique, ne sont pas rédigées en orthographe rectifiée. Dans les faits, notre vérification a permis de constater que les accents circonflexes n'ont pas été supprimés dans la rédaction sauf dans l'article de la BDL « Présentation des rectifications orthographiques »<sup>2</sup> et cette particularité est soulignée en fin d'article : « L'article que vous venez de lire est rédigé en orthographe rectifiée ».

Cependant notre vérification des 136<sup>3</sup> mots et expressions appartenant à la famille de *brûler* nous a permis de constater qu'une fiche, rédigée en 2007,

1 En ligne [http://66.46.185.79/bdl/gabarit\\_bdl.asp?1=1&id=3275#RPositionOffice](http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?1=1&id=3275#RPositionOffice) (Consulté le 17 mars 2010)

2 En ligne [http://66.46.185.79/bdl/gabarit\\_bdl.asp?1h=2&id=3195](http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?1h=2&id=3195) (Consulté le 17 mars 2010)

3 Le GDT est un système qui répertorie tous les mots et expressions de domaines de spécialités. Chacun d'eux peut se subdiviser en plusieurs domaines et donner accès à une fiche terminologique qui en traite. Ainsi, le seul verbe *brûler* se subdivise en 14 domaines (alimentation, électricité, génie climatique, etc.). C'est ce qui explique que 136 entrées ont dû être vérifiées.

comportait la mention suivante : « Selon les propositions de rectification de l'orthographe, on peut écrire *brulure* et *brulement*, sans accent circonflexe sur le *u*. Aucune des graphies, qu'elle soit traditionnelle ou rectifiée, ne saurait être considérée comme fautive ». Il s'agit de la fiche du mot du domaine médical *pyrosis* accessible par l'intermédiaire de plusieurs mots dont *brûlement* et *brûlure*. Par ailleurs, les verbes *plaire* et *jeûner* ne font pas partie de la nomenclature. Les fiches des verbes *accroître*, *connaître* et *croître* ne mentionnent pas de variantes sans accent circonflexe. Aucune conjugaison n'est disponible dans le GDT. Dans la BDL, la fiche sur l'emploi de l'accent circonflexe dans les formes verbales ne mentionne pas la règle de suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u*.

En somme, à part une exception entrée récemment dans la nomenclature, les fiches du GDT ne comportent pas de variantes sans accent circonflexe, mais la règle de suppression de l'accent circonflexe est appliquée dans la création de néologismes ou dans l'intégration d'emprunts à des langues étrangères.

### ***Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec***

Le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* propose un dictionnaire « qui prenne en compte le contexte référentiel québécois et nord-américain, tout en assurant les liens avec le reste de la francophonie »<sup>1</sup>. Depuis plusieurs années, on annonce son accès gratuit en ligne, mais pour le moment il faut obtenir un identifiant et un mot de passe pour pouvoir accéder à la version bêta d'une banque encore incomplète. Par contre, du point de vue de la clarté et de la complétude de l'information fournie à l'utilisateur sur les graphies sans accent circonflexe découlant de la réforme de 1990, le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* se démarque de tous les autres.

Sur la première ligne de l'entrée des mots de notre échantillon, la graphie courante est présentée en majuscules de couleur vive, suivie simplement de sa transcription phonétique et de sa catégorie grammaticale. Sur la ligne suivante, un logo caractéristique (un trait vertical et le sigle RO inséré dans un carré)

1 Selon les propos d'Hélène Cajolet-Laganière tirés de *Mémoire vives*, bulletin no 26, septembre 2008 sur Internet <http://www.cfqlmc.org/bulletin-memoires-vives/derniere-parution/148> (18 mars 2010)

précède la graphie préconisée par les rectifications de 1990, inscrite en noir et de taille plus petite, suivie, après une virgule, de la mention « sans accent ». Cette présentation a le double avantage de faire voir à l'utilisateur que la deuxième graphie est un type de variante associé aux rectifications orthographiques, et d'attirer son attention sur la nature du changement que comporte la variante affichée. Toutes les variantes dont fait état ce dictionnaire n'ont cependant pas un traitement identique. La variante *nénufar*, préconisée par les changements orthographiques de 1990, qu'un dictionnaire comme le *Multidictionnaire de la langue française* considère passée dans l'usage, est présentée comme deuxième élément d'une entrée double, sur la première ligne. Sur la deuxième ligne, le logo « RO » suivi de la graphie avec un *f* en rappelle l'origine. Une variante de longue date comme *clef* apparaît simplement comme deuxième élément d'une entrée double.

Que ce soit pour les mots de la famille de *brûler* ou pour tous les verbes qui ont fait l'objet de notre vérification, nous avons constaté le caractère systématique et cohérent de la présentation. Les formes fléchies des substantifs et des adjectifs sont présentées dans deux tableaux distincts en fin d'article, celles sans accent circonflexe en deuxième lieu. Les tableaux de conjugaison des verbes sont soit distincts, lorsque tout le paradigme est affecté par le changement (par exemple, *brûler*) ou pour d'autres raisons (*jeûner*)<sup>1</sup>, soit complétés à l'intérieur du tableau par la variante sans circonflexe en position de droite, précédée du sigle « RO », là où c'est pertinent. Lorsqu'il y en a, les exemples fournis dans les articles sont cohérents avec la graphie en vedette.

Le verbe *croître* comporte une variante sans circonflexe à l'infinitif, au futur simple et au conditionnel présent.

Par ailleurs, on ne trouve pas dans le site une description des règles des rectifications de 1990 et des graphies dont le circonflexe n'a pas été supprimé (*connaître*) sont attestées dans la section « Pourquoi ce nouveau dictionnaire? ».

---

<sup>1</sup> Ce tableau aurait pu être simple puisque, selon les règles des rectifications orthographiques, seules les trois premières personnes de l'indicatif présent et la première de l'impératif maintiennent leur accent circonflexe. Cependant cette présentation ne nuit pas à la clarté.



Le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* est la source d'information la plus complète et la plus claire sur les variantes découlant des rectifications de 1990. Celles sans accent circonflexe ne sont pas considérées passées dans l'usage et ont conséquemment un traitement distinct. Le verbe *croître* n'est pas traité comme une exception.

### ***Trésor de la langue française***

Le *Trésor de la langue française*, qui est par ailleurs associé au projet de l'Université de Sherbrooke, est un dictionnaire historique et un dictionnaire de langue du XIXe et du XXe siècles. Il découle d'un projet débuté en 1960 et d'une nouvelle approche lexicographique s'appuyant sur les usages effectifs constatés dans un vaste corpus essentiellement littéraire. Publié en 16 volumes entre 1971 et 1994, il a été mis en ligne et rendu accessible au grand public en 2002 avec la même nomenclature de quelque 100 000 mots. C'est un outil précieux pour les chercheurs et les professionnels de la langue. Nous n'avons trouvé aucune information nous permettant de croire qu'il continue à être mis à jour, malgré les intentions déclarées en 2004 par le directeur de l'ATILF<sup>1</sup>, Jean-Marie Pierrel, responsable du *Trésor de la langue française*, à l'occasion du lancement du cédérom du *Trésor* :

Mais nos recherches en lexicologie et lexicographie sur la langue française ne vont pas s'arrêter là. Si cette version informatisée correspond à un reflet fidèle de la version du TLF précédemment publiée, notre objectif est de la faire vivre et d'y intégrer, dans des versions ultérieures, des améliorations de contenu liées à l'évolution de nos connaissances sur la langue, son histoire et son usage, mais aussi des ajouts prenant en compte les évolutions de la langue au cours des périodes les plus récentes afin de permettre au TLFi d'évoluer et de demeurer dictionnaire de référence de la langue française.<sup>2</sup>

On ne trouve dans le *Trésor de la langue française* aucune mention des rectifications de 1990 ni aucune des variantes graphiques sans accent circonflexe qui en découlent. La graphie *nénufar* n'apparaît pas dans l'article *nénuphar*, mais dans les exemples du XIXe siècle cités dans d'autres articles. Par exemple, dans l'article du mot *concombre* on trouve la citation : « Tant de

<sup>1</sup> Laboratoire d'analyse et de traitement informatique de la langue française

<sup>2</sup> Extrait de la préface du TLFi tirée du site Internet <http://www.atilf.fr/tlfi.htm> (Consulté le 18 mars 2010)

grotesques libretti, (...) froides rhapsodies écrites avec les sucs du concombre et du nénufar (H. BERLIOZ, *À travers chants*, 1862, p. 334) ».<sup>1</sup>

Si, selon ce que nos vérifications nous permettent de croire, le TLF n'est plus mis à jour depuis 1994, il devient une source de référence à caractère surtout historique. Il n'est donc pas surprenant que l'on n'y trouve aucune information ou attestation des formes découlant des rectifications de 1990.

### 3.3.7 Le *Dictionnaire de l'Académie française*

Le *Dictionnaire de l'Académie française* occupe une place particulière dans la lexicographie normative du fait de son statut et de sa valeur symbolique. L'institution créée en 1635 a publié la première édition de son *Dictionnaire* en 1694. La neuvième édition, débutée en 1986<sup>2</sup>, est en cours de réalisation, un premier tome ayant paru en 1992 (de *a* à *enzyme*), un deuxième en 2000 (de *éocène* à *mappemonde*), différents fascicules publiés au *Journal officiel* prolongeant la nomenclature jusqu'à *poursuivant*. Depuis l'an 2000, le *Dictionnaire de l'Académie* est accessible en ligne.

L'Académie française, par son secrétaire perpétuel membre de droit du Conseil supérieur de la langue française, a été associée de près à la dernière réforme orthographique. C'est Maurice Druon qui, le 19 juin 1990, présente le rapport du groupe de travail qu'il a dirigé au Conseil présidé par le premier ministre. Il l'avait préalablement soumis aux membres de l'Académie qui l'avaient d'abord approuvé à l'unanimité. Comme nous l'avons mentionné à la section 2.4, à la suite de la diffusion des conclusions du rapport et de la polémique qui s'en est suivi, certains académiciens se sont dissociés de la position officielle de l'Académie et un nouveau vote a dû être pris en janvier 1991. L'Académie a alors modifié sensiblement sa position en faisant une déclaration qui n'est pas sans rappeler d'autres semblables faites dans le passé :

L'Académie française rappelle que le document officiel, souvent improprement appelé « réforme » [...] ne contient aucune disposition de caractère obligatoire. L'orthographe actuelle reste d'usage, et les

<sup>1</sup> Extrait de l'article *concombre* TLFi (Consulté le 18 mars 2010)

<sup>2</sup> Sous forme de fascicules

« recommandations » du Conseil supérieur de la langue française ne portent que sur des mots qui pourront être écrits de manière différente sans constituer des incorrections ni être considérés comme des fautes. Elle estime qu'il y a avantage à ce que lesdites recommandations ne soient pas mises en application de façon impérative et notamment par circulaire ministérielle. Selon une procédure qu'elle a souvent mise en œuvre, elle souhaite que ces simplifications et unifications soient soumises à l'épreuve du temps, et elle se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus. Elle se réserve de confirmer ou d'infirmer alors les recommandations proposées.<sup>1</sup>

Selon le vœu de l'Académie, une « application impérative » par circulaire ministérielle n'a pas eu lieu. Quant à l'inscription des graphies recommandées dans son dictionnaire, l'Académie adopte une attitude équivoque. D'une part, elle affiche le message suivant sur son site Internet relativement aux *Orthographe recommandées par le Conseil supérieur de la langue française* :

Ces recommandations ont été acceptées par l'Académie française, qui a néanmoins voulu qu'elles soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que ces recommandations sont passées dans l'usage<sup>2</sup>.

D'autre part, un petit nombre de mots rectifiés sont quand même inscrits dans le tome I de la neuvième édition (1992), mais sans que ces changements ne soient associés aux propositions de 1990. Ainsi dans l'*Avertissement* de sa neuvième édition, on peut lire :

[...] nous n'avons inscrit à titre définitif que les modifications qui visaient principalement à harmoniser l'accentuation de certains mots, tels *allègement*, *allègrement*, etc., avec leur prononciation habituelle.

Procédant aux rectifications de cet ordre, nous avons indiqué, chaque fois que l'usage nous paraissait hésitant, l'existence ou la possibilité de deux graphies (*événement*, *évènement*).

En ce qui regarde les recommandations du Conseil supérieur de la langue française, publiées en décembre 1990 par le *Journal officiel*, l'Académie leur a donné son aval, mais en demandant qu'elles « soient soumises à l'épreuve du temps ».<sup>3</sup>

L'Académie signale néanmoins l'existence de graphies préconisées par les rectifications de 1990 par un signe typographique particulier (un losange) qui suit

1 Communiqué de l'Académie française cité dans Keller (1999 : 177)

2 Extrait tiré du site Internet <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html> (Consulté le 27 novembre 2009)

3 Extrait tiré du site Internet <http://atlf.atilf.fr/dendien/scripts/generic/showp.exe?2;s=3726760485;p=avertissement9.txt> (Consulté le 27 novembre 2009)

immédiatement le mot en vedette. L'utilisateur pourra en trouver la signification dans les pages liminaires<sup>1</sup> : il renvoie à une annexe du format papier dont les feuilles sont de couleur verte. L'utilisateur de la version en ligne pourra découvrir que le signe est double cliquable, ouvrant sur une nouvelle fenêtre où la forme de la variante apparaît.

Deux particularités de cette annexe sont à noter. D'abord, ce que l'on y trouve ce ne sont pas les règles qui ont présidé aux changements orthographiques ni la liste complète des mots touchés par ces règles. Chaque tome ou chaque fascicule ne fait la liste que des variantes des mots qui se trouvent dans ce tome ou ce fascicule. De plus, toutes les formes découlant des rectifications ne sont pas présentées de la même façon. En général, la forme rectifiée de la graphie apparaît seule, dans l'ordre alphabétique. Pour les mots visés par la suppression de l'accent circonflexe et pour quelques rares autres<sup>2</sup> deux graphies sont données, celle comportant un accent circonflexe et celle qui en est dépourvue, reliées par le joncteur *ou*. Par exemple, le verbe *brûler* et sa variante *bruler* apparaissent ainsi : « brûler ou bruler ». Il en est de même pour le dictionnaire en ligne : un double cliquement du signe typographique ouvre une fenêtre où, dans certains cas, seule la graphie rectifiée apparaît (par exemple, *bonhomme*), alors que pour les mots comportant un accent circonflexe sur le *i* ou le *u*, les deux graphies sont présentées (par exemple, *brûler* ou *bruler*).

Les seize mots de la famille de *brûler* que le *Dictionnaire de l'Académie* consigne, les verbes *accroître* et *connaître* ont le même traitement, celui que l'on vient de décrire. Par contre, il n'y a aucun signalement de variante pour les verbes *plaire*, *croître* et *jeûner* ni dans l'entrée de l'article, ni dans les formes conjuguées à l'intérieur de l'article. Les règles des rectifications de 1990 ne sont par ailleurs pas présentées et des graphies comportant un circonflexe (paraît) sont attestées dans l'Avant-propos du tome 2.

On constate que l'Académie a traité différemment les variantes sans accent circonflexe et les autres variantes découlant des rectifications de 1990. Certaines

---

<sup>1</sup> Plus précisément dans l'*Avertissement* de la neuvième édition

<sup>2</sup> À titre d'exemple, dans les mots du premier tome commençant par *b*, seul *blabla* fait l'objet d'une telle présentation : « blabla ou blablaba »

d'entre elles ont été omises, notamment le verbe *croître* et, de façon plus surprenante, le verbe *jeûner*.

Maintenant que nous avons décrit le traitement que chacun des dictionnaires de notre corpus a accordé aux variantes sans accent circonflexe et à la règle qui les régit, nous allons tirer des constats généraux sur les observations que nous avons faites.

### **3.4 Constats sur le traitement de la variante sans accent circonflexe**

L'examen de 21 dictionnaires de tous types de notre corpus nous aura permis de constater que le traitement des mots touchés par la règle de suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* est très variable d'un dictionnaire à l'autre, y compris lorsqu'il s'agit d'une même maison d'édition, qu'il est rarement systématique et souvent incomplet pour l'utilisateur. De plus, il ressort que par rapport à d'autres variantes, découlant ou non des rectifications de 1990, les graphies sans accent circonflexe ont un traitement souvent distinctif.

Plus spécifiquement, l'examen du traitement des 16 mots de la famille de *brûler*, des verbes *accroître*, *connaître*, *plaire*, *croître*, *jeûner* et de leurs conjugaisons, et la vérification, dans les pages liminaires ou les annexes, de l'usage de la variante sans accent circonflexe et de la description des règles introduites en 1990, nous amènent à faire les observations qui suivent.

#### **3.4.1 Attestation de la variante sans accent circonflexe dans les pages liminaires**

Nous avons constaté que lorsque des mots pouvant comporter des accents circonflexes sur le *i* ou le *u* étaient utilisés dans les pages liminaires, l'accent n'en était pas supprimé. En d'autres mots, aucun dictionnaire n'utilise la variante sans accent circonflexe dans le texte des pages liminaires. Même une source comme le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* qui fait largement place à la variante sans accent circonflexe dans ses articles, ne les

omet pas : « Les francophones d'ici attendent d'un dictionnaire général qu'il les informe sur le bon usage du français. Ils veulent connaître... »<sup>1</sup>.

Il s'agit là d'une première confirmation que ces graphies ne sont pas passées dans l'usage, du moins dans ce qu'attestent les ouvrages dictionnaires et de référence sur la langue. Dans ce domaine, l'information peut être donnée à l'usager, mais elle n'est pas intégrée à la pratique. À ce sujet, il est intéressant de noter que des membres du Conseil supérieur de la langue française et des partisans actifs des rectifications orthographiques de 1990 adoptent un usage différent selon qu'ils signent un ouvrage de référence ou d'autres types d'écrit.

Ainsi, André Goosse, membre en 1990 à la fois du Conseil et du comité d'experts qui a rédigé le projet soumis au Conseil, a publié en 1991 un livre rédigé en « nouvelle » orthographe qui vient justifier les positions qu'il avait prises dans ce dossier. De plus, dans un article publié en 2009, il manifeste son incompréhension face à la position du *Nouveau Petit Robert* : « Le *Nouveau Petit Robert* ne fait aucune concession pour l'accent circonflexe »<sup>2</sup>. Cependant, la dernière édition du *bon usage* (2007), bien qu'elle signale les règles de suppression de l'accent circonflexe, ne les applique pas. À titre d'exemple, on y trouve : « [...] ainsi que les dialectes parlés dans les îles Britanniques » (2007 : 16), « Pour août, nous avons donné la prononciation habituelle » (2007 : 85).<sup>3</sup>

De façon parallèle, Nina Catach, qui était membre du même comité d'experts et qui avait cosigné le Manifeste des dix l'année précédente, a publié en 1991 *L'orthographe en débat*, livre écrit « dans la nouvelle orthographe » (1991a : 2) dans lequel elle justifie les rectifications de 1990. D'autres articles, parus plus tard, notamment dans la revue *Langue française*<sup>4</sup> en 1995, sont également rédigés sans accent circonflexe sur les *i* et les *u*. Par contre, on trouve dans l'introduction au *Dictionnaire historique de la langue française*, publié la

1 Tiré de la version bêta du dictionnaire en ligne, à la rubrique « Pourquoi ce nouveau dictionnaire? » (Consulté le 20 mars 2010)

2 Extrait tiré d'un article de la revue littéraire en ligne bon-a-tirer <http://www.bon-a-tirer.com> (Consulté le 20 mars 2010)

3 Mentionnons aussi que la conjugaison d'un verbe comme *connaître* est faite avec l'accent circonflexe, même si la suppression possible de l'accent est mentionnée. (2007 : 1967)

4 Le numéro spécial de la revue *Langue française* sur la variation où Nina Catach a signé des articles affichait la mise en garde suivante : « Certains articles de ce numéro sont écrits selon l'orthographe « rectifié », conformément au souhait de madame Nina Catach. Cela n'engage en rien la revue *Langue française* »

même année sous sa direction, des graphies avec accent circonflexe : « [...] de la place et de la *conception* de la langue à une époque donnée. Ce que l'on peut en connaître... » (Catach et al., 1995 : VII).

### 3.4.2 Insertion de la variante sans accent circonflexe en vedette

Aucun dictionnaire ne met la variante sans accent circonflexe en vedette ou en entrée principale de l'article du mot concerné. Dans l'échantillon que nous avons vérifié des seize mots de la famille de *brûler*, des verbes en *-ôître*, *-âître* et *-aire* les plus fréquents, du verbe *croître* ou du verbe *jeûner*, il n'y aucune exception à cette constatation qui vient confirmer davantage que les graphies sans accent circonflexe ne sont pas considérées comme passées dans l'usage.

### 3.4.3 Insertion de la variante sans accent circonflexe dans une entrée double

Quatre dictionnaires seulement mettent la variante sans accent circonflexe comme deuxième élément d'une entrée double. Le dictionnaire panchronique *Le Nouveau Littré*, le dictionnaire de difficultés *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, de même que les deux *correcteurs orthographiques* que nous avons examinés sont les seuls à présenter la variante sans accent circonflexe comme deuxième élément d'une entrée double, dans le même format que le premier élément<sup>1</sup>.

Deux d'entre eux, le « correcteur » *Vérifiez votre orthographe* et le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, font suivre la variante de signes distinctifs l'associant aux rectifications de 1990<sup>2</sup>. Le « correcteur » *Anti-fautes d'orthographe* des Éditions Larousse présente les deux graphies dans une entrée double, de façon identique, unies par le joncteur *ou*. On peut présumer, sans en avoir la confirmation dans cet ouvrage « conçu pour apporter une réponse immédiate sur l'orthographe des mots<sup>3</sup> », que l'interprétation à en

1 Notons que les correcteurs ne donnant pas de définitions, la seule place où une variante peut être insérée est dans l'entrée.

2 *Vérifiez votre orthographe* fait suivre la variante d'un astérisque, le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, du numéro de l'article auquel il faut référer dans la reproduction du *Journal officiel* en annexe.

3 *Anti-fautes d'orthographe* 2008, avant-propos (non paginé)

donner est, pour ces variantes n'affectant pas le signifiant oral, la même que celle que Gérard Petit donne pour les autres dictionnaires Larousse, à savoir « [...] qu'entre les variantes d'une même paire existe une réelle substitution<sup>1</sup> ». Cependant, l'absence de ces graphies du *Grand Larousse* et du *Petit Larousse*, et leur inscription en fin d'article du *Larousse des noms communs* et du *Larousse junior*, ne contribuent pas à confirmer cette hypothèse. Dans *Le Nouveau Littré*, la présentation de l'entrée double est identique à celle de l'*Anti-fautes d'orthographe*, mais les pages liminaires ne permettent pas de lui donner une signification précise, sinon qu'il s'agit de deux orthographes considérées « en vigueur » sur une base synchronique :

Ainsi, fidèles à la fois à l'esprit historique de la langue et de la description objective des faits linguistiques, nous proposons bien entendu toutes les orthographes en vigueur, en n'omettant jamais celles proposées en 1990 [...] (*Le Nouveau Littré* 2006 : 11)

Enfin, précisons que le dictionnaire en ligne *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* inscrit aussi la variante sans accent circonflexe dans l'entrée du mot, mais sur une deuxième ligne et dans un format nettement distinct de la forme en vedette.

Au total, en l'absence d'indications de la maison d'édition, il est difficile d'attribuer une signification précise à l'insertion par *Le Nouveau Littré* et par *Le Nouveau dictionnaire du français moderne* de la variante sans accent circonflexe comme deuxième élément d'une entrée double. Dans le cas des deux *correcteurs orthographiques* de poche, on comprend que les deux graphies sont autorisées, sans qu'il y ait équivalence du point de vue de leur usage.

#### **3.4.4 Insertion de la variante sans accent circonflexe en fin d'article**

Cinq dictionnaires donnent la forme sans accent circonflexe à la fin de l'article concerné, après la définition du mot, accompagnée d'une mention et/ou d'un logo distinctif. Il n'y a pas d'homogénéité d'un dictionnaire à l'autre dans la façon d'introduire en fin d'article une variante découlant des rectifications de 1990. Le *Larousse junior* et le *Larousse des noms communs*, pourtant de la même maison d'édition, n'ont ni la même mention, ni le même logo. La mention du *Larousse*

---

<sup>1</sup> Petit (1995 : 42)



*junior* est plus précise, spécifiant la nature du changement apporté à la graphie, par exemple : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi **bruler**, sans accent circonflexe ». Aux expressions « nouvelle orthographe » et « permet d'écrire », le *Larousse des noms communs* substitue « orthographe rectifiée » et « on peut écrire ». La mention du *Multidictionnaire de la langue française* introduit les expressions « *Rectifications* (1990) » et « admettent », par exemple : [Les *Rectifications* (1990) admettent : bruler]. Quant aux dictionnaires *Hachette*, ils présentent simplement la variante précédée soit de l'abréviation « VAR » dans un cadre elliptique pour ce qui est du format standard de l'ouvrage, soit de l'abréviation « Var » nue, pour ce qui est du format de poche.

En somme, quelques dictionnaires présentent la variante sans accent circonflexe en fin d'article, selon une terminologie et un traitement graphique variables. Ce manque d'uniformité se constate aussi dans les ouvrages produits par une même maison d'édition.

### 3.4.5 Absence de la variante sans accent circonflexe dans l'article

Presque la moitié des dictionnaires évalués, soit 10 sur 21, ne fournissent pas dans l'article concerné la forme sans accent circonflexe préconisée par la réforme de 1990. Cinq<sup>1</sup> d'entre eux sont publiés par les dictionnaires *Le Robert*, soit une large gamme de leurs produits, du *Robert junior* au *Grand Robert*, en passant par le dictionnaire de grande diffusion le *Nouveau Petit Robert*, mais à l'exception de leur *correcteur orthographique*. Chez Larousse, le *Grand Larousse illustré* et le dictionnaire de grande diffusion *Petit Larousse illustré* ne donnent pas la variante directement dans l'article<sup>2</sup>. Le *Trésor de langue française*, apparemment intouché depuis la parution de son dernier volume en 1994, ne traite d'aucune façon des rectifications de 1990 et n'introduit aucune des variantes sans accent circonflexe. La nomenclature du *Grand dictionnaire terminologique*, selon les informations que nous avons obtenues de l'Office québécois de la langue française, n'est pas revue pour intégrer des variantes

<sup>1</sup> Le *Grand Robert* 2001, Le *Nouveau Petit Robert de la langue française* 2010, *Dixel* 2010, le *Robert collége* 2008, le *Robert junior* 2006.

<sup>2</sup> Comme nous l'avons mentionné plus haut, le *Nouveau Petit Larousse* renvoie le lecteur à un site Internet qui donne la liste des graphies telles que modifiées par les rectifications de 1990.

orthographiques sans accent circonflexe. La mention récemment ajoutée à la fiche *pyrosis* à laquelle donne accès les mots *brûlement* et *brûlure* n'est qu'une exception, sans caractère systématique. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, en version papier ou en ligne, oblige le lecteur à connaître le symbolisme du signe typographique apparaissant après le mot en vedette et à référer, soit à une annexe, soit à une autre fenêtre.

On constate donc que la variante sans accent circonflexe est totalement absente des principaux dictionnaires d'usage, du *Trésor de la langue française* et du *Grand dictionnaire terminologique*. De plus, l'Académie française ne l'a pas introduite à l'intérieur des articles des mots concernés dans son *Dictionnaire*.

#### **3.4.6 Caractère systématique de l'application de la règle de suppression de l'accent circonflexe à la nomenclature**

Onze dictionnaires mentionnent la variante sans accent circonflexe sur le *i* et le *u* dans l'article concerné : *Vérifiez votre orthographe*, *Larousse des noms communs*, *Larousse junior*, *Anti-fautes d'orthographe*, *Dictionnaire Hachette*, *Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche*, *Le Nouveau Littré*, *Le grand dictionnaire des difficultés & pièges du français*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* et le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec*. Parmi eux, cinq seulement mentionnent cette variante pour tous les mots de leur nomenclature visés par la règle.

Trois<sup>1</sup> dictionnaires ne mentionnent pas la variante de certains mots de leur nomenclature dérivés ou composés à partir de *brûler*. Il en est ainsi pour les mots *brûlon* (*Larousse des noms communs*, *Anti-fautes d'orthographe*), *brûle-gueule* (*Anti-fautes d'orthographe*), *brûle-parfum*, *brûlement* et pour le préfixe *brûle-* (*Multidictionnaire de la langue française*).

---

<sup>1</sup> Mentionnons que le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* réserve un traitement particulier aux composés *brûle-gueule*, *brûle-tout*, *brûle-parfum* et à la locution à *brûle-pourpoint* dont il est question dans l'article du mot *brûler*, ne donnant pas leur forme sans accent circonflexe, mais mentionnant simplement : « On a proposé d'écrire ces mots sans accent circonflexe ».

Cependant, le fait le plus intéressant à noter est l'absence de variante sans accent circonflexe pour le verbe *croître* dans le *Dictionnaire Hachette*, le *Multidictionnaire de la langue française*, *Le Nouveau Littré*<sup>1</sup> et *Le grand dictionnaire des difficultés & pièges du français*. Nous avons déjà mentionné à la section 3.3.2 l'interprétation variable, parmi les auteurs ou les lexicologues, du texte du *Journal officiel* qui porte sur le verbe *croître*. Tout le paradigme semblait exclu de la règle de suppression de l'accent circonflexe, mais plusieurs publications sur les mots touchés par les rectifications de 1990 ne lui ont pas accordé un traitement exceptionnel<sup>2</sup>. Est-ce que la formulation du *Journal officiel* était imprécise ou erronée? Dans ses remarques sur les mots avec accent circonflexe touchés par les rectifications, Goosse formule en 1991 l'idée que ce serait le cas :

Une autre infidélité aux principes concerne le verbe *croître*, ainsi écrit dans le *Journal officiel* (p. 15). L'homographie ne concernant pas l'infinitif, ni le futur ni le conditionnel, je propose une correction du texte : « excepté les formes du verbe *croître* (sans accent) qui seraient homographes de celles de *croire* ». (1991 : 54)

Contrairement aux vœux de Goosse, le texte du *Journal officiel* n'a pas été corrigé par la suite. Le *Dictionnaire de l'Académie française* s'en tient à l'interprétation littérale du texte et ne traite pas *croître* comme un mot ayant une variante sans accent circonflexe<sup>3</sup>. Certains dictionnaires ont emboîté le pas à l'Académie, d'autres<sup>4</sup> se sont ralliés au point de vue de Goosse, ce qui n'est pas sans créer de la confusion pour les usagers.

En somme, de nombreux dictionnaires n'appliquent pas la règle de suppression de l'accent circonflexe de façon systématique à l'ensemble de leur nomenclature et l'ambivalence règne sur le traitement à accorder au verbe *croître*.

<sup>1</sup> Dans ce dernier, on a également omis de mentionner une variante pour le verbe *accroître*.

<sup>2</sup> Notamment Renouvo (2005), Contant (2009)

<sup>3</sup> On ne trouve le signe typographique caractéristique des mots visés par les rectifications de 1990 ni dans la version papier ni dans la version en ligne.

<sup>4</sup> En plus des dictionnaires, d'autres ouvrages de référence tel le *Bescherelle* ont aussi opté pour une variante sans accent circonflexe à *croître*.

### 3.4.7 Cohérence entre les informations de l'article et celles du tableau de conjugaison

Parmi les huit dictionnaires qui mentionnent la variante sans accent circonflexe dans l'article concerné et qui incluent des tableaux de conjugaison, sept présentent des incohérences ou des imprécisions. Seul le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec* offre des informations complètes pour l'utilisateur sur la forme des variantes des verbes touchés par la suppression de l'accent circonflexe, et cohérentes, lorsque l'on compare ce qui est indiqué dans l'article et ce qui est indiqué dans le tableau de conjugaison. Comme on peut le constater dans le tableau 3.4, dans quatre cas sur sept, la variante annoncée dans l'article n'est pas présente dans le tableau de conjugaison. Lorsqu'elle l'est, les informations sont incomplètes, ne permettant pas à l'utilisateur de comprendre facilement ce qui peut constituer une faute.

**Tableau 3.4**  
Cohérence entre les informations de l'article et celles du tableau de conjugaison

Dictionnaires	Articles des verbes <i>accroître</i> , <i>connaître</i> , <i>plaire</i> , <i>croître</i> , <i>jeûner</i>	Tableau de conjugaison
<i>Vérifiez votre orthographe</i> 2008	Présence de la variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive. La variante du verbe <i>plaire</i> et les règles sur l'homographie applicables aux verbes <i>croître</i> et <i>jeûner</i> sont absentes.	Absence de la variante sans accent circonflexe
<i>Larousse des noms communs</i> 2008	Présence de la variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive et à la 3 <sup>e</sup> personne du singulier pour <i>accroître</i> et <i>plaire</i> . Les règles sur l'homographie applicables aux verbes <i>croître</i> et <i>jeûner</i> sont absentes.	Absence de la variante sans accent circonflexe
<i>Larousse junior</i> 2009	Présence de la variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive. Les règles sur l'homographie applicables aux verbes <i>croître</i> et <i>jeûner</i> sont absentes.	Les tableaux de conjugaison ne comportent que la forme avec accent circonflexe. Sur la forme infinitive, un astérisque renvoie à une note en bas de tableau indiquant la possibilité de supprimer l'accent circonflexe sur le <i>i</i> devant <i>t</i> , mais les exemples

		qui sont donnés ne sont pas complets pour tous les temps. Pour le verbe <i>croître</i> , la remarque ne porte que sur la forme infinitive. Le verbe <i>jeûner</i> étant régulier, la conjugaison prend le verbe <i>chanter</i> comme modèle et il n'y a en conséquence pas de remarque.
<i>Anti-fautes d'orthographe</i> 2008	Présence de la variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive, et à la 3 <sup>e</sup> personne du singulier pour le verbe <i>plaire</i> . Les règles sur l'homographie applicables aux verbes <i>croître</i> et <i>jeûner</i> sont absentes.	Absence de la variante sans accent circonflexe
<i>Dictionnaire Hachette</i> 2010	Présence pour tous les verbes sauf <i>croître</i> d'une variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive. La variante du verbe <i>plaire</i> et la règle d'homographie applicable au verbe <i>jeûner</i> sont absentes.	Les tableaux de conjugaison n'affichent que la forme avec accent circonflexe. Au mode infinitif, un numéro en exposant renvoie à une note de bas de tableau ou de cellule. Le verbe <i>accroître</i> est conjugué sur le modèle de <i>croître</i> ; la note de bas de tableau spécifie qu'il peut « s'écrire sans accent circonflexe sur le i » et réfère au texte sur les rectifications à la p. 22. Pour <i>connaître</i> et <i>plaire</i> , il y a un simple renvoi à la p. 22. Il n'y a pas de remarque spécifique pour le verbe <i>croître</i> , et le verbe <i>jeûner</i> étant régulier, il n'a pas de tableau propre.
<i>Dictionnaire Hachette de poche</i> 2009	Présence de la variante sans accent circonflexe sous la forme infinitive. La variante du verbe <i>plaire</i> et les règles sur l'homographie applicables aux verbes <i>croître</i> et <i>jeûner</i> sont absentes.	La variante sans accent circonflexe est présente après le connecteur <i>ou</i> aux formes infinitive, future et conditionnelle pour tous les verbes sauf <i>jeûner</i> qui est régulier. Seules la première et quelquefois la 3 <sup>e</sup> personne du singulier sont indiquées.
<i>Multidictionnaire de la langue française</i> 2009	Présence pour tous les verbes sauf <i>croître</i> d'une variante sans accent circonflexe à la 3 <sup>e</sup> personne.	Absence de la variante sans accent circonflexe

### 3.4.8 Présentation des règles

Sur les 21 dictionnaires de notre corpus, seuls huit présentent les règles proposées par les rectifications de 1990, soit sous une forme résumée, soit en reproduisant le texte paru au *Journal officiel*. On peut constater au tableau 3.5 que parmi ceux-ci, on retrouve plusieurs dictionnaires Larousse et les dictionnaires de difficulté. Précisons cependant que la partie des résumés portant sur l'accent circonflexe n'est souvent ni précise ni complète, et que si le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* fait un lien direct entre chaque article et la règle concernée, le *Grand dictionnaire des difficultés & pièges du français* laisse ce soin à l'utilisateur.

**Tableau 3.5**  
Mode de présentation des règles orthographiques de 1990

Dictionnaires	Résumé	Texte du <i>Journal officiel</i>
<i>Petit Larousse illustré</i> 2010	X	
<i>Larousse des noms communs</i> 2008	X	
<i>Larousse junior</i> 2009	X	
<i>Dictionnaire Hachette</i> 2010	X	
<i>Grand dictionnaire des difficultés &amp; pièges du français</i> 2004		X
<i>Multidictionnaire de la langue française</i> 2009	X	
<i>Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne</i> 2005		X

### 3.5 Conclusion

Nous avons vu à partir d'un corpus de 21 dictionnaires de tous types, et d'un échantillon de 16 mots de la même famille appartenant à quatre catégories grammaticales et de fréquence variée, des formes de trois verbes fréquents dans leur type et de deux verbes touchés par des exceptions, que la résistance à l'insertion des variantes sans accent circonflexe dans les dictionnaires se manifeste de façon claire, quelque vingt ans après qu'elles aient fait l'objet d'une recommandation du Conseil supérieur de la langue française.

Mentionnons d'abord la résistance non équivoque des dictionnaires *Le Robert* qui n'incluent cette variante dans aucun de leurs dictionnaires de langue. Un constat similaire peut être fait avec le *Grand Larousse illustré* et le *Petit Larousse illustré*. Le *Trésor de la langue française* et le *Grand dictionnaire terminologique* n'ont pas été mis à jour pour ces variantes et le *Dictionnaire de l'Académie* ne signale leur existence que par un signe typographique à la suite du mot en vedette. Il y a donc 10 dictionnaires sur les 21 de notre corpus qui ont adopté la position de ne pas inclure dans les articles des mots concernés une variante sans accent circonflexe.

On a aussi observé que la variante sans accent circonflexe n'est en usage dans les textes liminaires d'aucun dictionnaire et constaté que certains auteurs, qui militent en faveur de la suppression de l'accent circonflexe et qui emploient la variante sans accent dans leurs écrits, s'en abstiennent lorsqu'ils signent un ouvrage de référence.

Autre constat important et significatif : la variante sans accent circonflexe n'est jamais en vedette dans un article de dictionnaire. En d'autres mots, aucun dictionnaire ne considère la forme sans accent circonflexe comme d'usage courant et recommandé.

Cette forme n'apparaît comme deuxième élément d'une entrée double que dans deux dictionnaires et dans les deux *correcteurs orthographiques* de notre corpus.

Cinq dictionnaires relèguent la variante en fin d'article, souvent selon un mode de présentation spécifique aux variantes découlant des rectifications de 1990.

Certains dictionnaires appliquent la règle à une partie seulement de leur nomenclature. Le verbe *croître* est parfois considéré comme une exception, parfois soumis à la règle.

Si certains dictionnaires ont intégré la variante sans accent circonflexe sous une forme ou sous une autre dans l'article concerné, ils ne se sont pas toujours assurés de la cohérence cette information avec les formes conjuguées des verbes.

Enfin, seuls huit dictionnaires fournissent l'information sur les règles découlant des rectifications de 1990, parfois en intégrant le texte du *Journal officiel*, le plus souvent en les résumant, quelquefois de façon succincte et incomplète.

Nous avons vu au chapitre II que, depuis la fin du XIXe siècle, de nombreuses recommandations ou décisions ministérielles ont touché l'emploi de l'accent circonflexe que, de façon générale, on souhaitait réduire. La recommandation du Conseil supérieur de la langue française en 1990 de le supprimer sur le *i* et le *u* a soulevé un tollé de protestations dans différents milieux. Dans le présent chapitre, nous avons démontré que cette résistance à la suppression de l'accent circonflexe se constate clairement dans le traitement que font les dictionnaires de la variante sans accent circonflexe introduite par le Conseil. Dans le chapitre IV, nous tenterons, par différentes approches théoriques, de comprendre ce qui peut motiver une telle résistance.



## CHAPITRE IV

### QUELQUES THÉORIES EXPLICATIVES

#### 4.1 Introduction

Nina Catach, qui a été très prolifique sur la question de l'orthographe et très active pour en promouvoir une réforme, a constaté que les dictionnaires usuels prenaient graduellement en compte les formes proposées par les rectifications de l'orthographe de 1990. Elle se surprenait néanmoins de leur résistance aux changements concernant l'accent circonflexe :

Mais parmi les points des rectifications qui n'apparaissent absolument pas dans ces dictionnaires, signalons la suppression du circonflexe sur *i* et *u*, [...]. Il s'agit pourtant d'une régularisation tout à fait conforme au système et qui ne pose aucun problème [...]. Peut-être eût-il mieux valu en ce qui concerne l'accent circonflexe le supprimer également sur *a*, *o* et *e* afin d'éviter des « exceptions » partielles qui gênent l'application de cette règle simple? (Catach 2001a : 370)

Du point de vue du plurisystème à caractère essentiellement phonologique qu'elle décrit, l'accent circonflexe est un phénomène excentrique qui n'a pas de fonction véritable en synchronie, puisque, selon Catach, sa fonction phonologique est pratiquement disparue. La distinction longue/brève ne s'entend presque plus en France et les voyelles *i*, *u* et *ou* n'ont qu'une seule prononciation, avec ou sans la présence de l'accent circonflexe (Catach, 1991 : 116).

Il nous semble difficile d'être aussi catégorique sur la disparition de la longueur marquée par l'accent circonflexe. En consultant un dictionnaire qui fournit la prononciation en français moderne et qui inclut les notions de longueur tel que le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec*, on peut constater que plusieurs mots comportant un accent circonflexe sur le *i*, plus particulièrement lorsque cette voyelle compose le digramme *ai*, se prononcent avec une voyelle longue. Nous en avons pu en comptabiliser près de 30 à partir

de la liste des mots touchés par la suppression de l'accent circonflexe de la BDL<sup>1</sup>.

Mais au-delà de ces notions phonétiques, se peut-il que l'accent circonflexe joue un rôle à d'autres niveaux ou à l'intérieur d'un système différent de celui du plurisystème?

Sans pouvoir répondre avec certitude à cette question dans le cadre du présent mémoire, nous examinerons dans ce chapitre trois approches susceptibles de donner des éléments de réponse.

D'abord, d'un point de vue systémique, on peut se demander si l'emploi de l'accent circonflexe est vraiment aussi arbitraire que certaines théories le prétendent ou s'il ne manifeste pas une certaine régularité, utile pour le lecteur. De ce point de vue, l'image et la fréquence des mots a son importance et on peut se demander si des données récentes sur la fréquence des mots visés par la suppression de l'accent circonflexe ne pourraient pas fournir certaines explications. D'autre part, il ne faudrait pas négliger l'approche sociolinguistique qui attribue une valeur sociale à la maîtrise de l'emploi de l'accent circonflexe.

#### **4.2 L'emploi de l'accent circonflexe s'inscrit dans un système graphotactique**

Nous avons vu dans le premier chapitre que, dans deux livres qu'il a publiés en 1967 et en 1978, Thimonnier a analysé l'accent circonflexe dans un cadre systémique, formulant des règles sur sa distribution. Ainsi, à deux exceptions près, une voyelle ne prend l'accent circonflexe qu'en syllabe graphique ouverte non finale et, sauf sur le *e*, ne peut prendre que cet accent. En syllabe finale fermée, seul le *t* peut suivre une voyelle accentuée avec le circonflexe, mis à part les mots *sûr*, *mûr*, *soûl* et quelques formes du verbe *croître*, pour des fins de distinction homonymique. Observant la régularité des mots avec accent circonflexe et de leurs dérivés, Thimonnier en conclut qu'il n'est nécessaire de modifier que l'orthographe de cinq substantifs, pour les rattacher graphiquement à leur famille, et de cinq adverbes en *-ûment*.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice A

Pour Blanche-Benveniste et Chervel, l'accent circonflexe ne présente un caractère systémique que dans des formes verbales, radicaux (où il évoque la graphie *ss* des formes longues) ou désinences (à l'imparfait du subjonctif).

Catach observe aussi des régularités dans la distribution de l'accent circonflexe, mais en note surtout les limites. Sauf quelques rares exceptions, il ne précède pas un *s* ou deux consonnes, il ne suscrit pas la voyelle du digramme transcrivant un son nasal<sup>1</sup> ou le premier élément d'un groupe vocalique.

En 1995, André Eskénazi, réagissant aux constats et aux propositions du Conseil supérieur de la langue française relativement à la suppression de l'accent circonflexe, publie un article visant à démontrer le caractère systémique de l'emploi de l'accent circonflexe, sa cohérence et sa fragilité.

À partir d'un corpus de plus de 30 000 signes vocaliques, il observe ainsi que l'accent circonflexe ne représente que 13 % du total des signes diacritiques suscrits et que, dans 93 % des cas, le signe diacritique affecte un *e* ou un *a*. Même à partir d'un autre corpus de plus de 4 000 mots avec accent circonflexe tirés d'imprimés divers, il constate que le *î* et le *û* sont faiblement représentés, le *î* ayant 14 % des occurrences et 12 % des fréquences, alors que le *û* n'a que 11 % des occurrences et 11 % des fréquences.

Il arrive à des résultats similaires en partant du corpus des 246 mots souches du dictionnaire *Petit Larousse* comportant un accent circonflexe : les mots en *î* ne représentent que 11 % du total, et les mots en *û*, 10 %.

L'analyse combinatoire réalisée à partir de ces mots souches démontre que, dans 75 % des cas, le *î* apparaît après une voyelle et que son insertion dans certaines suites graphémiques est caractéristique. Ainsi, sauf dans le mot *goitre*, on ne trouve jamais les associations de graphèmes *\*-aich*, *\*-aitre*, *\*-eitre*, *\*-uitre*, *\*-oitre*. Dans un corpus écrit, il relève que plus de la moitié des occurrences de

<sup>1</sup> Catach (1980 : 71) utilise la formulation « il ne s'emploie jamais sur voyelles nasales », ce qui comporte l'inconvénient d'une confusion entre le niveau graphique et le niveau phonétique. Dans *il vint*, le *i* graphique sur lequel l'accent circonflexe est suscrit n'est pas nasal; il fait partie du digramme *in* qui transcrit un son nasal.

mots avec *î* se rapportent à 7 mots souches et leurs dérivés : *paraître, naître, maître, croître, cloître, huitre* et *fraîche*.

L'accent circonflexe n'est suscrit que sur la voyelle graphique *u* devant le graphème *r* transcrivant le phonème /r/ (*mûr, sûr*), devant le *l* (*soûl*) et en finale absolue (*dû*), exception faite des éléments à fonction phatique *ô* et *allô*<sup>1</sup>. Le *û* n'est jamais à l'initiale absolue. Devant le suffixe adverbial *-ment*, on trouve un nombre équivalent de *u* et de *û* (6 et 7). Eskénazi évalue qu'au total *û* occupe une position spécifique 14 fois sur 25.

Par ordre d'importance, la combinaison la plus fréquente d'une voyelle à circonflexe dans un mot souche est devant *t* (37 % de cas), devant *l* (15 %), devant *ch* (11 %), devant *m* (9 %) et devant *n* (9 %).

Selon Eskénazi, l'analyse combinatoire démontre la cohérence de l'accent circonflexe en structure de surface.

Par ailleurs, il estime que l'accent circonflexe a aussi une fonction transcendante, celle

[...] de signaler une réalité latente qui, en raison de ce caractère, ne peut être imposée par l'inscription : elle est suggérée par la suscription, et avec une fréquence restreinte, qu'il ne convient ni d'augmenter ni de réduire. (1995 : 155)

Cette réalité latente peut être de nature socioculturelle (les mots étrangers que leur graphie isole du reste du lexique, par exemple *thêta, khôl*), graphématique (le plus souvent une voyelle ou un *s* disparus), sémantique ou grammaticale. D'un point de vue sémantique, le mot comportant un accent circonflexe référerait à des notions de limitations, de clôtures et à ce qui est marqué<sup>2</sup>.

Le *û* est un graphème précaire et, selon Eskénazi (1995), les rectifications de 1990 affectent l'équilibre statistique de sa combinatoire unique, le *û* étant la seule voyelle à circonflexe attestée devant le phonème /r/ et presque la seule en finale absolue.

1 Notons la variante *allo* qui, dans le *Nouveau Petit Robert* 2010, est considérée comme plus courante.

2 L'auteur donne notamment comme exemples : *extrême* (terme dénotant une limite ultime), *bûcher* (terme marqué par rapport à la norme lexicale *travailler*), *île* (terme associé à une délimitation dans une continuité spatiale), etc.

Pour Eskénazi, le code graphique, comme le code syntaxique ou lexical, est un système inconscient et spontané, fixé au fil des siècles par des praticiens qui l'ont collectivement mis au point, et il ne peut être modifié par une instance quelconque, comme on peut le faire avec un code artificiel, tel le code de la route.

En résumé, l'auteur examinant le fonctionnement interne de l'accent circonflexe et se plaçant dans la position du lecteur<sup>1</sup> décèle dans son emploi des régularités graphotactiques dont l'équilibre pourrait être rompu par sa suppression dans certains groupes de mots. Selon lui, un code graphique ne peut être imposé, ce sont ses usagers qui le perfectionnent.

#### 4.3 La fréquence des mots dont on veut supprimer l'accent circonflexe

Abstraction faite de la difficulté ou de l'utilité intrinsèques d'un signe graphique, la fréquence des mots dans lesquels il apparaît peut certainement jouer un rôle dans le degré de résistance que manifestent les usagers de la langue écrite, scripteurs ou lecteurs, à un changement orthographique. Face à la vive réaction qu'a entraînée la proposition de suppression de l'accent circonflexe, de tels arguments sont apparus notamment dans Goosse (1991) et Catach (1991).

S'appuyant sur les données du *Grand Larousse de la langue française*, Goosse souligne que peu de mots très fréquents sont touchés par les recommandations du Conseil supérieur, mais son argumentation fait en même temps ressortir l'évidence que ce sont des mots avec accent circonflexe :

Six mots seulement sont touchés parmi les mille mots les plus fréquents : *boite, couter, bruler, maître, surement, aout*, qui occupent les rangs 530, 610, 764, 811, 829, 931. Il faudrait y ajouter, mais seulement pour certaines de leurs formes, donc plus ou moins loin du rang 1000 : *connaître, paraître, reconnaître, plaire*, [...], *naitre*, [...]. (Goosse, 1991 : 25)

Pour sa part, Catach (1991 : 197-198) fournit une liste de 69 mots et formes flechées les plus fréquents touchés par les propositions de rectifications. Il en

<sup>1</sup> Plus précisément dans celle du sourd-muet (Eskénazi, 1995 : 150)

ressort que 46 d'entre eux sont des mots comportant un accent circonflexe, dont 20 sont des mots de haute fréquence. Cette liste comprend aussi 25 radicaux fréquents comportant des accents circonflexes.

Ces données découlent en partie d'une recherche qu'elle avait publiée en 1984. Elle s'est alors essentiellement basée sur le dictionnaire de fréquence de Juilland, Brodin et Davidovitch (1970) et sur le concept que ces derniers ont développé de coefficient d'usage, une notion qui, tenant à la fois compte du nombre d'occurrences et de leur dispersion dans les différentes sources du corpus, permet de mieux refléter l'usage réel du mot dans la langue. Les auteurs donnent l'exemple du mot *oxygéné* qui pourrait paraître aussi fréquent que le mot *gain*, si on ne tient pas compte du peu de dispersion du premier.<sup>1</sup>

Du corpus de 5 082 mots du dictionnaire de Juilland, Brodin et Davidovitch, Catach retient dans un premier temps les 1 280 mots qui ont la plus grande fréquence d'usage, liste que par des regroupements elle ramène à 1 241 mots. Elle complète son corpus avec 210 mots du corpus de G. Gougenheim *Le français élémentaire*<sup>2</sup>, de 150 mots du *Trésor de la langue française*, de 10 mots de l'échelle Dubois-Buyse et de 9 locutions fournies par le groupe HESO<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'elle établit la liste des 1 620 mots les plus fréquents, c'est-à-dire ceux qui ont le coefficient d'usage le plus élevé. Parmi eux, 30 mots et leurs formes fléchies comportent un accent circonflexe sur le *i* ou le *u*. Le chiffre qui apparaît dans la colonne de droite du tableau 4.1 donne le coefficient d'usage du mot correspondant. Ainsi, le mot *connaître* a un coefficient d'usage de 131, ce qui signifie qu'il est le cent trente et unième dans l'ordre décroissant de fréquence. Parmi ces mots, c'est le mot *brûler*, dont le coefficient d'usage est 2077, qui est le mot le moins fréquent des mots fréquents comportant un accent circonflexe sur le *i* ou le *u*.

Il est intéressant de noter que plus de la moitié de ces mots (17 sur 30) sont des formes verbales dont 12 proviennent de verbes en *-âtre* et 1 d'un verbe en *-aire* (*plaire*).

1 Si la méthodologie développée par Juilland, Brodin et Davidovitch est ingénieuse, le corpus comporte par ailleurs le défaut d'être tiré d'écrits publiés entre 1920 et 1940 et de provenir surtout de sources littéraires.

2 Tiré de l'introduction du *Grand Larousse de la langue française* et cité dans Catach (1984)

3 Équipe du Centre national de recherche scientifique

**Tableau 4.1**  
Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe  
dans l'échelle de fréquence LB2

Mots fléchis et catégorie grammaticale	Fréquence LB2 <sup>1</sup>
août nm	1571
apparaître v	388
apparaît v	388
boîte nf	1549
boîtes nf	1549
brûler v	2077
connaître v	131
connaît v	131
coûter v	1595
dîner nm	1405
disparaître v	616
disparaît v	616
entraîner v	1050
fraîches adj	1093
goût nm	414
goûts nm	414
île nf	1336
îles nf	1336
maître n	329
maîtresse n	1709
naître v	634
naît v	634
paraître v	151
paraît v	151
plaît v	687
reconnaître v	314
reconnaît v	314
sûr adj	413
sûre adj	413
sûrement adv	1852

<sup>1</sup> Catach donne trois listes, LBØ (fréquences supérieures à 1 000, essentiellement des mots outils), LB1 (fréquences supérieures à 30, comprenant quelques mots pleins) et LB2 (fréquences supérieures à 5). Selon elle, la liste LB2 est « la véritable liste lexicale ». (1984 : 29)

On peut comparer ces résultats à d'autres obtenus avec une échelle de fréquence du français écrit contemporain. L'échelle Baudot (1992) a été construite à partir d'un corpus constitué en 1967 et composé de 803 échantillons de textes rédigés pour l'essentiel entre 1960 et 1967. Elle comprend 1 040 150 occurrences lemmatisables et 21 701 mots différents, la notion de mot étant comprise comme une unité correspondant à une entrée de dictionnaire. C'est l'édition 1985 du *Petit Robert* qui a servi de dictionnaire de référence.

Si, aux fins de comparaison avec la LOB2, on retient les 1620 mots les plus fréquents de l'échelle de Baudot, on considérera les mots qui ont une fréquence égale ou supérieure à 69. Cette comparaison a bien sûr ses limites, ne serait-ce que parce que les mots dans l'échelle de Baudot ne sont pas fléchis, mais nous pensons pouvoir en tirer des conclusions générales valables sur les mots qui peuvent être considérés comme fréquents.

On constate au tableau 4.2 que 15 mots non fléchis comportant un accent circonflexe sur le *i* ou le *u* répondent à ce critère et que 13 d'entre eux correspondent à 26 des 30 formes fléchies de la LOB2. Seuls les mots *accroître* et *coût* ne font pas partie de la LOB2. Mais, inversement, seuls les mots *brûler*, *coûter*, *fraîches*, *naître* (*naît*) et *sûrement* font partie des mots fréquents de la LOB2 de Catach, mais non de l'échelle de fréquence Baudot.

On peut donc considérer que 13 mots communs aux deux échelles correspondent à un noyau dur de mots très fréquents comportant un accent circonflexe. Il s'agit des mots *août*, *apparaître*, *boîte*, *connaître*, *disparaître*, *entraîner*, *goût*, *île*, *maître*, *paraître*, *plaire*, *reconnaître* et *sûr*. Plus de la moitié d'entre eux (7) sont des verbes, dont cinq ont une terminaison en *-aître* et un autre, une terminaison en *-aire* (*plaire*). Dans la plupart des cas (8), c'est le digramme *aî* qui est en cause.



**Tableau 4.2**  
Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe  
dans l'échelle de fréquence Baudot

Mots non fléchis et catégorie grammaticale	Fréquence Baudot
accroître v	90
août nm	85
apparaître v	256
boîte nf	99
connaître v	606
coût nm	87
disparaître v	140
entraîner v	151
goût nm	148
île nf	104
maître n	174
paraître v	438
plaire v	91
reconnaître v	264
sûr adj	228

Par ailleurs, d'autres mots avec circonflexe de l'échelle Baudot peuvent aussi être considérés comme fréquents. Si 137 mots comportant un accent circonflexe sur le *i* ou le *u* ont au moins une occurrence dans l'échelle Baudot, 27 d'entre eux font partie des 3 000 mots les plus fréquents, et 36 font partie des 4 000 mots les plus fréquents de cette échelle qui en comporte 21 684<sup>1</sup>. Seize verbes font partie de la liste de ces trente-six mots, dont les verbes *brûler*, *accroître*, *connaître*, *plaire* et *croître*, qui ont servi de base à notre analyse des dictionnaires au chapitre III.

Enfin, on peut constater que la suppression de l'accent circonflexe ne semble pas rencontrer une forte résistance lorsque les mots sont peu usuels et non conformes à la graphie du français, comme c'est le cas de certains mots empruntés à d'autres langues. Deux règles sur les mots empruntés ont été

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'appendice C. Nous avons comptabilisé dans les 3 000 mots les plus fréquents tous ceux qui ont une fréquence égale ou supérieure à 30, et dans le 4 000 mots les plus fréquents, tous ceux qui ont une fréquence égale ou supérieure à 20 selon la liste statistique de Baudot (1992 : 404-414).

formulées en 1990, une sur leur accentuation et l'autre sur la francisation de leur graphie :

**4. Accentuation des mots empruntés et des néologismes :** on n'utilisera plus l'accent circonflexe dans la transcription d'emprunts, ni dans la création de mots nouveaux (sauf dans les composés issus de mots qui conservent l'accent). On peut par exemple imaginer un *repose-flute*, mais un *allume-dôme*, un *protège-âme*. (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 17)

[...]

**7. Emprunts :** on francisera dans toute la mesure du possible les mots empruntés en les adaptant à la graphie du français. Cela conduit à éviter les signes étrangers (diacritiques ou non) n'appartenant pas à notre alphabet [...] D'autre part, des combinaisons inutiles en français seront supprimées : *volapük* deviendra *volapuk*, *muesli* deviendra *musli* (déjà usité) *nirvanâ* s'écrira *nirvana*. (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 18)

Rey-Debove et Le Beau-Bensa (1991) ont ainsi évalué que 15 mots de la nomenclature du *Petit Robert* étaient touchés par ces deux règles. Comme on peut le constater au tableau 4.3, un seul de ces mots (*khôl*) a conservé un accent circonflexe dans l'édition 2010 du *Nouveau Petit Robert*, et un autre (*allô*) est devenu une variante graphique courante, non recommandée. L'accent circonflexe sur le *i* de *satî*, qui était d'usage en 1991, a été supprimé dans l'édition de 2010.

En conclusion, on constate que plusieurs mots dont on veut supprimer l'accent circonflexe sont des mots très fréquents, impliquant principalement le digramme *aî*. La majorité sont des verbes, surtout des verbes en *-aître*, et le verbe *plaire*, sous sa forme *plaît*. Sur des mots empruntés à d'autres langues, on note une nette tendance à l'élimination de l'accent circonflexe, quelle que soit la voyelle graphique qu'il suscrit, y compris le *i* de *sari*.

Tableau 4.3

Inscription de mots empruntés dans le *Petit Robert* (1991) et le *Nouveau Petit Robert* (2010), formes rectifiées en 1990 et avis des dictionnaires *Le Robert*

Inscription <i>Petit Robert</i> 1991 et catégorie grammaticale	Formes rectifiées (1990)	Avis <sup>1</sup>	Inscription <i>Nouveau Petit Robert</i> 2010 et catégorie grammaticale
allô <i>interj.</i>	allo	F	allo ou allô
devanâgari <i>n.f.</i>	devanagari	F	devanagari ou nagari
djemââ <i>n.f.</i>	djemma	F	(absent de la nomenclature)
khôl <i>n.m.</i>	khol	F	khôl
mellâh <i>n.m.</i>	mellah	F	(absent de la nomenclature)
mihràb <i>n.m.</i>	mihrab	F	mihrab
nâgari <i>n.f. et adj.</i>	nagari	F	devanagari ou nagari
nuoc-mâm <i>n.m.</i>	nuocmam	R	nuoc-mam
prâkrit ou prâcrit <i>n.m.</i>	pracrit	R	prakrit ou prâkrit
rhô <i>n.m.</i>	rho	D	rho
satî <i>adj. fém. et n.m.</i>	sati	F	sati
shintô <i>n.m.</i>	shintô	F	shintôïsme
soûtra <i>n.m.</i>	soutra	F	sutra ou soutra
stoupâ <i>n.m.</i>	stoupa	F	stupa ou stoupa
târa <i>n.m.</i>	tara	F	tara

#### 4.4 La valeur sociolinguistique de l'accent circonflexe

Comme nous l'avons constaté au chapitre III, les dictionnaires, même celui de l'Académie, résistent à intégrer les variantes sans accent circonflexe dans les entrées de leurs articles, jugeant que cette forme n'est pas devenue courante et que leur rôle est de refléter le bon usage, non de l'imposer. Mais cet usage sur lequel s'appuient les ouvrages dictionnaires est relevé essentiellement dans des corpus écrits publiés, souvent littéraires.

Nous avons déjà rapporté à la section 3.3.1 les propos de Josette-Rey Debove et Alain Rey dans la préface du *Nouveau Petit Robert* selon lesquels les changements se font sentir plus rapidement dans les journaux que dans les

<sup>1</sup> Avis des auteurs favorable (F), défavorable (D) ou réservé (R).

œuvres littéraires. Dans les faits, on peut constater que les quotidiens n'ont pas changé leur emploi de l'accent circonflexe, du moins si nous en jugeons par les articles du quotidien *Le Devoir* auquel nous sommes abonnée. Des organismes comme le *Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français* ou *Orthographe en direct* diffusent une abondante information sur toute publication rédigée en « nouvelle orthographe » et, à ce jour, ni *Le Devoir*, ni *Le Monde*, ni aucun quotidien de grande diffusion n'ont été mentionnés.

Les écrits publiés, même journalistiques, sont des textes qui font l'objet de relecture ou de révision et qui se conforment à une norme qui accepte peu d'écarts. Contrairement à la langue parlée qui comporte plusieurs registres en fonction des contextes, la langue écrite, lorsqu'elle est publiée, se conforme généralement à la norme du français que l'on trouve dans les ouvrages de référence.

Mais qu'en est-il de la langue écrite spontanée, celle qui est plus ou moins surveillée par le scripteur ? Peut-on y observer des tendances dans les variations qui annoncent des changements à l'orthographe. Adoptant une démarche sociolinguistique, c'est la question à laquelle Vincent Lucci et Agnès Millet veulent répondre en réalisant une enquête sur les pratiques orthographiques des Français en fonction de différents contextes de formalité et du niveau de scolarisation des scripteurs (Lucci et Millet, 1994).

S'inspirant des concepts développés par Blanche-Benveniste et Chervel, ils définissent trois types de graphèmes selon qu'ils sont à valeur phonétique (phonogramme), idéographique (morphogramme et logogramme) ou mutographique (mutogramme). Le phonogramme se distingue des autres que l'on peut considérer comme des visuogrammes, c'est-à-dire des graphèmes qui fonctionnent pour l'œil. La variation peut se manifester sous forme d'omission, d'adjonction ou de substitution.

Deux corpus ont été constitués, un à partir des écrits de scripteurs ordinaires en correspondance libre ou en situation de demande d'emploi<sup>1</sup>; l'autre à partir des

---

<sup>1</sup> Étude de Pach et Jacquemin in Lucci et Millet (1994)

écrits de personnes pour qui l'orthographe est un savoir professionnel<sup>1</sup>. Dans ce dernier cas, il s'agit des examens d'étudiants en secrétariat (cours professionnel) d'une part, et des notes de cours et des examens de futurs professeurs de français (cours universitaire), d'autre part.

L'analyse du premier corpus des scripteurs dits « ordinaires » permet de constater que 77 % des variations concernent les diacritiques et les auxiliaires d'écriture<sup>2</sup>, et que l'essentiel (80 %) de ces variations est de type phonographique. Donc, les diacritiques<sup>3</sup> chargés de transcrire les sons de l'oral sont ceux qui génèrent le plus de variation. Ce qui est caractéristique de ces variations de type phonographique c'est la neutralisation<sup>4</sup> et, dans une moindre mesure, l'omission des accents aigu et grave (62 % des variations phonographiques) et en particulier celles de l'accent aigu (53 % des variations phonographiques). De façon générale, la neutralisation est la manifestation proportionnellement la plus importante de variation (37 % des variations phonographiques). Par contre, l'accent circonflexe n'est responsable que d'à peine 3 % des variations phonographiques.

Dans la zone visuographique, il y a davantage de variation dans l'usage de l'accent circonflexe (6 %), surtout des omissions, mais dans l'ensemble l'accent circonflexe n'est pas le diacritique qui est le plus sujet à de la variation (9 % des variations attribuables aux diacritiques). Fait qui peut paraître surprenant, les auteurs notent que les scripteurs les plus scolarisés, tout en produisant deux fois moins de variations que les autres, produisent plus de variation sur les diacritiques en situation formelle de demande d'emploi que dans leur correspondance ordinaire. Selon leur interprétation, en situation formelle les scripteurs plus scolarisés concentrent leur attention sur l'orthographe d'usage, davantage sanctionnée socialement que les erreurs sur les diacritiques.

---

<sup>1</sup> Étude de Millet et Billiez in Lucci et Millet (1994)

<sup>2</sup> Les diacritiques et les auxiliaires d'écriture considérés sont : les accents aigu, grave et circonflexe, la cédille, le tréma, le trait d'union, l'apostrophe, la majuscule et le blanc graphique.

<sup>3</sup> L'étude de Pach et Jacquemin et celle de Millet et Billiez contenues dans Lucci et Millet (1994) traitent à la fois des diacritiques et des auxiliaires d'écriture. Afin d'alléger le texte, nous parlerons dorénavant simplement de diacritiques, ce terme comprenant et les diacritiques et les auxiliaires d'écriture à l'étude.

<sup>4</sup> La neutralisation est un phénomène par lequel le scripteur signale la présence d'un accent sur une voyelle par la suscription d'une barre horizontale ou verticale, d'un simple point ou d'un autre signe indistinct.

Le corpus des écrits des étudiants en secrétariat et des futurs professeurs permet de faire un constat étonnant à savoir que, parmi tous les graphèmes analysés, ce sont les graphèmes idéographiques, c'est-à-dire ceux qui apportent un supplément de sens à l'écrit, qui sont le plus l'objet de variations (65 %). Les mutogrammes, c'est-à-dire les éléments muets, ne représentent que 20 % de la variation et les phonogrammes, 15 %. Cependant, le nombre de variations de type idéographique est plus faible lorsqu'le contexte est formel et lorsque les scripteurs sont plus scolarisés, ce qui confirme pour les auteurs le fait que cette zone graphique, et surtout sa composante morphographique, est associée à une distinction sociale découlant d'un jugement auquel les scripteurs s'adaptent.

Les auteurs soulignent le fait que les performances des futurs secrétaires en situation d'examen sont comparables à celles des futurs professeurs en situation de prise de notes, comme si les premiers ne maîtrisaient que l'orthographe « de tous les jours ».

Comme dans le corpus précédent, la très grande majorité (77 %) des variations portent sur des diacritiques, surtout ceux de type phonographique. Cette observation s'avère quels que soient le contexte (formel ou informel) ou le niveau de scolarité (professionnel ou universitaire). L'accent aigu est le diacritique qui fait l'objet du plus grand nombre de variations et qui est le plus sensible au contexte, le nombre de variations chutant de façon spectaculaire en situation d'examen. Le niveau de scolarité a par ailleurs une relation inverse avec l'usage de l'accent aigu, les futurs professeurs négligeant ce diacritique. Enfin, dans ce groupe comme dans le précédent, la neutralisation est la modalité de variation la plus fréquente.

Si Cibois avait déjà constaté<sup>1</sup> que, chez les étudiants du premier cycle, l'accent circonflexe était celui qui était le plus omis, notamment sur les mots en *-âtre*, ce fait n'est observé dans l'enquête de Millet et Billiez que pour les étudiants de niveau professionnel. Les étudiants universitaires ont un taux de maintien de l'accent circonflexe supérieur à leur taux d'omission, notamment à cause de la forte occurrence du mot *île*. Notons que ni dans le corpus de Cibois ni dans celui

---

<sup>1</sup> Cibois P, 1992 « Mille accents mis ou omis », cité dans Lucci et Millet (1994)

de Millet et Billiez les occurrences du *û* sont suffisamment nombreuses pour permettre une analyse statistique.

En situation d'examen, les étudiants de niveau universitaire produisent plus d'adjonctions d'accent circonflexe mutographique et idéographique qu'en situation de prise de notes, ce qui indiquerait une forme d'hypercorrection suscitée par leur perception que la maîtrise de l'usage de l'accent circonflexe est une marque de prestige social.

Selon les auteurs, en réduisant les emplois de l'accent circonflexe, les responsables du projet de réforme de 1990 « ont attaqué le signe sacré de distinction sociale » (1994 : 128). Ils formulent des hypothèses sur les motifs sociologiques de résistance aux changements orthographiques. Seules les personnes les plus scolarisées peuvent atteindre une réelle maîtrise de l'écriture et l'accent circonflexe idéographique contribue particulièrement au caractère élitiste du système. L'accent circonflexe idéographique se distingue des autres diacritiques parce qu'il fait l'objet d'une attention particulière des scripteurs et qu'il génère de l'hypercorrection. Trop peu fréquent pour constituer un marqueur au sens labovien<sup>1</sup>, il constitue néanmoins un indice de distinction dans une zone fragile du système orthographique. Une fracture sociologique s'établit ainsi entre d'un côté les peu scolarisés qui manifestent des habiletés en orthographe d'usage et en phonographie, des dimensions de l'orthographe peu valorisées, et de l'autre, les plus scolarisés qui maîtrisent l'orthographe grammaticale et l'idéographie, des atouts socialement distinctifs.

Mortamet (2000) arrive à des conclusions similaires affirmant pour sa part que les accents sont les marqueurs d'une compétence normative discriminative. Elle analyse les rédactions données en test pour l'entrée à la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Rouen. Elle constate que si le nombre d'omission d'accents phonogrammiques (349) est de loin supérieur au nombre d'omission d'accents morphogrammiques (26), ils ne font pas l'objet de beaucoup d'attention de la part des correcteurs. Seulement 38 % d'entre elles

---

<sup>1</sup> Selon Labov (1976), un marqueur est un élément caractéristique du changement linguistique qui fait l'objet d'une stratification stylistique (la variation chez un même individu en fonction des contextes) et sociale (la variation d'un individu à l'autre en fonction des classes sociales).

sont sanctionnées, alors que les morphogrammes sont corrigés dans une proportion de 93 %. Une nette distinction est donc faite par les correcteurs entre l'accent qui répond à une exigence grammaticale (par exemple, celui de la préposition *à*) de celui qui n'a qu'une fonction phonogrammique (par exemple, celui du nom *rêverie*) ou mutogrammique (par exemple, celui du nom *âge*). L'omission et l'adjonction d'accents à valeur morphogrammique sont des variations stigmatisées et elles sont conséquemment peu nombreuses. Mortamet constate aussi qu'il y a une relation inverse entre le nombre d'adjonctions et les résultats aux tests.

Chevrot et al. (1994) ont réalisé pour leur part une enquête auprès d'instituteurs et de professeurs. Ils constatent que, malgré les recommandations de 1990, le personnel enseignant favorise le maintien de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* dans une proportion de 82 %. Ce refus de la suppression de l'accent circonflexe serait attribuable à une triple cause : changement de l'« allure du mot », fréquence et stigmatisation sociale.

En conclusion, des études sociolinguistiques tendent à démontrer que, pour les « scripteurs ordinaires » comme pour ceux dont l'orthographe est un savoir professionnel, les diacritiques, surtout ceux de type phonographique, sont la source de variation orthographique la plus importante et dont la manifestation concrète est une absence et surtout une neutralisation des accents aigu et grave. L'accent circonflexe est impliqué dans une très faible proportion de toutes les variations dues aux diacritiques.

Le phénomène d'adjonction d'accent circonflexe par les futurs professeurs en situation formelle est vu comme une forme d'hypercorrection et un indice du fait que la maîtrise de son usage est valorisée, voire perçue comme une marque de prestige. L'étude de Mortamet sur des tests d'entrée à l'université va dans le même sens et l'enquête de Chevrot et al. (1994) auprès du personnel enseignant démontre une forte tendance au maintien de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u*.



L'étude de Millet et Billiez (1994) conclut que l'accent circonflexe ne peut être considéré comme un marqueur au sens labovien et donc que la variation somme toute faible dont il est l'objet n'est pas l'indice d'un changement en cours.<sup>1</sup>

S'il n'y a pas de changement en cours dans l'usage de l'accent circonflexe et si, contrairement à ce que prétend le Conseil supérieur de la langue française, il n'est pas « une source importante de difficultés » (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 11), peut-on penser que les rectifications de 1990 vont à contre-courant en proposant sa suppression? Un tel constat est certainement de nature à expliquer la résistance à laquelle sa suppression fait face, même sur des lettres où, selon la théorie la plus courante, il n'est d'aucune utilité.

#### 4.5 Conclusion

Pour tenter de comprendre la résistance à la suppression de l'accent circonflexe que l'on constate en particulier dans les dictionnaires, nous avons examiné trois approches susceptibles de fournir des éléments d'explication.

Selon Eskénazi, le code graphique est un code qui a été perfectionné au fil du temps par les usagers et il ne peut être modifié de façon autoritaire. Adoptant le point de vue du lecteur, il réalise une analyse interne de l'accent circonflexe et conclut à sa cohérence. L'accent circonflexe s'inscrit dans un système graphotactique dont l'équilibre fragile pourrait être rompu par sa suppression sur certains groupes de mots.

Le lecteur (tout comme le scripteur) est également sensible à l'image et à la fréquence des mots. Des données récentes nous permettent de constater que plusieurs des mots dont on veut supprimer l'accent circonflexe sont des mots très fréquents, la plupart comportant le digramme *ai* et la majorité étant des verbes, particulièrement des verbes en *-aître* et le verbe *plaire*. L'importance de la notion de fréquence dans la résistance à la suppression de l'accent circonflexe se confirme lorsque l'on voit que le *Nouveau Petit Robert*, pourtant récalcitrant à

---

<sup>1</sup> Par contre, les observations faites sur les fortes variations des accents à valeur phonétique et en particulier sur la neutralisation et l'omission de l'accent aigu mériteraient d'être approfondies pour vérifier s'il n'y a pas un changement en cours.

introduire des variantes sans accent circonflexe, n'hésite pas à le supprimer dans les mots empruntés à d'autres langues, y compris sur le *i* de *sati*.

Des études sociolinguistiques, notamment celles publiées sous la direction de Lucci et Millet (1994), démontrent que, si les diacritiques de façon générale sont une source majeure de variation graphique, l'accent circonflexe y contribue très peu. Sa maîtrise comporte néanmoins un caractère de prestige social donnant lieu à des phénomènes d'hypercorrection. Dans la mesure où l'on n'observe pas de changement en cours, les recommandations de 1990 peuvent être vues comme allant à contre-courant.

## CONCLUSION

Les trois principales théories structuralistes développées dans les années 1960-1970 sur l'orthographe française s'accordent à reconnaître l'insuffisance de l'alphabet hérité du latin pour transcrire la richesse des sons de l'oral, et la distance que le code écrit, relativement stable, a prise par rapport à la langue orale dont le mot phonique est instable en synchronie et dont la prononciation est en forte évolution sur une base diachronique.

Thimonnier d'une part, Blanche-Benveniste et Chervel d'autre part, constatent que l'approche phonétique ne permet pas d'expliquer l'écriture du français qui est caractérisée dans leurs théories par le recours à des éléments de nature sémantique (de nature morphologique ou idéographique) qui en constituent le principe intégrateur. De son côté, Catach développe la théorie du plurisystème en s'appuyant sur des mesures de fréquence pour affirmer le caractère essentiellement phonétique de l'écriture du français et la fonction limitée des éléments sémantiques (morphogrammes et logogrammes).

Dans chacune de ces théories, l'accent circonflexe joue un rôle phonétique, plus ou moins régulier selon les auteurs, un rôle de distinction des homonymes et un rôle historique de rappel d'une lettre disparue.

Pour Thimonnier, la normalisation d'une dizaine de mots comportant un accent circonflexe suffirait à rendre son emploi complètement cohérent. Pour Blanche-Benveniste et Chervel, l'accent circonflexe n'est qu'un artifice graphique sans grande utilité pour combler le déficit en graphèmes du français. La position de Catach, qui souligne son caractère aléatoire et les contradictions de ses différentes fonctions, évolue entre 1980 et 1989. Dans son *Traité* (1980) elle recommande une suppression progressive de l'accent circonflexe dans certains emplois, mais son maintien là où il comporte une valeur phonogrammique ou distinctive et dans les mots de haute fréquence. Dans le *Manifeste des dix* (1989) qu'elle cosigne, elle appuie son élimination complète, y compris dans les cas où il sert à désambiguïser des homonymes.

Ce Manifeste est le point culminant de la période 1889 -1989 qui a été marquée par de nombreuses interventions gouvernementales et propositions du milieu linguistique pour modifier l'emploi de l'accent circonflexe, en s'appuyant sur des justifications qui ont elles-mêmes évolué. Mise à part l'approche analogique de Thimonnier, les recommandations et les mesures prises s'appuient d'abord sur des principes phonétique (l'accent circonflexe doit refléter un son de l'oral) et distinctif (il sert à désambiguïser des homonymes). De façon générale, c'est sa suppression qui est visée, initialement sur le *i* et le *u*, puis, avec l'Arrêté Haby en 1977, sur toutes les voyelles. Son rôle phonétique n'est alors plus reconnu, mais celui de distinguer graphiquement deux homonymes est maintenu. Le Manifeste des dix, texte de dix linguistes éminents réclamant des changements à l'orthographe du français, recommande la suppression complète de l'accent circonflexe, invoquant le caractère inhérent de l'ambiguïté en français.

Lorsqu'il remet son rapport en 1990, le Conseil supérieur de la langue française propose de ne supprimer l'accent circonflexe que sur les voyelles *i* et *u* et d'assortir cette règle d'une série d'exceptions. Ce faisant, il reconnaissait à l'accent circonflexe un rôle phonétique (sur les voyelles *a*, *o*, *e*), de même qu'un rôle morphologique (dans les désinences verbales en *î* et *û*) et un rôle logogrammique (dans les homonymes en *î* et *û*), selon la terminologie mise de l'avant par Catach. Les vives réactions qui ont suivi la diffusion du rapport du Conseil ont particulièrement porté sur la question de l'accent circonflexe devenu l'icône de l'opposition aux changements proposés.

La résistance à la suppression de l'accent circonflexe se manifeste en particulier dans le traitement que font les dictionnaires, encore aujourd'hui, de la variante sans accent circonflexe introduite par les recommandations de 1990. Notre analyse de 21 dictionnaires récents de tous types nous a permis de constater que les principaux dictionnaires d'usage (en particulier ceux publiés par les dictionnaires *Le Robert* et par Larousse), le *Trésor de la langue française* et le *Grand dictionnaire terminologique*<sup>1</sup> ne font aucune place à la variante sans accent circonflexe dans les articles de leur nomenclature. Même le *Dictionnaire*

---

<sup>1</sup> Comme nous l'avons souligné dans la section 3.3.6, une seule exception, sans caractère systématique, a été constatée dans le GDT.

de l'Académie française relègue cette variante dans une annexe où elle fait l'objet d'un traitement différent de celui des autres variantes introduites par les rectifications de 1990. La variante sans accent circonflexe n'est en vedette dans aucun dictionnaire et apparaît très rarement dans l'entrée de l'article. Elle n'est pas attestée dans les pages liminaires des 21 dictionnaires que nous avons analysés. La grande confusion qui règne dans la conjugaison des verbes visés par la suppression de l'accent circonflexe est un autre indice de la résistance des dictionnaires. Elle est particulièrement manifeste pour le verbe *croître* dont la recommandation du Conseil est interprétée parfois comme une exception partielle, parfois comme une exception totale.

Pour justifier leur résistance, des dictionnaires invoquent que leur rôle est de refléter l'usage, non de l'imposer. L'Académie française quant à elle se définit comme le greffier de l'usage et, vingt ans après les recommandations du Conseil supérieur de la langue française, elle n'a toujours pas jugé opportun d'intégrer les variantes sans accent circonflexe dans les articles de son Dictionnaire. Il semble donc que pour ces ouvrages de référence un changement dans l'usage est un préalable que l'on n'a pas encore constaté.

Eskénazi explique la difficulté à imposer un nouvel usage par le fait que le code orthographique est un code spontané, perfectionné au fil du temps par les praticiens qui l'ont collectivement mis au point. L'emploi de l'accent circonflexe comporte des régularités graphotactiques dont l'équilibre pourrait être rompu par sa suppression dans certains groupes de mots.

Par ailleurs, la fréquence et l'image des mots peuvent aussi jouer un rôle dans la résistance à la suppression de l'accent circonflexe, de la part du lecteur comme du scripteur. Il s'avère qu'une comparaison des données utilisées par Catach avec une échelle de fréquence plus récente confirme que plusieurs mots dont on veut supprimer l'accent circonflexe sont très fréquents, la plupart d'entre eux comportant le digramme *ai* et la majorité appartenant à la catégorie grammaticale des verbes. L'importance de la fréquence et de l'image du mot est appuyée par le fait que l'accent circonflexe a été facilement supprimé sur des mots rares empruntés à d'autres langues.

Enfin, des études sociolinguistiques portant sur l'orthographe manuscrite démontrent que, même si les diacritiques sont une source majeure de variation graphique, l'accent circonflexe y contribue très peu. Sa maîtrise, surtout celle de l'accent circonflexe à valeur idéographique, comporte néanmoins un caractère de prestige social donnant lieu à des phénomènes d'hypercorrection. Dans la mesure où l'on n'observe pas de changement en cours dans l'usage de l'accent circonflexe, la résistance à sa suppression pourrait résulter d'un mouvement à contre-courant.

Lors de son discours de 1989 par lequel il donnait un mandat au Conseil supérieur de faire des « rectifications utiles », le premier ministre français, Michel Rocard, s'alarmait du fait qu'une étude récente<sup>1</sup> avait révélé que 3 500 mots présentaient des variations de graphie d'un dictionnaire à l'autre.

Ce phénomène a effectivement été relevé dans plusieurs études<sup>2</sup>. À partir d'un recensement non exhaustif, Catach, Goffand et Denux (1971 : 163) estiment à quelque 10 000 le nombre de mots du vocabulaire qui manifestent une instabilité orthographique. La plupart de ces mots (plus de 7 000) sont des composés, bon nombre sont des mots d'emprunt (près de 2 000), mais parmi les mots simples du fonds français, on peut noter le mot *clé* cité « clé, clef », dans le *Petit Larousse illustré* 1962, « clef, clé », dans le *Petit Larousse illustré* 1969, « clé, clef » dans *Le Robert* 1968-1969<sup>3</sup>. Dans l'édition 2010 du *Nouveau Petit Robert*, l'entrée de l'article se lit comme suit : « clé ou clef », une remarque précisant que l'on « emploie indifféremment CLÉ ou CLEF ». Comme nous l'avons mentionné au chapitre III, les dictionnaires *Le Robert* évaluent que la variation touche 10 % de la nomenclature du *Nouveau Petit Robert* 2009, soit quelque 6 000 mots.

Notre examen des dictionnaires a démontré que la résistance à la suppression de l'accent circonflexe préconisée par les rectifications de l'orthographe de 1990

1 Il est probable que l'étude à laquelle il fait référence soit celle du Conseil international de la langue française qui a été publiée en 1988 : *Pour l'harmonisation orthographique des dictionnaires*.

2 Notamment Catach, Goffand et Denux (1971), Catach (1995) et Catach (2001)

3 Il est difficile de savoir sur quelle publication du *Robert* s'appuient Catach, Goffand et Denux (1971), l'information apparaissant dans le corps du texte (p. 32) différant de celle mentionnée dans la bibliographie. Dans le premier cas, on donne 1969 comme année de publication de l'ouvrage, alors que dans la bibliographie c'est 1968.

a contribué à augmenter la variation graphique et les contradictions entre les dictionnaires, ce que le Conseil supérieur de la langue française avait eu pour mandat de limiter. Dans sa sagesse, l'Académie française a voulu réserver son jugement et soumettre les nouvelles graphies à « l'épreuve du temps ». Après quelque vingt ans d'observation, il serait temps de constater que les variantes sans accent circonflexe ne sont pas passées dans l'usage.

## RÉFÉRENCES

- Académie française Dictionnaire de l'Académie française. 9e édition En ligne.  
<<http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>>. Consulté le 5 avril 2010.
- (1992). Dictionnaire de l'Académie française. 9e édition. Paris, Imprimerie nationale. Tome 1
- (2000). Dictionnaire de l'Académie française. 9e édition. Paris, Imprimerie nationale. Tome 2
- Arrivé, Michel. 1994. «Un débat sans mémoire : la querelle de l'orthographe en France (1893-1991)». *Langages*. vol. 28, no 114, p. 69-83. En ligne.  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge\\_0458-726x\\_1994\\_num\\_28\\_114\\_1678](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1994_num_28_114_1678)>.
- Baudot, Jean. 1992. *Fréquence d'utilisation des mots en français écrit contemporain*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 431 p.
- Biedermann-Pasques, Liselotte et Jecic, Fabrice 2006. *Les rectifications orthographiques de 1990 Analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*. Orléans: Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, numéro 1, Presses universitaires d'Orléans  
En ligne.  
<[http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/rectifications\\_ortho.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/rectifications_ortho.pdf)>.
- Blanche-Benveniste, Claire, et André Chervel. 1969. *l'orthographe*. Paris: François Maspero, 234 p.
- Brunot, Ferdinand. 1906. «La simplification de l'orthographe». *La Revue de Paris*. vol. 6, p. 1-39. En ligne.  
<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k17492f.r=.langfr>>.
- Burney, Pierre. 1967. *L'orthographe*. Coll. «Que sais-je?». Paris: Presses universitaires de France, 126 p.
- Catach, Nina, Jeanne Golfand et Roger Denux. 1971. *Orthographe et lexicographie (Littré, Robert, Larousse) Tome I Variantes graphiques - Mots latins et grecs - Mots étrangers*. Paris: Didier, 333 p.
- Catach, Nina. 1973. «Que faut-il entendre par système graphique du français?». *Langue française*. vol. 20, no 1, p. 30-44. En ligne.  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr\\_0023-8368\\_1973\\_num\\_20\\_1\\_5652](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1973_num_20_1_5652)>.



- 1980. *L'orthographe française Traité théorique et pratique avec travaux d'application et leurs corrigés*. Coll. «Nathan Université Information Formation». Poitiers: Éditions Fernand Nathan, 334 p.
- 1984. *Les listes orthographiques de base du français (LOB) Les mots les plus fréquents et leurs formes flechées les plus fréquentes*. Coll. «Nathan-Recherche». Poitiers: Éditions Fernand Nathan, 156 p.
- 1989. *Les délires de l'orthographe en forme de dictioNaire*. Paris: PLON, 349 p.
- 1991. *L'orthographe en débat*. Coll. «Linguistique». Poitiers: Éditons Nathan, 304 p.
- Catach, Nina, Jeanne Golfand, Odette Mettas, Liselotte Biederman-Pasques, Carmen Dobrovie-Sorin et Susan Baddeley (1995). *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Larousse. Paris: 1327 p
- Catach, Nina. 1995. «Le problème des variantes graphiques : variantes du passé, du présent et de l'avenir». *Langue française*. vol. 108, no 1, p. 25-32.
- 2001. *VARLEX : Variation lexicale et évolution graphique du français (Dictionnaires récents, 1989-1997)*. Paris: Conseil international de la langue française, 237 p.
- 2001a. *Histoire de l'orthographe française*, Édition posthume réalisée par Renée Honvault avec la collaboration d'Irène Rosier-Catach. Coll. «Lexica Mots et Dictionnaires». Paris: Honoré Champion, 425 p.
- 2003. *L'orthographe*. Coll. «Que sais-je?». Paris: PUF, 127 p.
- Centre national de recherche scientifique Trésor de la langue française informatisé En ligne.  
<<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no>>.  
>. Consulté le 5 avril 2010.
- (1971-1994). *Trésor de la langue française* Éditions Gallimard. vol I - XVI
- Cerquiglini, Bernard. 1995. *L'Accent du souvenir*. Coll. «Paradoxe». Paris: Les Éditions de Minuit, 168 p.
- Chervel, André 1991. «L'école républicaine et la réforme de l'orthographe (1879-1891)». *Mots. Les langages du politique*. vol. 28, no 28, p. 35-55. En ligne.  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots\\_0243-6450\\_1991\\_num\\_28\\_1\\_2033](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1991_num_28_1_2033)>.

- Chevrot, J.-P., L. Fontana, L. Frychet et J.-P. Simon. 1994. «Comment les enseignants corrigent et évaluent les variations orthographiques». In *L'orthographe de tous les jours Enquête sur les pratiques orthographiques des Français*, p. 139-190. Paris: Honoré Champion.
- Collectif (1991). *Orthographe et société. Mots / Les langages du politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques: 143 p
- Collectif. *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec En ligne*. <<http://franqus.ca/dictio/accueil.jsp;jsessionid=1d9kaexzese88>>. Consulté le 5 avril 2010.
- Larousse des noms communs 2008. Paris, Éditions Larousse
- Le Robert collège 2008. Paris, Dictionnaires Le Robert
- Petit Larousse illustré 2010. Paris, Éditions Larousse
- (2004). *Difficultés & pièges du français*. Paris, Éditions Larousse
- (2005). *Grand Larousse illustré*. Paris, Éditions Larousse
- (2005). *Le Nouveau Littré 2006*. Paris, Éditions Garnier
- (2006). *Le Robert junior*. Paris, Dictionnaires Le Robert
- (2008). *Anti-fautes d'orthographe*. Paris, Larousse (?)
- (2008). *Vérifiez votre orthographe*. Paris, Dictionnaires Le Robert
- (2009). *Dictionnaire Hachette 2010*. Paris, Hachette Livre
- (2009). *Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche 2009*. Paris, Hachette Livre
- (2009). *Dixel 2010*. Paris, Dictionnaires Le Robert
- (2009). *Larousse junior*. Paris, Éditions Larousse
- Commission ministérielle d'études orthographiques, France. 1965. *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française*. Coll. «Linguistique appliquée». Paris: Didier, 138 p.
- Conseil international de la langue française. 1988. *Pour l'harmonisation orthographique des dictionnaires*. Cachan, 130 p.
- Conseil supérieur de la langue française (1990). *Les rectifications de*

- l'orthographe. Journal officiel de la République française. Paris, Direction des journaux officiels: 18 p En ligne. <[http://www.academie-francaise.fr/langue/rectifications\\_1990.pdf](http://www.academie-francaise.fr/langue/rectifications_1990.pdf)>.
- Conseil supérieur de la langue française, (Québec) (2005). Mémoire sur l'orthographe: 21 p En ligne. <<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf214/f214.pdf>>.
- Contant, Chantal. 2009. *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée cinq mille pattes sur un nénufar*. Montréal: Éditions de Champlain S.F., 256 p.
- (2009a). Les dictionnaires et la nouvelle orthographe. Correspondance. vol. 15 En ligne. <<http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr15-1/index.html>>.
- Courberand, Maryz. 2006. *Libérons l'orthographe : pour en finir avec l'exception française*. Paris: Chiflet et Cie, 125 p.
- de Villers, Marie-Éva (1998). La réforme de l'orthographe est-elle restée lettre morte? Correspondance. vol. 4 no 1 En ligne. <<http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr4-1/Villers.html>>.
- de Villers, Marie-Éva (2009). *Multidictionnaire de la langue française*. 5e édition. Québec Amérique. Montréal: 1707 p
- Eskénazi, André. 1995. «L'accent circonflexe et les 'rectifications' à l'orthographe». *Mélanges Jacques Chaurand, Cahiers de l'Institut Charles Bruneau*, p. 149-168.
- Faguet, Émile (1905). *Simplification simple de l'orthographe*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie En ligne. <[http://www.archive.org/stream/simplificationsi00faguuoft/simplificationsi00faguuoft\\_djvu.txt](http://www.archive.org/stream/simplificationsi00faguuoft/simplificationsi00faguuoft_djvu.txt)>.
- Giovanoli, Myrta (2006). Les réformes de l'orthographe française. Une approche historique, contrastive et prospective En ligne. <[http://www.ciip.ch/pages/home/DLF/fichiers/memoire\\_myrta\\_giovanoli\\_corr\\_31mai07\(1\).pdf](http://www.ciip.ch/pages/home/DLF/fichiers/memoire_myrta_giovanoli_corr_31mai07(1).pdf)>.
- Goes, Jan. 2007. «L'orthographe française et les réformes au XXe siècle». *Annales de l'Université de Craïova*, p. 112-132.
- Goosse, André. 1991. *La "nouvelle" orthographe Exposé et commentaires*. Paris - Louvain-la-Neuve: Éditions Duculot, 136 p.
- (2009). Écrire ou ne pas écrire ce que l'on ne prononce pas. [www.bon-a-tirer.com](http://www.bon-a-tirer.com) En ligne. <<http://www.bon-a-tirer.com/volume106/ag.html>>.

- Grevisse, Maurice et André Goosse (2007). *le bon usage*. 14e édition. Paris, Éditions De Boeck Université
- Gruaz, Claude Renée Honvault. 2001. *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture Mélanges en hommage à Nina Catach*. Coll. «Lexica Mots et Dictionnaires». Paris: Honoré Champion, 402 p.
- Hanse, Joseph. 1976. «Pour une rationalisation de l'orthographe». *Banque des mots*, no 12, p. 123-144.
- Hanse, Joseph et Daniel Blampain (2005). *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*. 5e édition. Bruxelles, Éditions Duculot: 649 p
- Havet, Louis. 1890. *La simplification de l'orthographe*. Paris: Librairie Hachette, 61 p. En ligne.  
<<http://www.archive.org/stream/lasimplificatio00unkngoog#page/n83/mode/1up>>.
- Jejcic, Patrice. 2006. «Du *Grand Robert* au *Robert junior*, une politique orthographique?». In *Les rectifications orthographiques de 1990 Analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*, Fabrice Jecic Liselotte Biedermann-Pasques, p. 119-141: Presses universitaires d'Orléans.
- Juillard, Alphonse, Dorothy Brodin et Catherine Davidovitch. 1970. *Frequency Dictionary of French Words*. Coll. «The Romance Languages and their Structures». The Hague-Paris: Mouton, 503 p.
- Julliard, Jacques. 27 décembre - 2 janvier 1991. «Mourir pour nénufar». *Le nouvel observateur*.
- Keller, Monika. 1999. *La réforme de l'orthographe Un siècle de débat et de querelles* Paris: Conseil international de la langue française, 196 p.
- Labov, William. 1976. *Sociolinguistique*. Coll. «Le sens commun». Paris: Les éditions de minuit, 459 p.
- Leconte, Jacques et Philippe Cibois. 1989. *Que vive l'orthographe!* Paris: Seuil, 188 p.
- Legros, Georges (2006). L'OFFC et les rectifications orthographiques de 1990 État de lieux et propositions en vue de la prochaine réunion des organismes de gestion linguistique, Observatoire francophone du français contemporain: 9 p
- Lucci, Vincent et Agnès Millet (1994). *L'orthographe de tous les jours Enquête sur les pratiques orthographiques des Français*. Politique linguistique. Honoré Champion. Paris: 248 p

- Masson, Michel. 1991. «Les "rectifications" de 1990 : aperçu historique». *Mots / Les langages du politique*, no 28 septembre 1991, p. 56-69.
- Meyer, Paul. 1905. *Sur la simplification de notre orthographe*. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 37 p.
- Millet, A. et J. Billiez. 1994. «Futurs professeurs, futurs secrétaires, une orthographe professionnelle?». In *L'orthographe de tous les jours Enquête sur les pratiques orthographiques des Français*, p. 67-136. Paris: Honoré Champion.
- Ministère de l'Éducation, France. Tolérances grammaticales ou orthographiques. Paris, Journal officiel de la République française Édition des documents administratifs, 9 février 1977: 18 p
- Mortamet, Clara. 2000. «Les étudiants et l'orthographe Analyse sociolinguistique des variations d'accents écrits». *Moderne Sprachen*, no 44, p. 88-106.
- Office québécois de la langue française Grand dictionnaire terminologique En ligne. <<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html>>. Consulté le 5 avril 2010.
- Pach, C., et D. Jacquemin 1994. «Usages et normes dans les écrits ordinaires». In *L'orthographe de tous les jours Enquête sur les pratiques orthographiques des Français*, p. 46-66. Paris: Honoré Champion.
- Petit, Gérard. 1995. «Le traitement des variantes graphiques dans les Dictionnaires Larousse et spécifiquement dans le Petit Larousse illustré». *Langue française*. vol. 108, no. 1, p. 40-51.
- Pivot, Bernard. 1989. *Le livre de l'orthographe Amour, délices...réformes*. Paris: Hatier, 139 p.
- Renouvo. 2005. *Le millepatte sur un nénufar*. De Champlain 38 p.
- Rey-Debove, Josette et Béatrice Le Beau-Bensa (1991). La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert. Paris, Dictionnaires Le Robert: 26+ annexes p
- Robert, Paul Le Nouveau Petit Robert 2010 : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. version numérique. Les dictionnaires Le Robert En ligne. <<http://pr2010.bvdep.com/version-1/pr1.asp>>. Consulté le 5 avril 2010.
- (2001). Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. deuxième édition. Paris, Dictionnaires Le Robert

- Rocard, Michel (1989). Installation du Conseil supérieur de la langue française Discours. Paris: 9 p
- Saint-Pierre, Brigitte. 2008. «Entretien avec Marie-Éva de Villers - Une nouvelle édition du Multidictionnaire paraîtra en 2009». *Le Devoir* (Montréal), 29 mars 2008.
- Thimonnier, René. 1976. *Le système graphique du français*. Paris: Plon, 408 p.
- , 1978. *Code orthographique et grammatical*. Verviers: Les Nouvelles éditions Marabout, 442 p.
- Tournier, Maurice. 1991. «À quoi sert l'accent circonflexe?». *Mots / Les langages du politique*, no 28, p. 101-107.
- Tournier, Maurice, et Luce Petitjean. 1991. «Repères pour une histoire des réformes orthographiques». *Mots / Les langages du politique*. vol. 28, no 1, p. 108 - 112. En ligne.  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots\\_0243-6450\\_1991\\_num\\_28\\_1\\_2040](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1991_num_28_1_2040)>.
- Walter, Henriette 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris: Éditions Robert Laffont, 416 p.
- Watts, Françoise. 1991. «Réflexions sur la proposition de réforme de l'orthographe et sa polémique». *The French Review*. vol. 65, no 1, p. 84-90.

## APPENDICE A

## LISTE DES MOTS COMPORTANT UN ACCENT CIRCONFLEXE

## SUR LE I OU LE U

abîme nm	brûlant adj
abîmé adj	brûlé nm
abîmer v	brûlé, ée adj
accroître v	brûle-bout nm
affût nm	brûle-gueule nm
affûtage nm	brûlement nm
affûté adj	brûle-parfum nm
affûter v	brûle-pourpoint (à -) loc adv
affûteur n	brûler v
affûtiaux nm pl	brûlerie nf
aîné,ée adj	brûleur nm
aîné n	brûlis nm
aînesse nf	brûloir nm
aîtres nm pl	brûlot nm
août nm	brûlure nf
aoûtage nm	bûche nf
aoûtat nm	bûcher nm
aoûtement nm	bûcher v
aoûter v	bûcheron n
aoûteron nm	bûchette nf
aoûtien,enne n	bûcheur n
apparaître v	casse-croûte nm
après-dîner nm	chaînage n
arrière-gout nm	chaîne nf
assidûment adv	chaîner v
avant-goût nm	chaînetier n
béâtre nm	chaînette nf
benoît adj	chaîneur n
benoîte nf	chaînier n
benoîtement adv	chaîviste n
boîte nf	chaînon nm
boîtier nm	chauffe-moût nm
brûlage nm	ci-gît loc verb

cloître nm  
 cloîtrer v  
 comparaître v  
 complaire v  
 congrûment adv  
 connaître v  
 continûment adv  
 contremaître n  
 coût nm  
 coûtant adj  
 coûter v  
 coûteusement adv  
 coûteux adj  
 croît nm  
 croître v  
 croûte nf  
 croûter v  
 croûteux adj  
 croûton nm  
 crûment adv  
 déboîtement nm  
 déboîter v  
 déchaîné adj  
 déchaînement nm  
 déchaîner v  
 décroît nm  
 décroître v  
 décroûter v  
 défraîchi adj  
 défraîchir v  
 dégîter v  
 dégoût nm  
 dégoûtamment adv  
 dégoûtant adj  
 dégoûtation nf  
 dégoûté adj  
 dégoûter v  
 déplaire v  
 désenchaîner v  
 dessoûler v  
 dîme nf  
 dîatoire adj  
 dînée nf

dîner nm  
 dîner v  
 dînette nf  
 dîneur n  
 disparaître v  
 dûment adv  
 écroûtage nm  
 écroûtement nm  
 écroûter v  
 écroûteuse nf  
 emboîtable adj  
 emboîtage nm  
 emboîtement nm  
 emboîter v  
 emboîture nf  
 embûche nf  
 enchaînement nm  
 enchaîner v  
 encloîtrer v  
 encroûtement nm  
 encroûter v  
 enfaiteau nm  
 enfaitement nm  
 enfaîter v  
 enfûtage nm  
 enfûter v  
 entraînable adj  
 entraînant adj  
 entraînement nm  
 entraîner v  
 entraîneur n  
 entrevoûter v  
 envoûtant adj  
 envoûtement nm  
 envoûter v  
 envoûteur n  
 épître nf  
 faîne nf  
 faitage nm  
 faîte nm  
 faîteau nm  
 faitier n  
 flûte nf



flûté adj	maître-à-danser nm
flûteau nm	maître-autel nm
flûter v	maître-chien nm
flûtiau nm	maîtresse nf
flûtiste n	maîtrisable adj
fraîche nf	maîtrise nf
fraîchement adv	maîtriser v
fraîcheur nf	maraîchage nm
fraîchin nm	maraîcher n
fraîchir v	maraîcher adj
frais, fraîche adj	maraîchin adj
fût nm	maraîchin n
fûtier nm	méconnaître v
gaïment adv	minichaîne nf
gaîté nf	monte-fût nm
gésir v, il gît	moût nm
gîte nf	mouvoir v
gîter v	mûr adj
goût nm	mûre nf
goûter nm	mûrement adv
goûter v	mûrier nm
goûteur n	mûrir v
goûteux n	mûrissage nm
goûteux adj	mûrissant adj
goûte-vin nm	mûrissement nm
hûître nf	mûrisserie nf
hûitrier nm	mûron nm
hûitrier adj	naître v
hûitrière nf	noroit nm
île nf	nûment adv
îlet nm	ouvre-boîte nm
îlien adj	ouvre-hûître nm
îlot nm	paître v
îlotage nm	paraître v
îlotier n	pèse-moût nm
imbrûlé adj	petit-maître n
imbrûlés nm pl	piqûre nf
incongrûment adv	plaire v
indûment adv	premier-maître nm
jeûner v	presqu'île nf
jeûneur n	puîné n
laïche nf	puîné adj
maître n	quartier-maître n

raffûter v	sous-faitage nm
rafraîchi adj	sous-faite nm
rafraîchir v	sous-maître n
rafraîchissant adj	sûr adj
rafraîchissement nm	surcoût nm
ragoût nm	surcroît nm
ragoûtant adj	sûrement adv
ragoûter v	sûrentraînement nm
réaffûter v	sûrentraîner v
réapparaître v	sûreté nf
rebrûler v	suroît m
recomparaître v	surpiqûre nf
reconnaître v	entraînement nm
recroître v	entraîner v
recrû nm	entraînant adj
redevoir v	entraînard n
reître nm	entraîner v
remboîtage nm	traîne nf
remboîter v	traîneau nm
renaître v	traîne-buche nm
renchaîner v	traîne-buisson nm
renfaîtage nm	traînée nf
renfaîter v	traîne-malheur nm
repaître v	entraînement nm
reparaître v	traîne-misère nm
soûl adj	entraîner v
soûlant adj	traîneur n
soûlard adj	traître adj
soûlard n	traître n
soûlaud n	traîtreusement adv
soûler v	traîtrise nf
soûlerie nf	transparaître v
soûlographe adj	voûtain nm
soûlographe n	voûtain adj
soûlographie nf	voûte nf
soûlon nm	voûté adj
soûlot, ote n	voûter v

Source : Site Internet de l'Office québécois de la langue française, section Banque de dépannage linguistique (Consulté le 1er octobre 2009)

## APPENDICE B

LISTE DES DICTIONNAIRES QUI TIENNENT COMPTE  
DES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

*Dictionnaire de didactique du français : langue étrangère et seconde*, CLE international (2003)

*Dictionnaire de la langue française – le français vu du Québec* (Franqus, 2009);

*Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition (en cours);

*Dictionnaire du français usuel* (De Boeck, depuis 2002);

*Dictionnaire Hachette* (depuis 2002);

*Dictionnaire Hachette Collège* (depuis 2008);

*Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche* (depuis 2007);

*Dictionnaire Larousse junior* (depuis 2008);

*Le grand dictionnaire des difficultés & pièges du français* (Larousse, 2004);

*Le Larousse des noms communs* (depuis 2008);

*Le Nouveau Littré* (Garnier, depuis 2006);

*Le Petit Larousse illustré* (intégration à 39 % en 2009 et liste des mots en annexe);

*Le Petit Robert* (intégration à 61 % en 2009);

*Multidictionnaire de la langue française* (M.-É. de Villers, intégration à 40 % en 2009 et tableaux des formes rectifiées);

*Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* (J. Hanse, 5<sup>e</sup> édition, 2005).

Source : site Internet de l'Office québécois de la langue française, section Banque de dépannage linguistique (Consulté le 22 février 2010)

## APPENDICE C

LISTE DES MOTS VISÉS PAR LA SUPPRESSION DE L'ACCENT  
CIRCONFLEXE SUR LE / OU LE U, LEUR FRÉQUENCE ET LE NOMBRE DE  
MOTS AYANT UNE FRÉQUENCE ÉGALE OU SUPÉRIEURE

Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe et catégorie grammaticale	Fréquence Baudot	Nombre cumulatif de mots à occurrence $\geq$
abîme nm	9	6709
abîmé adj	6	8 619
abîmer v	4	10 940
accroître v	90	1262
affût nm	8	7251
affûtage nm		
affûté adj		
affûter v	2	15680
affûteur n		
affûtiaux nm pl		
aîné,ée adj	11	5920
aîné n	28	3210
aînesse nf		
aîtres nm pl		
août nm	85	1324
aoûtage nm		
aoûtat nm		
aoûtement nm		
aoûter v		
aoûteron nm		
aoûtien,enne n		
apparaître v	256	443
après-dîner nm		
arrière-gout nm	1	21684
assidûment adv	4	10 940
avant-goût nm	1	21684
béâtre nm		

benoît adj	1	21684
benoîte nf		
benoïtement adv		
boîte nf	99	1159
boïtier nm	1	21684
brûlage nm		
brûlant adj	24	3545
brûlé nm	2	15680
brûlé, ée adj	17	4491
brûle-bout nm		
brûle-gueule nm		
brûlement nm		
brûle-parfum nm		
brûle-pourpoint (à -) loc adv	2	15680
brûler v	39	2552
brûlerie nf		
brûleur nm		
brûlis nm		
brûloir nm		
brûlot nm	1	21684
brûlure nf	8	7251
bûche nf	1	21684
bûcher nm	2	15680
bûcher v		
bûcheron n	7	7847
bûchette nf		
bûcheur n		
casse-croûte nm		
chaînage n		
chaîne nf	41	2452
chaîner v		
chaînetier n		
chaînette nf		
chaîneur n	1	21684
chaînier n		
chaîniste n		
chaînon nm	6	8619
chauffe-moût nm		
ci-gît loc verb		
cloître nm	6	8619
cloîtrer v	2	15680
comparaître v	9	6709
complaire v	5	9611

congrûment adv	5	9611
connaître v	606	149
continûment adv	1	21684
contremaître n	2	15680
coût nm	87	1301
coûtant adj		
coûter v	66	1679
coûteusement adv		
coûteux adj	25	3452
croît nm		
croître v	22	3800
croûte nf	10	6290
croûter v		
croûteux adj		
croûton nm	1	21684
crûment adv		
déboîtement nm		
déboîter v		
déchaîné adj	9	6709
déchaînement nm		
déchaîner v	9	6709
décroit nm		
décroître v	7	7847
décroûter v		
défraîchi adj	2	15680
défraîchir v		
dégîter v		
dégoût nm	20	4032
dégoûtamment adv		
dégoûtant adj	1	21684
dégoûtation nf		
dégoûté adj	8	7251
dégoûter v	7	7847
déplaie v	12	5601
désenchaîner v		
dessouler v		
dîme nf		
dînatoire adj		
dînée nf		
dîner nm	43	2364
dîner v	30	3071
dînette nf	4	10 940
dîneur n	1	21684

disparaître v	140	
dûment adv	5	9611
écroûtage nm		
écroutement nm		
écroûter v		
écroûteuse nf		
emboîtable adj		
emboîtage nm		
emboîtement nm	5	9611
emboîter v	2	15680
emboîture nf		
embûche nf	2	15680
enchaînement nm	3	12757
enchaîner v	13	5335
encloîtrer v		
encroûtement nm		
encroûter v		
enfaîteau nm		
enfaîtement nm		
enfaîter v		
enfûtage nm		
enfûter v		
entraînable adj		
entraînant adj		
entraînement nm	59	1864
entraîner v	151	706
entraîneur n	3	12757
entrevoûter v		
envoûtant adj	2	15680
envoûtement nm	2	15680
envoûter v		
envoûteur n		
épître nf	7	7847
faîne nf		
faitage nm		
faîte nm	2	15680
faîteau nm		
faîtier n	1	21684
flûte nf	8	7251
flûté adj		
flûteau nm		
flûter v		
flûtiau nm		

flûtiste n		
fraîche nf		
fraîchement adv	5	9611
fraîcheur nf	26	3376
fraîchin nm		
fraîchir v		
frais, fraîche adj	57	1922
fût nm	5	9611
fûtier nm		
gaîment adv		
gaîté nf	2	15680
gésir v, il gît	12	5601
gîte nf		
gîter v		
goût nm	148	727
goûter nm	3	12757
goûter v	22	3800
goûteur n		
goûteux n		
goûteux adj		
goûte-vin nm		
huître nf	6	8619
huître nm		
huître adj		
huître nf		
île nf	104	1098
îlet nm		
îlien adj		
îlot nm	5	9611
îlotage nm		
îlotier n		
imbrûlé adj		
imbrûlés nm pl		
incongrûment adv		
indûment adv	1	21684
jeûner v		
jeûneur n		
laïche nf		
maître n	174	608
maître-à-danser nm		
maître-autel nm	2	15680
maître-chien nm		
maîtresse nf	15	4889



maîtrisable adj		
maîtrise nf	23	3659
maîtriser v	9	6709
maraîchage nm		
maraîcher n		
maraîcher adj	4	10 940
maraîchin adj		
maraîchin n		
méconnaître v	9	6709
minichaîne nf		
monte-fût nm		
moût nm	2	15680
mouvoir v	31	2992
mûr adj	16	4671
mûre nf		
mûrement adv	1	21684
mûrier nm	1	21684
mûrir v	12	5601
mûrissage nm		
mûrissant adj		
mûrissement nm	1	21684
mûrisserie nf		
mûron nm		
naître v	62	1773
norôit nm	1	21684
nûment adv		
ouvre-boîte nm		
ouvre-huître nm		
paître v	2	15680
paraître v	438	211
pèse-moût nm		
petit-maître n	1	21684
piqûre nf	10	6290
plaire v	91	1242
premier-maître nm		
presqu'île nf	4	10 940
puîné n		
puîné adj		
quartier-maître n		
raffûter v		
rafraîchi adj		
rafraîchir v	7	7847
rafraîchissant adj	3	12757

rafraîchissement nm	2	15680
ragoût nm		
ragoûtant adj	1	21684
ragoûter v		
réaffûter v		
réapparaître v	11	5920
rebrûler v		
recomparaître v		
reconnaitre v	264	389
recroître v		
recrû nm	5	9611
redevoir v	1	21684
reître nm		
remboîtage nm		
remboîter v		
renaître v	8	7251
renchaîner v		
renfaitage nm		
renfaîter v		
repaître v	2	15680
reparaître v	13	5335
soûl adj		
soûlant adj		
soûlard adj		
soûlard n		
soûlaud n		
soûler v	2	15680
soûlerie nf		
soûlographe adj		
soûlographe n		
soûlographie nf		
soûlon nm		
soûlot, ote n		
sous-faitage nm		
sous-faîte nm		
sous-maître n		
sûr adj	228	459
surcoût nm		
surcroît nm	2	15680
sûrement adv	55	1968
sûrentraînement nm		
sûrentraîner v		
sûreté nf	29	3137

suroît m	2	15680
surpiqûre nf		
traînage nm	1	21684
traînailler v		
traînant adj	1	21684
traînard n	1	21684
traînasser v		
traîne nf	4	10 940
traîneau nm	10	6290
traîne-buche nm		
traîne-buisson nm		
traînée nf	5	9611
traîne-malheur nm		
traînement nm		
traîne-misère nm		
traîner v	52	2060
traîneur n		
traître adj	1	21684
traître n	7	7847
traîtreusement adv	2	15680
traîtrise nf	1	21684
transparaître v	3	12757
voûtain nm		
voûtain adj		
voûte nf	14	5106
voûté adj	2	15680
voûter v		

## APPENDICE D

LISTE DE MOTS COMPORTANT LE DIGRAMME AÎ ET LEUR NOTATION  
PHONÉTIQUE DANS LES DICTIONNAIRES

Mots visés par la règle de suppression de l'accent circonflexe	Notation phonétique du digramme aî dans le <i>Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec</i>	Notation phonétique du digramme aî dans le <i>Nouveau Petit Robert 2010</i>
aîtres	ɛ:	-
apparaître	ɛ:	ɛ
chaîne	ɛ:	ɛ
comparaître v	ɛ:	ɛ
connaître v,	ɛ:	ɛ
contremaître n	ɛ:	ɛ
disparaître	ɛ:	ɛ
entraîner v	ɛ	e
entraîneur, euse n	ɛ	ɛ
faîne nf	ɛ:	-
faitage nm	ɛ	ɛ
faîte nm	ɛ:	ɛ
faîteau nm	ɛ	ɛ
faïtier, ère n	ɛ (forme <i>faïtière</i> seulement)	ɛ
fraîche nf	ɛ:	ɛ
fraîchement adv	ɛ	ɛ
fraîcheur nf	ɛ	ɛ
fraîchin nm	-	ɛ
fraîchir v	ɛ	e
frais, fraîche adj	ɛ, ɛ:	ɛ
maître, maîtresse n	ɛ:, ɛ	ɛ
maître-à-danser nm	ɛ:	ɛ
maître-autel nm	ɛ:	-
maître-chien nm	-	ɛ
maîtresse nf	ɛ	ɛ
maîtrisable adj	ɛ	e

maîtrise nf	ε	e
maîtriser v	ε	e
maraîchage nm	-	ε
maraîcher, ère n	ε	e
maraîcher, ère adj	ε	e
maraîchin, ine adj	-	ε
maraîchin, ine n	-	ε
méconnaître v	ε:	ε
minichaîne nf	-	ε
naître v,	ε:	ε
paître v, il paît, il paîtra, il paîtrait	ε:	ε
paraître v	ε:	ε
petit-maître, petite-maîtresse n	ε:, ε	ε
plaire v, il plaît	ε	ε
quartier-maître n	-	ε
rafraîchi, ie adj	-	e
rafraîchir v	ε	e
rafraîchissant, ante adj	ε	e
rafraîchissement nm	ε	e
réapparaître v	ε:	ε
reconnaître v,	ε:	ε
renaître v,	ε:	ε
repaître v	-	ε
reparaître v,	ε:	ε
traînage nm	ε	ε
traînailler v	ε	ε
traînant, ante adj	ε	ε
traînard, arde n	ε	ε
traînasser v	ε	ε
traîne nf	ε:	ε
traîneau nm	ε	ε
traîne-buche nm	-	ε
traîne-buisson nm	-	ε
traînée nf	ε	e
traîne-malheur nm	-	-
traînement nm	-	ε
traîne-misère nm	-	ε
traîner v	ε	e
traîneur, euse n	ε	ε
traître, traîtresse adj	ε:, ε	ε
traître, traîtresse n	ε:, ε	ε

traîtreusement adv	ε	ε
traîtrise nf	ε	e
transparaître v,	ε:	ε

## APPENDICE E

TRAITEMENT PAR LES DICTIONNAIRES  
DES MOTS VISÉS PAR LA SUPPRESSION DE L'ACCENT CIRCONFLEXE

Dictionnaires	Articles de <i>brûler</i> , ses dérivés et composés	Article et conjugaison des verbes <i>accroître</i> , <i>connaître</i> , et <i>plaire</i>	Article et conjugaison du verbe <i>croître</i>	Article et conjugaison du verbe <i>jeûner</i>
<b>DICTIONNAIRES LE ROBERT</b>				
<i>Le Grand Robert de la langue française</i> 2001	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Le Nouveau Petit Robert de la langue française</i> 2010	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Dixel</i> 2010	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Le Robert collège</i> 2008	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Le Robert junior</i> 2006 (édition nord-américaine)	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Vérifiez votre orthographe</i> 2008 (correcteur orthographique sans définitions)	Entrée double en caractères gras suivi d'un astérisque sur le modèle : <b>brûler</b> ou <b>bruler</b> *	Entrée double en caractères gras suivi d'un astérisque pour <b>accroître</b> et <b>connaître</b> ; <b>accroître</b> ou <b>connaître</b> * L'infinitif du verbe <i>plaire</i> n'a pas de variante. Dans les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent les articles, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.	Entrée double en caractères gras suivi d'un astérisque : <b>croître</b> ou <b>croitre</b> * Dans le tableau de conjugaison auquel réfère l'article, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.	Entrée double en caractères gras suivi d'un astérisque : <b>jeûner</b> ou <b>jeuner</b> * <i>Jeûner</i> étant un verbe régulier, l'article réfère à la conjugaison du verbe <i>chanter</i> et la variante sans accent circonflexe n'apparaît donc pas.

ÉDITIONS LAROUSSE				
<i>Grand Larousse illustré</i> 2005	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Petit Larousse illustré</i> 2010	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe
<i>Larousse des noms communs</i> 2008	À la fin de l'article, un logo (petit crayon rouge) précède une mention. Par exemple : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : brûler » À noter que l'article du mot <i>brûlon</i> ne mentionne pas de variante sans accent circonflexe.	À la fin des articles, un logo (petit crayon rouge) précède une mention : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : accroître, elle accroît /connaître/ il plaît. » Dans les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent les articles, les variantes sans accent circonflexe n'apparaissent pas.	À la fin de l'article, un logo (petit crayon rouge) précède la mention suivante : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : croître. » Dans le tableau de conjugaison auquel réfère l'article, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.	À la fin de l'article, un logo (petit crayon rouge) précède la mention suivante : « Dans le cadre de l'orthographe rectifiée, on peut écrire : jeuner. » L'article ne renvoie pas à un tableau de conjugaison.
<i>Larousse junior</i> 2009	À la fin de l'article, un signe typographique (point rouge) précède une mention. Par exemple : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi brûler, sans accent circonflexe. »	À la fin des articles des verbes <i>accroître</i> et <i>connaître</i> , un signe typographique (point rouge) précède les mentions : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi accroître/connaître, sans accent circonflexe. ». La forme de citation étant l'infinitif, il n'y a pas de mention pour <i>plaire</i> . Dans les tableaux de conjugaison auxquels les articles réfèrent, les verbes <i>accroître</i> , <i>paraître</i> (pour <i>connaître</i> ) et <i>plaire</i> sont présentés avec	À la fin de l'article, un signe typographique (point rouge) précède la mention : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi croître, sans accent circonflexe. » Dans le tableau de conjugaison, le verbe est présenté avec accent circonflexe. Un astérisque sur la forme infinitive renvoie à une note de bas de page : «La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi croître (à l'infinitif) sans accent circonflexe sur le i devant t. Attention aux accents	À la fin de l'article, un signe typographique (point rouge) précède la mention : « La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi jeuner, sans accent circonflexe. » <i>Jeûner</i> étant un verbe régulier, l'article réfère à la conjugaison du verbe <i>chanter</i> et la variante sans accent circonflexe n'apparaît donc pas.



<p><i>Anti-fautes d'orthographe</i> 2008</p>		<p>accent circonflexe. Un astérisque sur la forme infinitive renvoie à des remarques en bas de tableau : «La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi accroitre [...] sans accent circonflexe sur le i devant un t : il, elle accroit, accroitra, accroitrait. » ; «La nouvelle orthographe permet d'écrire aussi [...] paraître [...] sans accent circonflexe sur le i devant un t : il, elle paraît, [...] » ; «[...] la nouvelle orthographe permet d'écrire aussi <i>il, elle plaît</i> [...], sans accent circonflexe sur le <i>i</i> devant <i>t</i>. ».</p>	<p>circonflexes sur certaines formes de ce verbe ».</p>	
	<p>Entrée double en caractères gras sur le modèle : <b>brûler</b> ou <b>bruler</b> À noter que les articles des mots <i>brûlon</i> et <i>brûle-gueule</i> ne mentionnent pas de variante sans accent circonflexe.</p>	<p>Entrée double en caractères gras : <b>accroître</b> ou <b>accroitre</b> / <b>connaître</b> ou <b>connaître</b>. L'article de <i>plaire</i> mentionne : <i>il plaît</i> ou <i>il plaît</i> en caractères simples et réfère au tableau de conjugaison. Dans les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent les articles, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.</p>	<p>Entrée double en caractères gras : <b>croître</b> ou <b>croitre</b> Dans le tableau de conjugaison auquel l'article réfère, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.</p>	<p>Entrée double en caractères gras : <b>jeûner</b> ou <b>jeuner</b> L'article ne réfère pas à un tableau de conjugaison, mais le pages liminaires indiquent qu'en l'absence de numéro de renvoi, les verbes du premier groupe se conjuguent sur le modèle de <i>chanter</i>. La variante sans accent circonflexe de <i>jeûner</i> n'apparaît donc pas.</p>

## Dictionnaires Hachette et Littré

Dictionnaire Hachette 2010

Mention d'une variante sans accent circonflexe en fin d'article. La variante, en caractères gras, est précédée de l'abréviation VAR inscrite dans un cadre elliptique. Par exemple :  
**VAR bruler.**  
 Cette forme de présentation des variantes n'est pas spécifique aux variantes découlant des rectifications de 1990 (par exemple, l'article du nom *brouille* mentionne la variante *brouillerie* de la même façon)

Mention d'une variante sans accent circonflexe en fin d'article, sauf dans celui du verbe *plaire*. La variante, en caractères gras, est précédée de l'abréviation VAR inscrite dans un cadre elliptique. Par exemple :  
**VAR accroître.**  
 Dans les tableaux de conjugaison auxquels réfèrent les articles, les verbes *croître* (pour *accroître*), *connaître* et *plaire* sont présentés avec accent circonflexe. La forme infinitive du verbe *croître* renvoie à une note de bas de page : « Les verbes *accroître*, *décroître* et *recroître* peuvent, selon les rectifications de l'orthographe (cf. p. 22), s'écrire sans accent circonflexe sur le *i* (*il accroît, je décroîtra...*) »  
 Pour les verbes *connaître* et *plaire*, la mention « ou selon les rectifications<sup>(1)</sup> » apparaît dans la cellule de la forme infinitive. La note de bas de page à laquelle elle réfère spécifie : « (1) Voir les notes sur les rectifications de l'orthographe, p. 22 »

Absence d'une variante sans accent circonflexe dans l'article ou dans le tableau de conjugaison auquel il réfère.

Mention d'une variante sans accent circonflexe en fin d'article. La variante, en caractères gras, est précédée de l'abréviation VAR inscrite dans un cadre elliptique :  
**VAR jeuner Der jeûne n.**  
 m. -**jeûneur** ou **jeuneur, euse n.**

<p><i>Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche</i> 2009</p>	<p>Mention, en caractères gras, d'une variante sans accent circonflexe précédée de l'abréviation « Var » en fin d'article. Par exemple : <b>Var bruler</b></p> <p>Cette forme de présentation des variantes n'est pas spécifique aux variantes découlant des rectifications de 1990 (par exemple, l'article du nom <i>brouille</i> mentionne la variante <i>brouillerie</i> de la même façon).</p>	<p>Mention, en caractères gras, d'une variante sans accent circonflexe précédée de l'abréviation « Var » en fin d'article : <b>Var accroître /connaître</b>.</p> <p>La forme de citation étant l'infinitif, il n'y a de mention pour <i>plaire</i>.</p> <p>L'article du verbe <i>accroître</i> réfère au tableau de conjugaison du verbe <i>croître</i> (cf. la description dans la colonne à droite). Certaines formes ne sont pas pertinentes (à l'indicatif présent : <i>croîs</i>, <i>s</i> ; à l'impératif : <i>croîs</i>) ou absentes (participe présent et passé). La forme infinitive de la variante sans accent circonflexe du verbe <i>paraître</i> (pour <i>connaître</i>) apparaît en seconde entrée, sur la même ligne et dans le même format de caractères que la forme de l'entrée principale : « <b>paraître ou paraître</b> ».</p> <p>Les variantes des formes à l'indicatif présent, futur et conditionnel sont présentées de la même façon, mais sans caractères gras. Par exemple : « il paraît ou paraît ». La conjugaison du verbe <i>plaire</i></p>	<p>Mention, en caractères gras, d'une variante sans accent circonflexe précédée de l'abréviation « Var » en fin d'article : <b>Var croître</b>.</p> <p>Dans le tableau de conjugaison du verbe <i>croître</i>, la forme infinitive de la variante sans accent circonflexe apparaît en seconde entrée, sur la même ligne et dans le même format de caractères que la forme de l'entrée principale : « <b>croître ou croître</b> ». Les formes <i>croîtraï</i> et <i>croîtraît</i> sont également fournies en deuxième entrée : « je croîtraï ou croîtraï ».</p> <p>Note : les tableaux de conjugaison sont succincts et ne donnent dans ce cas que la forme à la première personne du singulier, sauf pour l'indicatif présent et l'impératif. Les formes au participe présent et passé sont absentes.</p>	<p>Mention d'une variante sans accent circonflexe en fin d'article : <b>Var jeuner</b>.</p> <p>L'article ne renvoie pas à un tableau de conjugaison.</p>
--	--	--	---	--

Le Nouveau Littré 2006	Mention d'une variante sans accent circonflexe en deuxième entrée, dans le même format de caractères, avec le connecteur <i>ou</i> . Par exemple : <b>BRÛLER</b> <i>OU</i> <b>BRULER</b>	mentionne la variante sans accent circonflexe : « je plais, s, il plaît <i>ou</i> plaît » Pour le verbe <i>connaître</i> seulement, mention d'une variante sans accent circonflexe en deuxième entrée, dans le même format de caractères, avec le connecteur <i>ou</i> : <b>CONNAÎTRE</b> <i>OU</i> <b>CONNAITRE</b> . Les exemples fournis dans les articles des verbes <i>connaître</i> et <i>plaire</i> comportent tous un accent circonflexe. Ce dictionnaire ne donne pas de tableau de conjugaison.	L'article du verbe <i>croître</i> ne mentionne pas de variante sans accent circonflexe et tous les exemples fournis comportent un accent circonflexe.	Mention d'une variante sans accent circonflexe en deuxième entrée, dans le même format de caractères, avec le connecteur <i>ou</i> : <b>JEÛNER</b> <i>OU</i> <b>JEUNER</b>
<b>Dictionnaires de difficultés</b>				
<b>Le grand dictionnaire des difficultés &amp; pièges du français 2004 (Larousse)</b>	Pas de mention systématique d'une variante sans accent circonflexe dans les articles. Seuls les articles des deux mots composés <i>brûle-gueule</i> et <i>brûle-parfum</i> font l'objet d'une mention à la fin, en caractères gras et en majuscules : « → <b>R. O. 1990</b> ». L'article <i>brûle-gueule</i> spécifie l'invariabilité du mot au pluriel; l'article <i>brûle-parfum</i> précise que deux graphies sont	<u>Articles de <i>accroître</i> et <i>connaître</i></u> Les articles ne mentionnent pas de variante sans accent circonflexe et décrivent la règle d'emploi de l'accent circonflexe devant <i>t</i> . À la fin des articles, la mention suivante apparaît en majuscules et en caractères gras : « → <b>ANNEXE, TABLEAU 74/71 et R. O. 1990</b> » L'annexe (grammaire abrégé) et les tableaux de conjugaison ne	Absence d'une variante sans accent circonflexe dans l'article. Renvoi, en caractères gras et en majuscules, à l'annexe (grammatical) et au tableau de conjugaison, mais pas à l'annexe sur les <i>rectifications orthographiques</i> : « → <b>ANNEXE, TABLEAU 73</b> » Dans le tableau de conjugaison auquel réfère l'article, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas.	Absence d'une variante sans accent circonflexe dans l'article. Absence de renvoi à l'annexe (grammatical) ou à un tableau de conjugaison, mais renvoi à l'annexe sur les <i>rectifications orthographiques</i> : « → <b>R. O. 1990</b> »

	<p>admisses au pluriel. L'article <i>brûler</i> précise l'orthographe avec un accent circonflexe sur le <i>u</i> dans tous les mots de la famille de <i>brûler</i> : <i>brûlerie, brûleur, brûlés, brûloir, brûlot</i> et <i>brûlure</i>.</p>	<p>mentionnent pas de variante sans accent circonflexe. <u>Article de <i>plaire</i></u> L'article ne mentionne pas de variante sans accent circonflexe et décrit la règle orthographique habituelle relativement à l'emploi du circonflexe. Renvoi à l'annexe et au tableau de conjugaison, mais pas aux RO : « → <b>ANNEXE, TABLEAU 90</b> »</p>		
<p><i>Multidictionnaire de la langue française</i> 2009</p>	<p>Mention d'une variante sans accent circonflexe entre crochets en fin d'article. Par exemple : [Les <i>Rectifications</i> (1990) admettent : brûler.]</p>	<p>Mention d'une variante sans accent circonflexe entre crochets en fin d'article : [Les <i>Rectifications</i> (1990) admettent : il accroît, accroîtra, accroîtrait ...] [Les <i>Rectifications</i> (1990) admettent : il connaît, connaîtra, connaîtrait ...] [Les <i>Rectifications</i> (1990) admettent : il plait] Cependant dans les tableaux de conjugaison auxquels les articles réfèrent, la variante sans accent circonflexe n'apparaît pas. Les articles des verbes <i>accroître</i> et <i>plaire</i> réfèrent à leur propre tableau de conjugaison, celui du verbe <i>connaître</i> réfère à la</p>	<p>Absence d'une variante sans accent circonflexe dans l'article où l'on retrouve les principales conjugaisons de <i>croître</i> et, paradoxalement, un renvoi au modèle de conjugaison du verbe <i>accroître</i>. Note périmée en fin d'article sur l'absence de circonflexe dans le dictionnaire de l'Académie pour l'imparfait du subjonctif du verbe <i>croître</i>.</p>	<p>Mention d'une variante sans accent circonflexe entre crochets en fin d'article : [Les <i>Rectifications</i> (1990) admettent : ils jeunent, jeuneront... (sauf jeûne et jeûnes)]. <i>Jeûner</i> étant un verbe régulier, l'article réfère à la conjugaison du verbe <i>aimer</i> et la variante sans accent circonflexe n'apparaît donc pas.</p>

<p>Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne 2005 (Hanse-Blampain)</p>	<p>Mention d'une variante sans accent circonflexe en deuxième entrée, dans le même format de caractères, avec le connecteur <i>ou</i>, suivie d'une référence à la section pertinente du texte du <i>Journal officiel</i> reproduit en annexe. Seuls les mots <i>brûler</i> et <i>brûlant</i> font partie de la nomenclature : BRÛLER ou BRULANT (RO II.4); BRÛLANT (RO II.4). On donne la forme plurielle de <i>brûle-gueule</i>, <i>brûle-tout</i> et <i>brûle-parfum</i>, de même que à <i>brûle-pourpoint</i> en mentionnant : « on a proposé d'écrire ces mots sans accent circonflexe (RO II.4)</p>	<p>conjugaison du verbe <i>paraître</i>. Mention d'une variante sans accent circonflexe en deuxième entrée, dans le même format de caractères, avec le connecteur <i>ou</i>, suivie d'une référence à la section pertinente du texte du <i>Journal officiel</i> reproduit en annexe : ACCROÎTRE ou ACCROITRE (RO II.3) [sic]; CONNAÎTRE ou CONNAITRE (RO II.4). L'article du verbe <i>accroître</i> réfère à la conjugaison du verbe <i>croître</i> (cf. la description dans la colonne à droite) en précisant « sauf en ce qui concerne l'accent circonflexe ». Sur la conjugaison, l'article du verbe <i>connaître</i> mentionne simplement la présence d'un accent circonflexe sur le <i>i</i> devant le <i>t</i>. L'article du verbe <i>plaire</i> spécifie : « Conjug. : <b>plaît</b> ou <b>plait</b> (RO II.4) »</p>	<p>Absence d'une variante sans accent circonflexe. L'article spécifie que le verbe prend un accent circonflexe sur le <i>i</i> devant le <i>t</i> dans toute sa conjugaison ainsi qu'aux formes qui se prononcent comme celles du verbe <i>croire</i>, sauf au participe passé où seul le masculin singulier s'écrit sans cet accent. Note périmée en fin d'article sur l'absence de circonflexe dans le dictionnaire de l'Académie pour l'imparfait du subjonctif du verbe <i>croître</i>.</p>	<p>s. o. (Il n'y a pas d'article sur le verbe <i>feûner</i>.)</p>
---	---	--	---	---

<b>Dictionnaires en ligne</b>				
<b>Grand Dictionnaire terminologique</b>	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe Le verbe <i>plaire</i> ne fait pas partie de la nomenclature.	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Le verbe <i>jeûner</i> ne fait pas partie de la nomenclature.
<b>Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec</b>	Le mot défini est en lettres capitales de grand format et de couleur orange. Il est suivi de sa transcription phonétique et de sa catégorie grammaticale. Sur la ligne suivante, en noir et en plus petits caractères, une mention de variante apparaît. Par exemple : « <b>RO</b> <i>bruier</i> , sans accent ».	Les variantes sans accent circonflexe des verbes <i>accroître</i> , <i>connaître</i> et <i>plaire</i> sont présentées de façon identique à celles des mots de la famille de <i>brûler</i> . Les tableaux de conjugaison ne sont pas distincts, mais, lorsque pertinent, la variante sans accent circonflexe apparaît à droite du verbe avec accent circonflexe, précédée de la mention <b>RO</b> . La variante sans accent de la forme infinitive des verbes <i>accroître</i> et <i>connaître</i> est inscrite en même gros caractères orange dans la marge de gauche, précédée de la mention <b>RO</b> . Dans tous les exemples, c'est la forme avec accent circonflexe qui est utilisée.	L'entrée et la conjugaison du verbe <i>croître</i> sont présentées de façon identique à celles du verbe <i>accroître</i> .	L'entrée du verbe <i>jeûner</i> spécifique : « <b>RO</b> <i>jeuner</i> , sans accent sauf pour <i>jeûne</i> et <i>jeûnes</i> ». <i>Jeûner</i> et <i>jeuner</i> ont des tableaux de conjugaison distincts; celui de la variante <i>jeuner</i> comprend un accent circonflexe sur le radical des 3 personnes du singulier de l'indicatif et du subjonctif présent, de même qu'à la première personne du singulier de l'impératif présent.
<b>Le Trésor de la langue française 1971-1994</b>	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe.	Absence d'une variante sans accent circonflexe	Absence d'une variante sans accent circonflexe

<p><b>Autres</b>  <i>Dictionnaire de l'Académie française</i>  1992 (tome I)  2000 (tome II)  Fascicules du <i>Journal officiel</i> : 1993-2009  Dictionnaire en ligne</p>	<p>Signe typographique (losange) immédiatement après l'entrée. Par exemple : BRÛLER  La signification du losange est expliquée dans le texte d'un Avertissement (pages liminaires) : il renvoi aux formes rectifiées dans une liste en annexe.  Dans la version en ligne, le signe typographique est double-clicquable et fait apparaître, dans une autre fenêtre, la variante à la suite du mot avec accent circonflexe et du joncteur <i>ou</i> : « brûler ou bruler ».</p>	<p>Signe typographique (losange) immédiatement après l'entrée des verbes <i>accroître</i> et <i>connaître</i>, mais pas de celle du verbe <i>plaire</i>. Dans la version en ligne, le signe typographique (losange) est double-clicquable et fait apparaître, dans une autre fenêtre, la variante à la suite du mot avec accent circonflexe et du joncteur <i>ou</i> : « accroître ou accroitre », « connaître ou connaître ». Il est possible de faire une recherche avec le mot sans accent.</p>	<p>Il n'y a pas de signe typographique menant à une variante sans accent circonflexe dans l'entrée du verbe <i>croître</i>. La conjugaison (à l'intérieur de l'article) ne présente aucune variante.</p>	<p>Il n'y a pas de signe typographique menant à une variante sans accent circonflexe dans l'entrée du verbe <i>jeûner</i>.</p>
--	---	--	--	--